

LE PASSAGE SECTEURS-BRANCHES
Production et comptes d'exploitation des branches
BASE 2000

Nicolas BIGNON

NOVEMBRE 2006

SOMMAIRE

1	Vue d'ensemble	5
2	La production des entreprises non financières.....	13
2.1	Le Système Intermédiaire d'Entreprises.....	13
2.2	La production de biens et services.....	21
2.2.1	<i>La production vendue de biens et services</i>	<i>21</i>
2.2.2	<i>Les variations de stocks de biens et services</i>	<i>28</i>
2.3	Les marges commerciales	30
2.3.1	<i>Les ventes de marchandises</i>	<i>30</i>
2.3.2	<i>Le coût d'achat des marchandises vendues.....</i>	<i>32</i>
2.4	Les autres éléments de la production.....	35
2.4.1	<i>Les autres produits d'exploitation.....</i>	<i>35</i>
2.4.2	<i>Redressement pour non-déclaration.....</i>	<i>36</i>
2.4.3	<i>La production pour compte propre</i>	<i>38</i>
2.4.4	<i>Traitements conceptuels.....</i>	<i>39</i>
2.4.5	<i>L'arbitrage</i>	<i>44</i>
2.5	La matrice de production.....	45
2.6	Les équilibres ressources-emplois du commerce	48
2.6.1	<i>Le commerce et la réparation automobile.....</i>	<i>48</i>
2.6.2	<i>Le commerce de gros.....</i>	<i>49</i>
2.6.3	<i>Le commerce de détail.....</i>	<i>52</i>
2.7	Les spécificités du compte semi-définitif.....	53
2.8	L'approche process-table	54
3	Les comptes de production et d'exploitation par branche.....	55
3.1	Les secteurs institutionnels à comptabilité complète.....	56
3.2	Les Ménages purs.....	57
3.3	Les Entreprises Non Financières	60
3.3.1	<i>Les consommations intermédiaires</i>	<i>60</i>
3.3.2	<i>La valeur ajoutée.....</i>	<i>60</i>
3.3.3	<i>Les rémunérations</i>	<i>61</i>
3.3.4	<i>Les impôts et les subventions.....</i>	<i>62</i>
3.3.5	<i>Le taux de marge</i>	<i>64</i>
3.3.6	<i>Les variations de stocks.....</i>	<i>64</i>
3.3.7	<i>La formation brute de capital fixe</i>	<i>65</i>
Annexe 1 : Table de passage de la NAF700 aux niveaux H		66
Annexe 2 : Répartition des Achats de marchandises entre les branches du commerce		71
Annexe 3 : Clés de répartition de la production immobilisée.....		72
Annexe 4 : Clés de répartition des livraisons non vendues		74
Annexe 5 : Autres impôts sur les produits.....		75
Annexe 6 : Autres subventions sur les produits		77
Annexe 7 : Hiérarchie de la table de processus décomposant la production.....		78
Annexe 8 : Compléments sur la méthode de calcul des CEB		79
Annexe 9 : Matrices de passage secteurs-branches au niveau E.....		82

1 Vue d'ensemble

A) Les secteurs, les branches et les produits

Le but de cette note est de décrire, pour les Entreprises Non Financières (ENF) et les Ménages, les méthodes d'évaluation des différents éléments des comptes de production et d'exploitation des branches dont la séquence, pour chaque branche, figure dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	RESSOURCES
COMPTE DE PRODUCTION	
Consommations intermédiaires (P2)	Production (P1)
Valeur Ajoutée (B1)	
COMPTE D'EXPLOITATION	
Rémunération des salariés (D1)	Valeur Ajoutée (B1)
Impôts liés à la production (D29)	Subventions d'exploitation (D39)
Excédent Brut d'Exploitation (B2)	

Il est nécessaire de commencer par préciser quelques définitions du SEC 95. En comptabilité nationale, on distingue les notions de secteur d'activité, de branche et de produit.

Les secteurs d'activités : Selon le SEC 95 : « la plupart des unités institutionnelles qui produisent des biens et des services exercent simultanément une combinaison d'activités, par exemple une activité principale, plusieurs activités secondaires et plusieurs activités auxiliaires » (2.102) . « Une activité résulte d'un concours de moyens (équipements, main-d'œuvre, procédés de fabrication, réseaux d'informations et produits) qui conduisent à la création de biens ou de services déterminés. Toute activité est caractérisée par des entrées de produits (biens ou services), un processus de production et des sorties de produits » (2.103). En France, les entreprises sont classées selon leur activité principale dans les 700 classes de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF).

Les branches d'activités : D'après le SEC 95 : « Une branche d'activité regroupe les unités d'activité économique au niveau local exerçant une activité économique identique ou similaire » (2.108). Une entreprise exerce donc une activité principale qui correspond à une branche et des activités secondaires qui correspondent à d'autres branches. Le regroupement en branche « découpe » donc les entreprises selon leurs différentes activités pour effectuer des regroupements d'unités ayant une production homogène. Selon le SEC 95 : « L'unité de production homogène (UPH) est caractérisée par une activité unique, à savoir par des entrées de produits, un processus de production et des sorties de produits » (2.112).

Les produits : D'après le SEC95, « Les produits sont caractérisés à la fois par leur nature, leur stade d'élaboration et la technique de production utilisée, par référence à une nomenclature de produits » (2.112). Le produit est donc l'output de l'UPH. En France, l'optique « branche » ne correspond pas exactement à l'optique « produit ». En effet, les comptes nationaux français comptabilisent (contrairement aux comptes nationaux d'autres pays) des produits fatals et des ventes résiduelles qui sont transférés entre les branches.

B) Quelle est l'utilité du passage secteurs-branches ?

Le but de la synthèse des biens et services est le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). Il peut être obtenu selon trois approches. On distingue l'approche « production », l'approche « revenus » et l'approche « demande ». Le Tableau Entrées-Sorties (TES) est le principal cadre comptable permettant de présenter le PIB selon ces trois approches (cf. tableau ci-dessous).

RESSOURCES EN PRODUITS			EMPLOIS EN PRODUITS			
TRP			TEI			TEF
	Production	Importations		Branches	a	b
Produits			Produits			Emplois Finaux
a			A			
b			B			

PSB			
Secteurs	Branches	a	b
a			
b			

CENF	
Secteurs	Opérations
a	P1,P2,B1,B2,B3
b	P1,P2,B1,B2,B3

COMPTE DE PRODUCTION			
Production BR			
Conso.Interm.			
VAB			
Production BR			
Transferts			
Production PR			

COMPTES D'EXPLOITATION PAR BRANCHE			
VAB			
Rémunérations			
Impôts			
Subventions			
EBE/RMB			

Approche demande

↑

Approche production

←

Approche revenus

←

L'articulation de la production entre branches et produits est assurée par les transferts du compte de production et celle des consommations intermédiaires par le Tableau des Entrées Intermédiaires (TEI). De la sorte, le PIB de l'approche « demande » (en produits) est cohérent avec celui de l'approche « production » (en branches). Le PIB de l'approche « revenus » est, quant à lui, déterminé à partir des comptes de secteurs institutionnels dans le Tableau Economique d'Ensemble (TEE). Le compte de secteur institutionnel des Entreprises Non Financières (CENF), principal contributeur au PIB, est décliné selon les secteurs d'activités de la NAF au niveau agrégé 118. Le TES et le TEE sont estimés parallèlement et le calage sur les éléments du PIB de l'approche « revenus » est obtenu via les Comptes d'Exploitation par Branches, construits à partir des comptes de secteurs institutionnels. Les données des Secteurs Institutionnels autres que les ENF (IFEA, ISBLSM, APU, Ménages¹) sont considérés comme exogènes (c'est à dire non modifiables) par le TES.

En base 95, Le PIB approche « revenus » était cohérent entre TES et TEE pour les données des secteurs institutionnels exogènes. La réconciliation entre TES et TEE pour ce qui concerne les ENF se faisait via un arbitrage global sur la valeur ajoutée, en partie supporté par le compte de secteur.

En base 2000, il a été décidé de déterminer des matrices de passage secteurs-branches (PSB) pour chaque composante de la production des ENF et pour les consommations intermédiaires des ENF. Ainsi, le calage de la valeur ajoutée entre TES et TEE peut se faire tout au long du processus d'élaboration des comptes pour chaque composante et non plus *ex post* via un arbitrage global.

¹ IFEA : Institution Financières et Entreprises d'Assurances. ISBLSM : Instituts Sans But Lucratif au Service des Ménages. APU : Administrations Publiques.

C) Méthodologie du passage secteurs-branches de la production (PSB) des ENF

Le but est de calculer une matrice de passage secteurs-branches de la production (P1). Dans cette note, nous étudierons la production marchande (P11) et la production pour emploi final propre (P12), car la production non marchande (P13) ne concerne pas les ENF. La production est la somme de la production vendue et des variations de stocks de biens et services (1), des marges de commerce (2) et d'autres éléments de production ne figurant pas dans les ventes (3).

1 - La production vendue et les variations de stocks « producteur »

La production vendue. Le point de départ est la matrice de passage secteurs-branches de la production vendue du SIE obtenue via l'outil Edibre. L'EDIBRE (EDition des BRanches d'Entreprises) est un des outils des comptables nationaux qui permet de passer des ventes (production vendue+ vente de marchandises déclarées dans le Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE)) en secteurs d'activité aux ventes des branches devant alimenter les équilibres ressources-emplois (ERE, qui correspondent aux équilibres par produit entre ressources et emplois du TES).

La production vendue par branche tirée du SIE via cette matrice doit subir diverses corrections additionnelles : mise hors champ de la production vendue dans des secteurs et des branches qui ne concernent pas des Entreprises Non Financières ; corrections agrégées entre secteurs et branches suite à des erreurs détectées après le calcul de l'Edibre, recalage de la production vendue sur le SIE toutes sources confondues (en effet, celle de l'Edibre est calculée sur strates fines du SIE, qui omettent parfois certaines entreprises intégrées dans le SIE uniquement au niveau de strates plus agrégées); rajout des charges récupérables sur salaires des gardiens d'immeubles. Une fois ces corrections réalisées, on obtient la production vendue de la première ligne des ERE².

Ces ventes par branche de la première ligne des ERE subissent encore des corrections. On rajoute des ventes agricoles hors SIE fournies par le RSP de l'agriculture. La recherche est corrigée à partir des ventes déclarées dans l'enquête « Recherche et Développement ». Plus précisément, la nouvelle colonne constituée des productions du produit R&D déclinées par secteur d'activité est substituée à l'ancienne et les écarts ainsi constatés sur chaque secteur d'activité sont réimputés sur la diagonale secteur X branche de façon à conserver la production totale de chaque secteur. On calcule des éléments de fraude et travail au noir à rajouter à la production vendue. La fraude sur production vendue est obtenue en secteurs d'activité par application de taux de fraude aux ventes et passée en branches selon la structure de ces dernières. Le travail au noir est calculé en secteurs d'activité également par application de taux, mais les montants obtenus sont passés diagonalement en branches. Enfin, l'écart TVA est rajouté à la production vendue. Cet écart correspond à la différence entre la TVA théorique, calculée en appliquant des taux de TVA non déductible aux produits -hors TVA- provenant des équilibres-ressources emploi, et la TVA constatée. L'ensemble de ces éléments

² La production vendue par branches ainsi obtenue constitue la première ligne des ERE. Dans ces derniers elle est nommée « Ventes branches SIE ». Il n'y a pas encore de correction liée à des concepts comptables à ce niveau.

sont rajoutés à la production vendue de la première ligne des ERE pour obtenir la production vendue « Tabfin » (la production vendue du « tableau final », ie avant le passage à la production au sens de la comptabilité nationale à proprement parler).

Pour passer de la production vendue à la production à proprement parler, il faut tenir compte des **variations de stocks « producteurs »**. Celles-ci sont d'abord calculées en secteurs d'activités à partir du SIE : le stock final de l'année considérée est soustrait au stock final de l'année précédente. Les variations de stocks ainsi obtenues sont corrigées de l'appréciation sur stocks à l'aide d'indices de prix de vente ou de consommation. Le passage en branches se fait ensuite à partir de la structure de la matrice de production vendue de la première ligne des ERE. Les variations de stocks concernent principalement des branches de biens, mais il est possible d'en avoir aussi dans certaines branches de services comme le transport spatial ou l'éducation marchande.

2 - Les marges commerciales

Les marges commerciales sont obtenues par différence entre les ventes de marchandises et le coût d'achat des marchandises vendues.

Les ventes de marchandises du SIE une fois passées en branches via Edibre subissent, comme la production vendue, des mises hors champ et des corrections agrégées, notamment des reclassements de ventes de marchandises vers la production de biens et services. On obtient alors les ventes de marchandises de la première ligne des ERE. Elles sont ensuite augmentées d'une fraude sur ventes de marchandises calculée à partir des mêmes taux de fraude que la production vendue et répartie en branches selon la structure des ventes de marchandises. La fraude des secteurs commerciaux est fournie par le Responsable-secteur-produit (RSP) du commerce et passée diagonalement en branches.

Le coût d'achat des marchandises vendues est composé des achats de marchandises, de la fraude sur achats et des variations de stocks de marchandises. Les achats de marchandises des secteurs d'activité sont fournis par le SIE. Ils subissent éventuellement des corrections agrégées. Ils sont passés en branches à partir de la structure des ventes de marchandises et des taux de marge des secteurs commerciaux. La fraude sur achats des secteurs commerciaux est fournie par le RSP du commerce et passée diagonalement en branches. La fraude sur achats des secteurs non commerciaux est fixée comme égale à la fraude sur vente de marchandises, de sorte que la fraude sur marges commerciales des secteurs non commerciaux est conventionnellement nulle. Les variations de stocks de marchandises sont obtenues en soustrayant le stock final du SIE de l'année au stock final de l'année précédente. Ces variations sont également corrigées de l'appréciation sur stock à l'aide des indices de prix de vente et de consommation.

3 - Les autres éléments de la production

On distingue cinq autres types d'éléments qui doivent être rajoutés à la production vendue de biens et services et aux marges commerciales pour obtenir la production finale au prix de base.

Les autres produits d'exploitation sont déclarés dans les comptes de résultat des entreprises. Ils figurent donc dans le SIE en secteurs d'activités. Ils sont répartis entre les branches M02 (location immobilière) et N33 (services divers aux entreprises).

Le redressement pour non-déclaration concerne des éléments que les entreprises ne sont pas contraintes d'intégrer au chiffre d'affaires sans qu'il s'agisse pour autant d'une fraude. On trouve dans cette catégorie les pourboires, les loyers gratuits et les autres avantages en nature. Ils sont obtenus en secteurs d'activités par application de taux de redressement sur les chiffres d'affaires. Les pourboires ainsi que les avantages en nature sont passés diagonalement en branches, les loyers gratuits vont intégralement en branche M02.

Les traitements conceptuels sont de trois types : les doubles comptes, les livraisons non vendues, le passage aux prix de base. Les doubles comptes sont des ventes qui ont été comptabilisées deux fois (dans les comptes de résultat de deux entreprises). On y trouve les coûts d'achat des services revendus en l'état, les doubles comptes entre production et importation, les doubles comptes d'union de coopératives agricoles et le transport sur production. Les montants sont tous fixés en branches par les RSP dans leurs ERE et passés diagonalement en secteurs d'activités. Pour les livraisons non vendues, on dispose de clés de répartition pour passer des branches aux secteurs. Le passage aux prix de base nécessite d'enlever les impôts sur les produits (taxes sur pétrole, tabac et alcools) et de rajouter les subventions sur les produits (subventions aux tickets de métro par exemple). On obtient alors la recette que le producteur peut réellement tirer de sa production. Les montants de ces deux opérations sont fournis en branches par les comptes des administrations publiques et, sauf exceptions, passés diagonalement en secteurs d'activités.

La production pour compte propre est composée de deux éléments : la production pour emploi final propre et la recherche pour compte propre. La production pour emploi final propre (PEFP) est la somme de la variable du SIE représentant la production immobilisée et des logiciels produits pour compte propre. La production immobilisée du SIE en secteurs d'activités est passée en branche selon une structure de clés fixes sur la base. Les logiciels pour compte propre, qui concernent tous les secteurs, vont intégralement en branche N21 (informatique). La recherche pour compte propre par secteurs d'activités provient de l'enquête « Recherche et développement ». Les montants vont intégralement en branche N4A (recherche).

Au final, la PEFP correspond à l'opération comptable P12. Tous les autres éléments (Production vendue, variations de stocks, marges commerciales, autres produits d'exploitation, redressement pour non-déclaration, traitements conceptuels et recherche pour compte propre) constituent la production marchande (P11).

L'arbitrage : L'ajustement statistique sur la production permet aux RSP de réconcilier les emplois et les ressources lorsqu'ils ne disposent plus d'autre marge de manœuvre. L'arbitrage sur la production permet de réconcilier le SIE et les ERE lors d'un compte semi-définitif, pour lequel il n'y a pas de calage ligne à ligne sur l'ensemble des opérations ici décrites effectuées par branche (dans les ERE) et par secteur d'activité (dans le SIE). Ces deux derniers éléments proviennent des ERE en branches et sont passés diagonalement en secteurs d'activités.

D) Méthodologie des comptes de production et d'exploitation par branche

L'équation comptable des **Comptes de production par Branche (CPR)** est la suivante (figurent entre parenthèses les codes correspondants) :

Valeur ajoutée (B1) = Production (P1) - Consommations Intermédiaires (P2)

L'équation comptable des **Comptes d'Exploitation par Branche (CEB)** est la suivante (figurent entre parenthèses les codes correspondants) :

Valeur ajoutée (B1) = Salaires et traitements bruts (D11) + Cotisations sociales effectives (D121) + Cotisations sociales imputées (D122) + Impôts sur salaires (D291) + Autres impôts à la production (D292) - Subventions d'exploitation (D39) + Excédent Brut d'Exploitation ou Revenu Mixte (B2 ou B3).

1 - Les Entreprises Non Financières

La production par branche est récupérée dans le Passage Secteurs-Branches (PSB), les consommations intermédiaires par branche sont récupérées dans le TEI. La valeur ajoutée est obtenue par soustraction. Les opérations sont prises hors TVA déductible.

Les éléments du compte d'exploitation sont ceux du SIE-PAC³ passés en branches. Pour effectuer le passage secteurs-branches des salaires (D11), des cotisations (D12) et des impôts (D29), on commence par calculer une matrice de structure de la production permettant de passer des branches aux secteurs. C'est ensuite l'inverse de cette matrice qui permet de répartir dans les branches les données en secteurs d'activité, en respectant une « technologie branche » (cf. point 3.3.3 de la note). Pour ce qui concerne les subventions (D39), elles sont passées en branches simplement à partir de la structure en secteurs d'activité. L'Excédent Brut d'Exploitation (pour les SNF) et le Revenu Mixte (pour les EI) se calculent par différence entre la valeur ajoutée et les différents éléments du compte d'exploitation.

2 - Les Ménages

Les comptes de production et d'exploitation des Ménages purs (ie hors entreprises individuelles) concernent un nombre restreint de branches. On retrouve celles de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Elles retracent les activités des jardins potagers, de la chasse et de la pêche des ménages réalisées pour leur compte propre ainsi qu'une partie du croît forestier. De même, les branches d'industries agroalimentaires retracent les activités agroalimentaires des ménages (fromages, beurre, lait, etc.) réalisées pour leur compte propre. La branche « Bâtiment » retrace l'activité de construction des ménages (lorsqu'un ménage effectue lui-même des travaux). La branche de location immobilière correspond aux loyers imputés aux ménages propriétaires de leur logement. La branche de services domestiques (P32) retrace l'activité de divers personnels domestiques des ménages; la branche d'action sociale non marchande (Q2E) retrace l'activité des personnels employés par les ménages pour la garde d'enfant ou l'aide à domicile des personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

³ SIE-PAC : Système Intermédiaire d'Entreprises Passé Aux Comptes. Il correspond au compte des entreprises non financières en secteurs d'activités déjà évoqué en B).

REMARQUE

Les matrices de passage secteurs-branches des éléments de la production au niveau G (118) sont trop volumineuses pour être insérées dans le corps de cette note. Néanmoins, l'annexe 10 liste la plupart des matrices au niveau E (17) pour les Entreprises Non financières de l'année 2003. Le lecteur pourra s'y référer pour chacune des composantes de la production évoquées dans la partie 2.

2 La production des entreprises non financières

Le SEC 95 définit la production comme « une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources (main-d'oeuvre, capital, biens et services) pour fabriquer des biens ou fournir des services. Ne font pas partie de la production les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain. » (3.07). La production (notée P1) englobe tous les produits fabriqués au cours de la période comptable. Elle se décompose en production marchande (P11) et production pour emploi final propre (P12) et production non marchande (P13), laquelle ne concerne toutefois pas les SNF-EI. Le Passage Secteurs-Branches de la production contient les mêmes opérations que le Passage Aux Comptes du SIE (SIE-PAC) réalisé par la section CENF (cf. Note de Base du Passage Aux Comptes). La production et les éléments qui permettent de la calculer sont présentés sous la forme de matrices de passage entre les secteurs et les branches. La nomenclature d'activités et de branches utilisée est la NAF au niveau G.

Le point de départ de la production est l'évaluation des ventes dans le SIE (section 2.1). L'ajout ou la soustraction de diverses opérations vont permettre d'effectuer un passage des ventes à la production pour la production de biens et services (section 2.2) et les marges commerciales (section 2.3). D'autres éléments de la production seront pris en compte pour évaluer la production marchande et la production pour emploi final propre (section 2.4). A l'issu de ce processus, on obtient la matrice de passage secteur-branche de la production (section 2.5) ; l'utilisation en base 2000 de la distinction entre production vendue et vente de marchandises (information issue du SIE) conduit en particulier à une évaluation plus précise qu'auparavant des équilibres ressources-emplois du commerce (section 2.6). Le passage secteur-branche ici décrit concerne dans son détail le compte annuel définitif ; par rapport au schéma décrit, l'élaboration du compte semi-définitif comprend quelques spécificités (section 2.7). Pour finir, signalons que les exigences européennes nous imposent de détailler l'ensemble du processus d'élaboration de la production dans une « table de processus » (« process tables » en anglais, section 2.8).

2.1 Le Système Intermédiaire d'Entreprises

Le Système Intermédiaires d'Entreprises (SIE) combine des données d'enquêtes et des données fiscales sur le bilan et le compte de résultat des entreprises françaises ainsi que sur des données utiles aux statisticiens d'entreprises et aux comptes nationaux (répartition du chiffre d'affaires en branches, effectifs employés). Les données d'enquêtes proviennent principalement des Enquêtes Annuelles d'Entreprises dans l'Industrie, le Commerce et les Services. Les données fiscales proviennent de la liasse fiscale du Ministère des Finances. Les variables du SIE servent à élaborer le Passage Aux Comptes des Entreprises Non Financières. Elles sont aussi les données sources à la

base du Passage Secteurs-branches. Nous énumérons ci-après les variables du SIE qui sont directement utilisées pour estimer la production.

SOURCES SIE DIRECTEMENT UTILISEES
Ventes de marchandises (R401)
Production vendue (RC302)
Chiffre d'affaires (R310)
Autres produits d'exploitation (RS315)
Achats de marchandises (R210)
Production immobilisée (RC312)

Le point de départ est le chiffre d'affaires « Edibre » (EDItion des BRanches d'Entreprises). Edibre est un des outils des comptes nationaux qui permet de passer des ventes déclarées dans le Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE) en secteurs d'activités aux ventes des branches devant alimenter les ERE. Ces ventes sont elles mêmes décomposables en deux parties : les ventes de marchandises (R401) et la production vendue (RC302). Elles correspondent à deux grands types d'activités. D'une part, l'activité commerciale donne lieu à des ventes de marchandises (des biens ne subissant aucune transformation) ayant pour contrepartie un coût d'achat des marchandises et des marges commerciales. D'autre part, l'activité non commerciale donne lieu à une production vendue de biens et de services produits à partir d'achats de matières premières et de produits semi-finis. Cette distinction entre ventes de marchandises et production vendue de biens et services, indispensable pour estimer le montant total des marges commerciales, est faite dans Système Intermédiaire d'Entreprises et est utilisée à plein pour obtenir les ventes Edibre par branche. Les matrices de la production vendue et des ventes de marchandises Edibre au niveau 118 sont la première composante du passage secteurs-branches de la production.

Plus précisément, le passage secteur branche effectué par Edibre suit la logique suivante.

Présentation du SIE

Le SIE dispose de données en secteurs d'activités au niveau 700 de la NAF décomposés par strates. Le classement d'une entreprise dans l'un des 700 secteurs d'activités dépend de son activité principale (APE). Les strates sont au nombre de 6. Elles sont listées ci-dessous :

- **grandes** : les grandes entreprises de FUTE (plus de 100 salariés ou plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires ou plus de 40 millions d'euros de total de bilan). On dispose de données par entreprise.
- **moyennes** : les entreprises de FUTE de taille moyenne (moins de 100 salariés et moins de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires et moins de 40 millions d'euros de total de bilan). On dispose de données par entreprise.

- **petites** : les strates PBRN, RSI, PBRNA, RSIA, y compris les petites estimées par SUSE
- **horsbic** : les strates BNCDC et Hors SUSE
- **absgrmo** : les absentes grandes et moyennes ; ce sont les entreprises estimées par SUSE.
- **abspeti** : le redressement pour absence fait sur la strate des petites

Rappels :

FUTE : Fichier des unités d'entreprises

SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises

PBRN : Petites entreprises au régime réel normal

RSI : Entreprises au régime simplifié d'imposition

PBRNA et RSIA : la même chose pour les entreprises agricoles

BNCDC : Entreprises aux bénéfices non commerciaux, déclarations contrôlées

Les entreprises sur lesquelles ont dispose de données sont « présentes » et les « absentes » sont obtenues en appliquant des taux d'extrapolation pour absence aux montants obtenus pour les entreprises présentes. La catégorie juridique distingue les sociétés non financières (SNF) et les entreprises individuelles (EINF).

On a donc l'APE pour les deux catégories juridiques et les 6 strates :

$$\begin{bmatrix} absgrmo \\ abspeti \\ grandes \\ moyennes \\ petites \\ horsbic \end{bmatrix} \times \begin{bmatrix} SNF \\ EINF \end{bmatrix} \times [APE]$$

Le SIE dispose de données individuelles par entreprise pour les strates « grandes » et « moyennes » et de données agrégées pour les autres strates. Les enquêtes annuelles d'entreprises permettent aussi d'obtenir des données par entreprise sur la répartition du chiffre d'affaires selon les différentes branches qui les composent. Ces données ne sont obtenues que pour un échantillon de grandes et moyennes entreprises (cf. tableau ci-dessous).

Source	Niveau de détail	Compte de résultat	Données branches (EAE)
FUTE	Données individuelles	- Chiffres d'affaires - Production vendue - Ventes de marchandises	CA branche
PBRN, BRNA, RSI, RSIA	Données agrégées		Pas de données en branche
BNCDC et hors SUSE			

Méthode d'estimation du chiffre d'affaires « Edibre » (EDItion des BRanches d'Entreprises)

Pour les grandes et moyennes entreprises, les chiffres d'affaires en branches permettent de calculer une structure pour répartir le chiffre d'affaires total de chaque secteur en branches. Si un secteur n'a pas été enquêté par l'EAE (ou, cas le plus courant, si les entreprises enquêtées n'ont pas déclaré de branche commerciale permettant d'affecter leurs ventes de marchandises), on impute pour les entreprises du SIE de ce secteur une branche pour les ventes de marchandises et une branche pour la production vendue. On obtient ainsi une matrice de passage secteurs-branches au niveau 700 ensuite agrégée au niveau 118 de la nomenclature. Le traitement des petites entreprises est différent, parce qu'on ne dispose pas de données en branches. On utilise une matrice de passage déterminée une fois pour toutes où une seule branche est désignée pour chaque secteur (majoritairement diagonale).

Le traitement opéré est compliqué en base 2000 par la séparation que l'on fait entre les ventes de marchandises et la production vendue. En effet, les ventes de marchandises ne concernent que les branches du commerce alors que la production vendue concerne presque toutes les branches. On a donc établi trois listes de branches : une liste des branches contenant exclusivement de la production vendue, une liste des branches contenant exclusivement des ventes de marchandises et une liste de branches mixtes. Ces dernières sont des branches commerciales qui peuvent contenir des ventes de marchandises et de la production vendue.

Sont considérées comme branches pures du commerce :

- les NAF du commerce de gros (groupes 512 à 519 de la NAF).

Sont considérées comme des branches mixtes du commerce :

- les NAF du « commerce et de la réparation automobile » (Division 50 de la NAF), hors « entretien et réparation de véhicules automobiles » (groupe NAF 502Z) qui ne décrit que des ventes de services ;
- les NAF des intermédiaires du commerce de gros (Groupe 511 de la NAF)
- les NAF du commerce de détail (Division 52 de la NAF), hors « Réparation d'articles personnels et domestiques » (groupe 527 de la NAF) qui concerne des ventes de services.

La production de services dans les branches mixtes du commerce correspond :

- aux réparations,
- aux commissions,
- aux cotisations d'adhérents,
- aux « Ristournes de fin d'année, facturations de services à des fournisseurs » autrement dit la coopération commerciale ou encore les marges arrières.

La répartition en branches des Chiffres d'affaires (C.A.) dans les EAE ne distingue pas les ventes de marchandises de la production vendue. Si l'on veut calculer deux structures séparées, on doit donc déterminer si les ventes déclarées dans une branche sont des ventes de marchandises ou de la production vendue. Les trois listes précédentes permettent de procéder à ce partage. Il n'y aura pas de difficulté particulière lorsque les branches seront « pures ».

Dans le cas des branches commerciales « mixtes », une partie du chiffre d'affaire déclaré à ce titre par les entreprises dans l'EAE correspond implicitement à de la production vendue. Cette part est déterminée à partir de données issues des seuls EAE commerce, qui portent sur-le-champ des entreprises du secteur commercial (commerce de gros et de détail)⁴. Ces taux spécifiques aux secteurs commerciaux (part de la production vendue dans le chiffre d'affaires total) sont ensuite appliqués aux chiffres d'affaires déclarés par les EAE en branches commerciales par les entreprises de tous les secteurs (commerciaux ou non).

Plus précisément, Les entreprises qui donnent une répartition branche de leurs ventes ont aussi déclaré un compte de résultat. Nous pouvons alors distinguer trois cas :

1. Les entreprises dont le compte de résultat est cohérent avec les branches déclarées.
2. Les entreprises qui déclarent une production vendue inférieure aux seules branches de biens et services.
3. Les entreprises qui déclarent une production vendue supérieure aux seules branches de biens et services.

Cas 1 :

Soit une entreprise A. Le premier tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires déclaré dans son compte de résultat et le second la répartition de son chiffre d'affaires en branches selon l'EAE.

Chiffre d'affaires déclaré	
Production vendue	900
Ventes de marchandises	100

Branches déclarées dans l'EAE	
Industrie 1	600
Industrie 2	300
Commerce	100

Les 100 millions de ventes de marchandises vont en branche commerce, le montant indiqué dans l'EAE est cohérent avec celui du compte de résultat. La séparation entre ventes de marchandises et production vendue n'améliore pas le passage secteurs-branches. La méthode de la base 95 traitait déjà ce cas de façon satisfaisante.

⁴ Les entreprises du commerce de détail et celles du commerce de gros sont enquêtées une année sur deux. Ainsi, les taux fournis en 2002 étaient calculés à partir de l'EAE 2002 sur le commerce de détail et de l'EAE 2001 sur le commerce de gros.

Cas 2 :

Soit une entreprise B. Le premier tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires déclaré dans son compte de résultat et le second la répartition de son chiffre d'affaires en branches selon l'EAE.

Chiffre d'affaires déclaré	
Production vendue	700
Ventes de marchandises	300

Branches déclarées dans l'EAE	
Industrie 1	800
Industrie 2	100
Commerce	100

L'entreprise B déclare une production vendue inférieure aux seules branches de biens et services. Il est possible qu'elle ait commis une erreur dans la répartition de son chiffre d'affaires entre ventes de marchandises et production vendue, dans ce cas il suffit de rétablir le compte de résultat et on se ramène au cas 1.

S'il n'y a pas d'erreur, on procède à un recalage de la structure EAE sur le compte de résultat de la manière suivante :

Ventes de la branche Industrie 1 = $800/900 * 700$

Ventes de la branche Industrie 2 = $100/900 * 700$

Ventes de la branche commerce = 300

Au final, l'utilisation de la distinction entre ventes de marchandises et production vendue (fournie par le compte de résultat des entreprises) et sa confrontation avec la ventilation du chiffre d'affaires par branche fournie par les EAE, constituent une innovation de la base 2000. Elles permettent ici d'améliorer le passage secteurs-branches, en corrigeant soit les données du compte de résultat, soit celles de l'EAE.

Cas 3 :

Considérons une NAF contenant 10 entreprises dont les 3 qui sont enquêtées dans l'EAE se trouvent déclarer une production vendue supérieure aux seules branches de biens et services. Les données sur les 3 entreprises sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Entreprise 1		Entreprise 2		Entreprise 3	
Production vendue	900		700		600	
Ventes de marchandises	100		200		100	
Branches déclarées	Industrie 1	600	Industrie 1	500	Industrie 1	400
	Industrie 2	100	Industrie 2	100	Industrie 2	100
	Commerce	300	Commerce	300	Commerce	200

On suppose par ailleurs que les totaux de production vendue et des ventes de marchandises sur l'ensemble de la NAF (ie sur les 10 entreprises qui en font partie) sont respectivement de 10 000 et 1 000.

Il y a là encore deux possibilités s'agissant des 3 entreprises enquêtées dans l'EAE : soit la branche commerciale déclarée est « pure » et il s'agit d'une erreur (la production de la branche commerce ne peut excéder les ventes de marchandises), soit la branche commerciale est « mixte » et cette incohérence apparente suggère qu'en réalité une partie de la production vendue va dans la branche commerciale. S'il s'agit d'une erreur, il suffit de remettre en cohérence le compte de résultat et les données branches de l'EAE pour se ramener au cas 1. Dans le cas contraire, il s'agit de déterminer quelle part du chiffre d'affaires de la branche commerciale concerne des ventes de marchandises et quelle part concerne de la production vendue de biens et services.

Le RSP du commerce fournit par ailleurs des taux de partage entre production vendue et ventes de marchandises, estimés sur-le-champ des entreprises du *secteur* commercial. Ce sont ces taux que l'on applique au chiffre d'affaires total de la branche.

Dans l'exemple considéré, le chiffre d'affaire agrégé de la branche dans l'EAE est de $300+300+200=800$ millions. En supposant que le RSP commerce fournit un taux de partage de 25 % pour la production vendue (soit 200 millions) et 75 % pour les ventes de marchandises (soit 600 millions), on peut donc calculer une ventilation par branche (CAB = chiffre d'affaires branche de l'EAE, % = structure) de la production vendue d'une part, de la vente de marchandise d'autre part. On applique ensuite ces taux de ventilation au total de la production vendue et des ventes de marchandises de la NAF considérée (CAT = chiffre d'affaire total de la branche après application de la structure à la totalité de la NAF).

Production vendue				Ventes de marchandises			
Branches	CAB	%	CAT	Branches	CAB	%	CAT
Industrie 1	1 500	75	7 500	Industrie 1	0	0	0
Industrie 2	300	15	1 500	Industrie 2	0	0	0
Commerce	200	10	1 000	Commerce	600	100	1 000
Total	2 000	100	10 000	Total	600	100	1 000

Dans ce troisième cas, on voit donc que la méthode de la base 2000 constitue là encore une amélioration par rapport à la base 95, en permettant un traitement fin du cas des branches « mixtes » du commerce. Il reste que cette méthode n'assure pas nécessairement in fine un calage sur le compte de résultat (liasse fiscale). Dans notre exemple, la production vendue des trois entreprises enquêtées par l'EAE se monte au final à 2 000, alors que la somme de la production vendue figurant dans les comptes de résultat de ces entreprises est de 2200. Par analogie avec le cas 2, on pourrait imaginer de recalculer la structure de l'EAE sur le compte de résultat, puis d'appliquer la structure obtenue après recalage sur la production vendue totale de la NAF considérée. Ceci aboutirait aux résultats suivants :

Production vendue			
Branches	CAB	%	CAT
Industrie 1	1 667	76	7 577
Industrie 2	333	15	1 514
Commerce	200	9	909
Total	2 200	100	10 000

Ce recalage final n'a pas été retenu dans la base 2000. Ce choix a sans doute abouti à ce que des montants trop élevés de production vendue de services arrivent dans les branches commerciales au détriment des branches non commerciales (dans l'exemple illustratif, 1000 au lieu de 909). Faute de pouvoir revisiter ce choix à temps, des corrections sont d'ailleurs apportées en tant que de besoin sur les niveaux spontanément obtenus. Ce sujet devra être réexaminé à l'occasion de la prochaine base.

Résultat

Le tableau 1 contient la matrice de CA Edibre au niveau D pour l'année 2003.

Tableau 1

Chiffres d'affaires de l'EDIBRE des entreprises non financières en 2003 (millions d'euros)

Secteurs/branches	BRDA	BRDB	BRDH	BRDJ	BRDQ	TOTAL
AEDA - Agriculture, sylviculture, pêche	50 322	77	4	3 158		53 561
AEDB - Industrie	456	825 034	1 671	134 260	22	961 443
AEDH - Construction	10	698	147 774	4 929	34	153 445
AEDJ - Services principalement marchands	931	16 076	1 654	3 005 448	803	3 024 912
AEDQ - Services administratifs				598	74 212	74 810
AETOTAL - Ensemble des activités	51 719	841 885	151 103	3 148 393	75 071	4 268 171

2.2 La production de biens et services

Nous allons d'abord examiner la production vendue de biens et services (section 3.2.1) qui découle de l'Edibre, puis la production stockée de biens et services (section 3.2.2) qui est utilisée pour calculer des *variations de stocks producteurs* (puisque la comptabilisation se fait en flux). Il s'agit juste d'une distinction de présentation. Elle n'existe pas dans les opérations de Comptabilité Nationale.

2.2.1 La production vendue de biens et services

Elle constitue la première composante du chiffre d'affaires (l'autre étant les ventes de marchandises examinées à la section 3.3). On débute avec les deux matrices de passage secteurs-branches de l'Edibre au niveau 118 (SNF et EINF). Ces données sources de ventes SIE subissent ensuite différentes corrections (sous section 3.2.1.1). On obtient alors les ventes de la première ligne des ERE. Le passage aux ventes du Tabfin (sous section 3.2.1.2) résulte de l'ajout d'éléments de Fraude ou d'éléments non pris en compte dans le SIE.

2.2.1.1 Les corrections sur les ventes

Les corrections sur les ventes se font en amont de l'ERE. Contrairement aux opérations qui auront lieu par la suite, elles n'apparaissent pas dans les lignes des ERE.

CORRECTIONS SUR LES VENTES
Mise Hors champ production vendue
Écart SIE en production vendue
Mise Hors champ écart SIE en production vendue
Corrections agrégées sur production vendue
Charges récupérables sur salaires

Les mises hors champs : Elles servent à éliminer les secteurs d'activités et les branches qui ne concernent pas le secteur institutionnel des Entreprises Non Financières. Les montants de production vendue pour les secteurs d'activités L01 (Intermédiation financière), L02 (Entreprises d'assurances), L03 (Auxiliaires financiers), N4B (Recherche et développement non marchand), P2B (Autres activités récréatives, culturelles et sportives non marchandes), P32 (services domestiques), Q1B (Education non marchande), Q2B (Santé non marchande), Q2E (Action sociale non marchande), R10 (Administrations publiques) et les branches correspondantes (L01, L02, N4B, P2B, P32, Q1B, Q2B, Q2E, R10) sont mis à 0 car ils concernent des institutions financières ou des administrations

publiques⁵. Il s'agit donc de supprimer les lignes et colonnes correspondantes dans la matrice de production vendue Edibre. Cependant, si une entreprise du secteur L03 a déclaré une branche des ENF, la part du chiffre d'affaires affecté à cette branche déclarée est reclassée dans le secteur d'activité des ENF correspondant à la branche.

L'écart SIE sur production vendue : On corrige les *écarts par rapport au SIE* toutes sources confondues en recalant la production vendue sur la diagonale. Le SIE toutes sources confondues par secteurs d'activités ne comporte qu'une strate agrégée, contrairement à l'Edibre qui contient 6 strates (grandes, moyennes, petites, etc.). En effet, certaines entreprises sont intégrées uniquement au niveau de la strate agrégée sans être affectées à une strate fine. Ces éléments proviennent généralement de sources particulières.

Les corrections agrégées : Ce sont des erreurs SIE qui n'ont pas été repérées suffisamment tôt pour figurer dans l'Edibre. Il peut s'agir de transférer une entreprise d'une branche à une autre, d'un secteur à un autre, de mettre hors champs une entreprise figurant à tort dans le SIE ou d'en rajouter une n'y figurant pas. Il arrive aussi que le partage du chiffre d'affaires entre ventes de marchandises et production vendue soit faux parce qu'une entreprise s'est trompée dans ses déclarations. Cette erreur peut ne pas avoir été repérée en amont. Il est alors possible de rectifier ce partage en utilisant les corrections agrégées.

Les charges récupérables sur salaires : Les charges communes des immeubles sont le plus souvent gérées par un syndic qui tient une comptabilité pour chaque copropriété. Cette comptabilité n'est pas intégrée dans les comptes du syndic, qui seuls apparaissent dans le SIE. Ainsi, les salaires des gardiens payés par les syndicats n'apparaissent pas dans le SIE alors qu'ils sont considérés, en comptabilité nationale, comme une prestation de services rendus par les syndicats dont le montant doit être ajouté à la production. Cette production provient du secteur M01 (Promotion et gestion immobilière) et doit être classée dans la branche M01. Par ailleurs, certains immeubles sont la propriété intégrale de sociétés (HLM mais aussi d'autres sociétés privées) qui ne font pas appel à des syndicats. Dans ce cas, les salaires, au moins pour la partie prise en charge par le locataire, se retrouvent généralement enregistrées dans les comptes des sociétés propriétaires comme transferts de charges et non comme prestations de services. On introduit donc une correction correspondant à ces salaires, en provenance du secteur M02 (Location immobilière) et classées dans la branche M01. Par ailleurs, lorsque le locataire est une société, ces salaires se retrouvent généralement retracés dans ses comptes dans le poste *Autres achats et charges externes*, c'est-à-dire en tant que consommation intermédiaire.

Les deux montants de correction pour charges (cas des syndicats et cas des entreprises propriétaires) sont fournis par la section « Consommation des ménages ». En 2003, les charges récupérables du secteur M01 s'élevaient à 535 millions d'euros et celles du secteur M02 à 489 millions d'euros.

⁵ Notons que le secteur L03 est concerné mais pas la branche L03 qui peut contenir des ENF (cas des auxiliaires financiers de la poste).

En résumé, les ventes de la première ligne des ERE sont obtenues par l'équation suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Production vendue première ligne ERE} = & \text{Production vendue Edibre} \\
 & - \text{Mises hors champ} \\
 & + \text{Écart SIE} \\
 & - \text{Mises hors champ écart SIE} \\
 & + \text{Corrections agrégées} \\
 & + \text{Charges récupérables sur salaires}
 \end{aligned}$$

Le tableau 2 ci-dessous donne le chiffrage des corrections sur les ventes :

Tableau 2

Chiffrage des corrections sur les ventes sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Production vendue EDIBRE	2 202 593	2 642 758	2 943 984	3 144 116
Mises hors champ production vendue	-483 426	-831 481	-1 108 077	-1 289 353
Écart SIE production vendue	-180	1 961	-32	198
Mise hors champ écart SIE	1	0	0	0
Corrections agrégées sur production vendue	3 768	-1 425	1 818	1 869
Charges récupérables sur salaires	768	1 048	1 002	1 024
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	1 723 524	1 812 861	1 838 695	1 857 854
Sociétés non financières				
Production vendue EDIBRE	2 084 113	2 521 039	2 821 043	3 018 549
Mises hors champ production vendue	-482 031	-829 912	-1 106 363	-1 287 440
Écart SIE production vendue	-15	1 954	11	193
Mise hors champ écart SIE	0	0	0	0
Corrections agrégées sur production vendue	3 768	-1 425	1 818	2 468
Charges récupérables sur salaires	768	1 048	1 002	1 024
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	1 606 603	1 692 704	1 717 511	1 734 794
Entreprises individuelles non financières				
Production vendue EDIBRE	118 480	121 719	122 941	125 567
Mises hors champ production vendue	-1 395	-1 569	-1 714	-1 913
Écart SIE production vendue	-165	7	-43	5
Mise hors champ écart SIE	1	0	0	0
Corrections agrégées sur production vendue	0	0	0	-599
Charges récupérables sur salaires	0	0	0	0
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	116 921	120 157	121 184	123 060

La section TES initialise les ventes de la première ligne des ERE selon une nomenclature de niveau H en 452 branches et produits à partir des ventes au niveau 700 fournies par l'Edibre (plus précisément, ce calcul au niveau H nécessite des agrégations mais aussi des désagrégations de niveaux 700 ; la table de passage est présentée en annexe 1). Ces ventes ne tiennent pas compte des reclassements agrégés (faits directement au niveau G). Elles sont donc considérées comme des données « exogènes indicatives », que le RSP est libre d'ajuster selon sa convenance tout en restant calé sur l'exogène de niveau G (118 branches et produits).

2.2.1.2 Le passage aux ventes « TABFIN »

Les ventes SIE de la première ligne des ERE subissent ensuite d'autres modifications. Il s'agit d'extension à d'autres sources (ventes agricoles hors SIE), de substitution de source (recherche) et du traitement de la Fraude (Fraude sur CA, Travail au noir, Écart TVA). On obtient ainsi les ventes dites TABFIN (pour TABLeau FINal). C'est la version finale des ventes avant le passage à la production.

2.2.1.2.1 Les ventes agricoles hors SIE

Les ventes agricoles hors SIE : Il s'agit d'une extension de champ. Les ventes du SIE sont incomplètes car elles couvrent un champ trop restreint. Les secteurs et les branches A01 (Agriculture) et A02 (Sylviculture) relèvent d'un traitement particulier dans le passage secteurs-branches. En effet, la production est directement évaluée à partir de sources spécifiques à l'Agriculture. La méthode d'évaluation dépend du type de production agricole concernée. Dans certains cas il s'agit directement de montants en valeur, dans d'autres cas il faut multiplier des prix par des quantités. Il est possible de classer les sources en quatre catégories : le ministère de l'Agriculture, l'Insee, les offices sous tutelle des ministères et les organismes professionnels. Le ministère de l'agriculture obtient des données via l'Enquête Structure et Statistiques Agricoles parallèle au recensement agricole. L'Insee publie des Indices de Prix de la Production Agricole et (IPPAP) et des Indices de Prix d'Achat des Moyens de Production Agricoles (IPAMA). Parmi les offices sous tutelle du ministère de l'Agriculture, on trouve l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC), le VINIFLHOR (vin et horticulture) et l'Office de l'Elevage (bétail). Parmi les organismes professionnels on trouve notamment la Fédération CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Une fois la production évaluée, les différents éléments du passage ventes-production sont évalués à partir des mêmes sources (variations de stocks, livraisons non vendues, impôts et subventions) et les ventes agricoles hors SIE sont déduites en soustrayant les ventes du SIE aux ventes obtenues en « remontant » à partir de la production. Le tableau 3 ci-dessous contient le passage secteurs-branches des ventes agricoles hors SIE pour les ENF en 2000.

Tableau 3

Ventes des unités agricoles hors SIE année 2000 (millions d'euros)

Ventes des unités agricoles hors SIE des ENF	Branches					
	A01	A02	A03	B02	P10	TOTAL
Secteurs						
Secteur GA01 : décomposition en branches	11 938			302	105	12 345
Secteur GA02 : décomposition en branches	27	779				806
Secteur GA03 : décomposition en branches			776			776
TOTAL pour chaque branche	11 965	779	776	302	105	13 927

Ventes des unités agricoles hors SIE des SNF		Branches				
Secteurs	A01	A02	A03	B02	P10	TOTAL
Secteur GA01 : décomposition en branches	1 026			151	49	1 226
Secteur GA02 : décomposition en branches	27					27
Secteur GA03 : décomposition en branches			363			363
TOTAL pour chaque branche	1 053	0	363	151	49	1 616

Ventes des unités agricoles hors SIE des EI		Branches				
Secteurs	A01	A02	A03	B02	P10	TOTAL
Secteur GA01 : décomposition en branches	10 912			151	56	11 119
Secteur GA02 : décomposition en branches		779				779
Secteur GA03 : décomposition en branches			413			413
TOTAL pour chaque branche	10 912	779	413	151	56	12 311

2.2.1.2.2 La correction recherche

La Correction recherche : Les ventes de la branche recherche sont fournies par le RSP correspondant, à partir de l'exploitation de l'enquête « Recherche et Développement ». Ces données, considérées comme de meilleure qualité, doivent se substituer aux données du SIE, qui ont tendance à sous estimer les ventes de la recherche. En pratique, on rajoute l'écart entre la version du compte de la recherche et la version du SIE dans la branche recherche et, pour garder la marge secteur inchangée, on recale en modifiant la diagonale. Pour le secteur de la recherche (N4A), pour lequel on ne peut pas par définition recaler sur la diagonale, on recale en modifiant deux branches (N21 et N25) à parts égales. Ainsi, cette opération est neutre sur les ventes par secteur d'activité ; elle consiste simplement à modifier, pour chaque secteur, leur répartition en branche.

2.2.1.2.3 La fraude

La fraude correspond à l'activité non déclarée des unités de production régulièrement déclarées. Elle comporte trois composantes (cf. tableau ci-dessous).

FRAUDE
Fraude sur la production vendue
Travail au noir
Écart TVA

La fraude sur la production vendue : Elle est calculée à partir du Chiffre d'Affaires en secteurs du SIE toutes sources confondues. On distingue la *fraude sur production vendue* et la *fraude sur ventes de marchandises*. On applique des taux fixés pour toute la base à ces montants (ces taux sont estimés à

partir de taux de redressements tirés des contrôles fiscaux effectués par la DGI. Ces résultats sont répartis à l'aide de la structure branche de production vendue et de ventes de marchandises de chaque secteur. Pour les secteurs commerce (J10, J20, J30), la fraude est donnée par le RSP commerce (sur la base d'informations tirées des contrôles fiscaux effectués dans ce secteur), et est passée diagonalement en branche. Le RSP du commerce « maîtrise » donc la fraude des secteurs commerciaux dans les branches commerciales. Il reçoit cependant dans ses branches, suite au calcul précédemment exposé, des montants de fraude en provenance des autres secteurs.

Le travail au noir correspond à l'activité des unités de production non déclarées. Celles-ci sont considérées dans les comptes nationaux français comme des entreprises individuelles. On distingue deux types de travail au noir : celui qui s'adresse directement aux ménages ; celui qui s'effectue dans le cadre d'entreprises déclarées et qui correspond au travail dissimulé. Dans les deux cas, on est en présence d'une activité dont la production ne figure pas dans le SIE et qui doit donc faire l'objet d'une correction dans le passage aux comptes. La correction pour travail au noir est calculée à partir du CA secteur du SIE toutes sources confondues. On applique des taux aux montants SNF-EI. Bien que calculée sur l'ensemble SNF-EI, la correction pour travail au noir est affectée intégralement aux EI. Le passage en branche se fait diagonalement.

L'écart TVA est la différence entre la TVA calculée par l'application de taux théoriques sur les emplois des ERE et la TVA perçue par l'État. En pratique, le responsable du TES utilise les ERE hors toute TVA (HTV) et applique des taux de TVA fournis par la DGTPE aux divers emplois (consommations intermédiaires, consommation finale et FBCF), pour obtenir des emplois hors TVA déductible (HTD). L'écart entre la TVA théorique et la TVA perçue est appelé « Écart TVA ». Il est assimilé à de la fraude. La TVA perçue apparaît dans les ressources et l'équilibre entre ressources et emplois est maintenu en ajoutant l'écart TVA à la fraude sur CA. Les chiffres (SNF et EI) proviennent des ERE, donc suivant une logique de branche. Ils sont passés diagonalement en secteurs.

L'ensemble des corrections pour fraude affectant la production vendue représente 71,3 milliards d'euros en 2003 (cf. tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4**Composantes de la fraude sur la période 2000-2003 (millions d'euros)**

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Fraude sur production vendue	34 328	36 216	37 513	38 472
Travail au noir	19 786	21 137	22 037	22 762
Écart TVA	8 124	9 621	10 106	9 974
Fraude totale	62 238	66 974	69 656	71 208
Sociétés non financières				
Fraude sur production vendue	22 481	24 075	25 241	25 995
Travail au noir	0	0	0	0
Écart TVA	5 280	6 312	6 732	6 750
Fraude totale	27 761	30 387	31 973	32 745
Entreprises individuelles non financières				
Fraude sur production vendue	11 847	12 141	12 272	12 477
Travail au noir	19 786	21 137	22 037	22 762
Écart TVA	2 844	3 309	3 374	3 224
Fraude totale	34 477	36 587	37 683	38 463

En résumé, les ventes du « Tabfin » hors TVA déductible sont obtenues par l'équation suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Production vendue Tabfin HTD} = & \text{Production vendue 1}^{\text{ère}} \text{ ligne ERE} \\
 & + \text{Ventes agricoles hors SIE} \\
 & + \text{Correction recherche} \\
 & + \text{Fraude sur production vendue} \\
 & + \text{Écart TVA} \\
 & + \text{Travail au noir}
 \end{aligned}$$

Le tableau 5 donne le chiffrage des différents éléments permettant de passer des ventes de la 1^{ère} ligne des ERE aux ventes du Tabfin sur la période 2000-2003.

Tableau 5**Passage aux ventes Tabfin sur la période 2000-2003 (millions d'euros)**

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	1 723 524	1 812 861	1 838 695	1 857 854
Ventes agricoles hors SIE	13 927	12 736	13 045	11 051
Correction recherche	0	0	0	0
Fraude sur production vendue	34 328	36 216	37 513	38 472
Travail au noir	19 786	21 137	22 037	22 762
Production vendue tabfin hors toute TVA	1 791 565	1 882 950	1 911 290	1 930 139
Écart TVA	8 124	9 621	10 106	9 974
Production vendue tabfin hors TVA déductible	1 799 689	1 892 571	1 921 396	1 940 113
Sociétés non financières				
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	1 606 603	1 692 704	1 717 511	1 734 794
Ventes agricoles hors SIE	1 616	1 168	1 266	723
Correction recherche	0	0	0	0
Fraude sur production vendue	22 481	24 075	25 241	25 995
Travail au noir	0	0	0	0
Production vendue tabfin hors toute TVA	1 630 700	1 717 947	1 744 018	1 761 512
Écart TVA	5 280	6 312	6 732	6 750
Production vendue tabfin hors TVA déductible	1 635 980	1 724 259	1 750 750	1 768 262
Entreprises individuelles non financières				
Production vendue (1° ligne de l'ERE)	116 921	120 157	121 184	123 060
Ventes agricoles hors SIE	12 311	11 568	11 779	10 328
Correction recherche	0	0	0	0
Fraude sur production vendue	11 847	12 141	12 272	12 477
Travail au noir	19 786	21 137	22 037	22 762
Production vendue tabfin hors toute TVA	160 865	165 003	167 272	168 627
Écart TVA	2 844	3 309	3 374	3 224
Production vendue tabfin hors TVA déductible	163 709	168 312	170 646	171 851

2.2.2 Les variations de stocks de biens et services

Pour passer de la production vendue à la production au sens de la Comptabilité Nationale, il faut tenir compte des variations de stocks entre la fin de l'exercice et le début de l'exercice comptable. Cette évaluation s'avère plus compliquée qu'il n'y paraît, car les stocks déclarés par les entreprises dans le SIE ne sont pas corrigés de l'inflation. Un bien stocké peut ne plus avoir la même valeur à sa sortie si le prix a augmenté ou diminué entre temps, il peut s'être « apprécié » ou « déprécié ». D'une manière générale nous parlerons *d'appréciation sur stocks* dans les deux cas (positive ou négative). Conceptuellement, la comptabilité nationale doit neutraliser les effets de cette « appréciation » sur la mesure des variations de stocks. Pour cela, on détermine le « prix moyen » de l'année pour chaque type de bien. Cette évaluation est obtenue par l'utilisation d'indices de prix (issus pour la plupart des Indices de Prix de Ventes Industriels). On a alors :

$$\text{Stock final CN} = \frac{\text{prix moyen de l'année } n}{\text{prix de fin d'année } n} * \text{Stock final SIE}$$

$$\text{Stock initial CN} = \frac{\text{prix moyen de l'année } n}{\text{prix de fin d'année } n - 1} * \text{Stock initial SIE}$$

$$\Delta \text{Stock}_{CN} = \text{Stock final CN} - \text{Stock initial CN}$$

Exemple :

Soit un secteur d'activité dont le stock initial déclaré dans le SIE a pour valeur 300 et le stock final 330. Le prix en fin d'année n-1 était de 100, le prix en fin d'année n de 110. Le prix moyen annuel est de 105.

Les données du problème sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Stock	Valeur	Prix	prix moyen
Initial	300	100	105
Final	330	110	105

On a :

$$\Delta \text{Stock}_{CN} = \frac{330}{110} \times 105 - \frac{300}{100} \times 105 = 0$$

$$\Delta \text{Stock}_{SIE} = 330 - 300 = 30$$

$$\text{appreciation} = 30 - 0 = 30$$

Une fois évaluées les variations de stocks des secteurs d'activités au sens de la comptabilité nationale (c'est-à-dire corrigées de l'appréciation sur stocks), il reste à les répartir en branches. On utilise pour cela la structure en branches de la production vendue de biens et services « première ligne des ERE ». Les variations de stocks de biens et services sont appelées « *variations de stocks producteurs* ». Il existe aussi des « *variations de stocks de marchandises* », calculées de manière similaire (cf section 2.3.2). Nous renvoyons le lecteur à la note de base 2000 sur les variations de stocks pour de plus amples informations.

Tableau 6

Variations de stocks producteurs sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Variations de stocks producteurs	5 622	445	504	-1 371
Sociétés non financières				
Variations de stocks producteurs	5 298	-188	457	-1 359
Entreprises individuelles non financières				
Variations de stocks producteurs	324	633	47	-12

Remarque : En base 95, on considérait que les variations de stocks producteurs ne pouvaient concerner que des biens. Seules les branches de l'agriculture et de l'industrie en contenaient.

En base 2000, certains services peuvent aussi en contenir. Il arrive en effet que certaines entreprises déclarent des variations de stocks correspondant en fait à des services rendus sur une période couvrant plusieurs exercices (exemple : le transport spatial de satellites ou l'ingénierie).

2.3 Les marges commerciales

D'après le SEC 95 « Une marge commerciale représente la différence entre le prix de revente effectif ou imputé d'un bien acheté pour être revendu et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour le remplacer au moment où il est vendu ou utilisé d'une autre façon » (3.60). Les marges commerciales sont donc la différence entre les *ventes de marchandises* et le *coût d'achat des marchandises vendues*.

2.3.1 Les ventes de marchandises

Les ventes de marchandises de l'Edibre sont retraitées comme la production vendue de biens et services. On retrouve donc les mises hors champs, la correction de l'écart par rapport au SIE toutes sources confondues et les corrections agrégées demandées par les RSP. Elles sont aussi augmentées de la fraude sur ventes de marchandises.

CORRECTIONS SUR VENTES DE MARCHANDISES
Corrections agrégées sur ventes de marchandises
Mise Hors champs ventes de marchandises
Écart SIE en ventes de marchandises
Fraude sur ventes de marchandises

Les fraudes sur ventes de marchandises des secteurs non commerciaux sont calculées à partir de la répartition entre les branches J10, J20 et J30 de leurs ventes de marchandises. Pour chaque secteur d'activité un taux de fraude identique à celui de la production vendue (mais différent entre les sociétés non financières et les entreprises individuelles) est appliqué à la structure des ventes de marchandises. La fraude des secteurs commerciaux est fournie par le RSP du commerce et passée diagonalement en branches (voir future note de base sur le commerce).

Tableau 7

Composantes des ventes de marchandises du Tabfin, période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Ventes de marchandises SIE	1 048 984	1 084 974	1 099 416	1 124 055
Corrections agrégées VM	-6 556	-1 231	-2 962	-2 500
Mises hors champ VM	-2 589	-1 497	-2 291	-3 350
Écart SIE ventes de marchandises	14	-29	0	0
Mises hors champ Écart SIE	0	0	0	0
Ventes de marchandises 1ère ligne ERE	1 039 853	1 082 217	1 094 163	1 118 205
Fraude sur ventes de marchandises	11 613	12 126	12 364	12 520
Ventes de marchandises Tabfin	1 051 466	1 094 343	1 106 527	1 130 725
Sociétés non financières				
Ventes de marchandises SIE	992 509	1 027 198	1 040 650	1 067 269
Corrections agrégées VM	-6 556	-1 231	-2 962	-2 500
Mises hors champ VM	-2 548	-1 475	-2 234	-3 311
Écart SIE ventes de marchandises	10	-29	1	0
Mises hors champ Écart SIE	0	0	0	0
Ventes de marchandises 1ère ligne ERE	983 415	1 024 463	1 035 455	1 061 458
Fraude sur ventes de marchandises	7 454	7 874	8 100	8 390
Ventes de marchandises Tabfin	990 869	1 032 337	1 043 555	1 069 848
Entreprises individuelles non financières				
Ventes de marchandises SIE	56 475	57 776	58 766	56 786
Corrections agrégées VM	0	0	0	0
Mises hors champ VM	-41	-22	-57	-39
Écart SIE ventes de marchandises	4	0	-1	0
Mises hors champ Écart SIE	0	0	0	0
Ventes de marchandises 1ère ligne ERE	56 438	57 754	58 708	56 747
Fraude sur ventes de marchandises	4 159	4 252	4 264	4 130
Ventes de marchandises Tabfin	60 597	62 006	62 972	60 877

Les ventes de la première ligne des ERE et les ventes TABFIN sont obtenues par les équations suivantes :

Ventes de marchandises 1^{ère} ligne ERE = Ventes de marchandises Edibre
- Mises hors champ VM
+ Écart SIE VM
- Mises hors champ écart SIE VM
+ Corrections agrégées VM

Ventes de marchandises du Tabfin = Ventes de marchandises 1^{ère} ligne ERE
+ Fraude sur ventes de marchandises

2.3.2 Le coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues vient se soustraire aux ventes de marchandises pour constituer les marges commerciales des branches commerce J10, J20 et J30. Il se décompose en achats de marchandises, en fraude sur achats de marchandises et en variations de stocks de marchandises.

2.3.2.1 Les achats de marchandises

Ils correspondent aux achats par l'entreprise de biens qu'elle destine à la revente en l'état. Ces achats sont évalués à leur prix d'acquisition et tirés des données par secteur d'activité du SIE (variable R210). Le passage secteurs-branches vers les trois branches du commerce est différent pour les secteurs commerciaux et non commerciaux.

Le passage secteur-branches des secteurs commerciaux s'appuie sur le taux d'achats (Achats de marchandises/ventes de marchandises) de chaque secteur commercial : pour un secteur commercial donné, ce taux est imputé sur chacun des montants de ventes de marchandises des 3 branches commerciales J10, J20 et J30.

Le passage secteurs-branches des secteurs non commerciaux est plus complexe. Il consiste à appliquer aux ventes de marchandises ventilées en branches J10, J20 et J30 d'un secteur non commercial le taux d'achat du *secteur commercial* J10, J20 et J30 correspondant, en recalant in fine le résultat obtenu sur l'ensemble des achats de marchandises du secteur non commercial (cf annexe 3).

2.3.2.2 La fraude sur achats de marchandises

La fraude sur achats de marchandises, soustraite à la fraude sur ventes de marchandises, vient constituer une fraude sur marges commerciales. Les montants des secteurs commerciaux sont fixés par le RSP commerce (à l'aide de données en provenance de la DGI, voir future note de base sur le commerce) et passés diagonalement en branches. Viennent s'y ajouter des montants de fraude sur achats en provenance des secteurs non commerciaux. En base 2000, on reprend conventionnellement les mêmes montants que pour la fraude sur ventes de marchandises, si bien qu'il n'y aura de fraude sur marges commerciales que dans les secteurs commerciaux et cela pour les seules branches commerciales J10, J20 et J30. Ce choix d'annuler la fraude sur marges dans les secteurs non commerciaux a été fait en raison du manque d'informations dont on disposait. On a simplifié les calculs en considérant que dans les secteurs non commerciaux les fraudes faites sur les achats ne s'accompagnaient pas d'une marge complémentaire lors de la vente.

2.3.2.3 Les variations de stocks de marchandises

Elles sont évaluées dans le SIE par la différence entre la valeur du stock de marchandises en début de période et celle en fin de période. Comme pour les stocks de produits, ces variations sont corrigées des appréciations sur stocks à l'aide d'indices de prix. Le passage secteurs-branches est fait en fonction de la structure des ventes de marchandises.

Le coût d'achat des marchandises est obtenu par l'équation suivante (chiffage dans le tableau 8) :

$$\begin{aligned} \text{Coût d'achat des marchandises} = & \text{Achats de marchandises} \\ & + \text{Fraude sur achats de marchandises} \\ & + \text{Variations de stocks de marchandises} \end{aligned}$$

Tableau 8

Composantes du coût d'achat des marchandises sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Achats de marchandises	-819 440	-848 840	-851 389	-860 458
Fraude sur achats march.	-8 667	-9 032	-9 184	-9 237
Variations de stocks march.	4 578	5 900	2 549	2 135
Coût d'achat des marchandises	-823 529	-851 972	-858 024	-867 560
Sociétés non financières				
Achats de marchandises	-780 433	-809 375	-811 308	-821 883
Fraude sur achats march.	-5 827	-6 139	-6 269	-6 433
Variations de stocks march.	4 550	5 911	2 422	2 097
Coût d'achat des marchandises	-781 710	-809 603	-815 155	-826 219
Entreprises individuelles non financières				
Achats de marchandises	-39 007	-39 465	-40 081	-38 575
Fraude sur achats march.	-2 840	-2 893	-2 915	-2 804
Variations de stocks march.	28	-11	127	38
Coût d'achat des marchandises	-41 819	-42 369	-42 869	-41 341

Les marges de commerce sont obtenues en retranchant le coût d'achat des marchandises aux ventes de marchandises du Tabfin.

$$\text{Marges de commerce} = \begin{array}{l} \text{Ventes de marchandises du Tabfin} \\ - \text{Coût d'achat des marchandises} \end{array}$$

Le total des marges sur la période 2000-2003 figure dans le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9

Marges de commerce sur la période 2000-2003 (millions d'euros) ⁶

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Marges de commerce	227 937	242 371	248 503	263 165

⁶ Il faut noter que ce total des marges est supérieur à celui des marges des ERE du commerce (voir paragraphe 2.6) car il inclut notamment les impôts sur les produits, les droits de consommation sur tabac ainsi que les droits de consommation sur les alcools. En effet, les marges ici présentées sont évaluées aux prix du producteur et non aux prix de base (comme le sont les marges dans les ERE. du commerce). Le prix de base est la recette que le producteur peut tirer de la production d'une unité de produit. Cette définition exclut donc les impôts sur les produits (que les producteurs facturent mais reversent à l'État) et nécessite de rajouter les subventions sur les produits (accordées par l'État au producteur).

2.4 Les autres éléments de la production

En plus du chiffre d'affaires, la production au sens de la comptabilité nationale est composée d'autres éléments qui ne correspondent pas à des ventes.

2.4.1 Les autres produits d'exploitation

Les « autres produits d'exploitation » correspondent à une classe du Plan Comptable Général. Ils comprennent les éléments suivants :

- redevances pour concessions de brevets, licences, marques, procédés, logiciels ainsi que droits et valeurs similaires ;
- revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles ;
- jetons de présence et rémunérations d'administrateurs ;
- ristournes perçues des coopératives (on enregistre la quote-part des excédents répartis entre les associés coopérateurs au prorata des opérations traitées) ;
- quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (pour l'entité non gérante, il s'agit de sa participation aux bénéfices ; pour l'entité gérante, il s'agit du montant des pertes mises à la charge des associés non gérants) ;
- produits divers de gestion courante.

En terme de masse, ce sont les deux premiers postes qui représentent l'essentiel des autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation sont déclarés par les entreprises dans leur compte de résultat, il existe donc une variable SIE correspondante (code RS315). Les montants par secteur d'activité sont éclatés en deux parts égales entre les branches M02 (location immobilière) et N33 (services divers aux entreprises). Cette clé de répartition a été déterminée sur l'année 2000 à partir du fichier des unités d'entreprises du SIE (FUTE). En effet, pour les grandes entreprises, ce fichier contenait deux variables R704 (redevances pour brevets, licences, etc.) et R707 (revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles).

Tableau 10

Autres produits d'exploitation sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Autres produits d'exploitation	29 224	30 429	31 882	31 902
Sociétés non financières				
Autres produits d'exploitation	27 203	28 394	29 815	29 720
Entreprises individuelles non financières				
Autres produits d'exploitation	2 021	2 098	2 067	2 182

2.4.2 Redressement pour non-déclaration

Il s'agit d'une production que le producteur n'est pas contraint d'enregistrer dans sa comptabilité, mais qui doit être comptabilisée dans les Comptes Nationaux.

NON-DECLARÉS
Pourboires
Avantages en nature
Loyers gratuits

Les pourboires : Ils peuvent être classés en deux catégories : les pourboires intégrés à la facture et les pourboires laissés volontairement par les clients. Les pourboires intégrés à la facture sont inclus dans les comptes de l'entreprise et n'impliquent donc pas de correction. Les pourboires laissés volontairement par les clients n'apparaissent généralement pas dans la comptabilité des entreprises et doivent donc faire l'objet d'une correction. Les pourboires sont calculés par CENF dans son passage au compte et passés diagonalement en branches. Ils s'élevaient à 2 495 millions d'euros pour les ENF en 2003. La principale branche concernée est celle des « hôtels, cafés et restaurants » pour 2 220 millions. On trouve aussi des pourboires dans les branches « transport routier de voyageurs » (taxis), « activités culturelles et récréatives » (ouvreuses des cinémas et théâtres), « activités audiovisuelles » ou « services personnels » (salons de coiffure) pour des montants inférieurs à 100 millions d'euros.

Les avantages en nature : ils correspondent aux biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser pour satisfaire leurs besoins ou ceux de leur ménage. Ils constituent un revenu supplémentaire pour les salariés puisque ceux-ci auraient dû les payer s'ils avaient voulu les acquérir par eux-mêmes. On distingue *les loyers gratuits* et *les autres avantages en nature*. Les loyers gratuits correspondent à la valeur locative des logements que l'entreprise fournit gratuitement à ses salariés. Comme ils n'apparaissent pas dans les comptes de l'entreprise, ils doivent être ajoutés à la production en tant que production de services de logement. Ils sont intégralement passés dans la branche M02. Les autres avantages en nature sont passés diagonalement en branche. En pratique, seule la branche « hôtels, cafés, restaurants » est concernée pour un montant de 317 millions d'euros en 2003. Il s'agit des repas offerts à leurs employés par les hôtels, les cafés et les restaurants⁷.

⁷ On distingue en fait deux catégories d'avantages en nature : ceux qui diminuent le résultat net de l'entreprise et n'apparaissent qu'en supplément des salaires dans le compte d'exploitation (ex : billets offerts à leur employés par la SNCF) et ceux qui ne diminuent pas le résultat net de l'entreprise et apparaissent aussi en supplément de production. Ce sont ces derniers que nous prenons en compte.

Tableau 11**Éléments du CA non déclarés sur la période 2000-2003 (millions d'euros)**

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Pourboires	2 167	2 269	2 456	2 495
Avantages en nature	274	285	312	317
Loyers gratuits	496	395	365	444
Sociétés non financières				
Pourboires	1 788	1 884	2 057	2 098
Avantages en nature	245	256	282	287
Loyers gratuits	483	383	361	440
Entreprises individuelles non financières				
Pourboires	379	385	399	397
Avantages en nature	29	29	30	30
Loyers gratuits	13	12	4	4

2.4.3 La production pour compte propre

Il s'agit de biens ou services produits pour un usage propre et qui ne sont donc pas destinés à être vendus sur le marché. Ces éléments ne figurent donc pas dans le Chiffre d'Affaires mais constituent néanmoins une production devant être comptabilisée dans les Comptes Nationaux. On distingue la *production pour emploi final propre* et la *recherche pour compte propre*.

La production pour emploi final propre : Elle est la somme de deux données calculées par CENF dans son passage au compte (« Production immobilisée » (RC312), « Investissements en logiciels » (I462)). Le passage secteurs-branches de la production immobilisée est réalisé à partir d'une matrice comprenant des clés de répartition identiques à celles de la base 95 (cf. annexe 4). Un nombre restreint de branches est concerné. Pour une entreprise donnée, la production immobilisée peut correspondre à des métaux (F54), des bâtiments (GH01) ou des travaux publics (GH02). EDF a également de la production immobilisée en chaudières (E22) et en moteurs électriques (E32). La SNCF et la RATP ont une production immobilisée de matériel ferroviaire (E12). On trouve aussi, dans une moindre mesure, de la production immobilisée dans les branches « architecture et ingénierie » (N25), « activités culturelles et récréatives » (P2A) et « activités audiovisuelles » (P21). La branche N21 est alimentée par les données d'investissements en logiciels. S'agissant de la branche A01 « agriculture », la production pour emploi final propre des SNF-EI correspond au bétail reproducteur et aux plantations de vignes et vergers.

Tableau 12

Matrice de production pour emploi propre des ENF en 2003 (millions d'euros)

Secteurs/branches	BRDA	BRDB	BRDH	BRDJ	BRDQ	TOTAL
AEDA - Agriculture, sylviculture, pêche	713	59	255	10	0	1 037
AEDB - Industrie	0	2 359	1 453	3 012	0	6 824
AEDH - Construction	0	131	14	132	0	277
AEDJ - Services principalement marchands	0	1 969	3 885	8 401	0	14 255
AEDQ - Services administratifs	0		10	247	0	257
AETOTAL - Ensemble des activités	713	4 518	5 617	11 802	0	22 650

La recherche pour compte propre : Les entreprises peuvent effectuer des recherches pour leur propre compte. Les frais qui leur correspondent peuvent être ou non, immobilisés par les entreprises, mais, dans tous les cas, ils apparaissent dans les charges selon leur nature. En comptabilité nationale, selon le SEC 95, les frais de recherche sont considérés comme de la consommation intermédiaire. Par ailleurs, la seule production pour compte propre des entreprises qui soit mesurée dans les comptes nationaux est celle qui est destinée à la formation brute de capital fixe. La production de services de recherche pour compte propre des entreprises ne devrait donc pas apparaître dans les comptes. Cependant, par dérogation à la règle, les comptes nationaux français enregistrent la production de recherche pour compte propre des entreprises afin de maintenir la compatibilité avec

les données publiées par le Ministère de la recherche et selon les principes du SCN93. Les données qui concernent la recherche pour compte propre proviennent de l'enquête « recherche-développement » comme la correction sur la production vendue de la recherche évoquée en 2.2.1.2.2. Elles sont mises dans la colonne correspondant à la branche recherche (N4A). Elles figurent au même niveau que la production pour emploi final propre.

Tableau 13

Production immobilisée, logiciels et recherche pour compte propre en 2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Production immobilisée	13 445	12 840	13 259	13 450
Logiciels pour compte propre	8 318	9 400	9 400	9 200
Recherche pour compte propre	13 895	15 163	15 730	15 534
Sociétés non financières				
Production immobilisée	12 493	12 089	12 636	12 900
Logiciels pour compte propre	8 318	9 400	9 400	9 200
Recherche pour compte propre	13 889	15 148	15 730	15 534
Entreprises individuelles non financières				
Production immobilisée	952	751	623	550
Logiciels pour compte propre	0	0	0	0
Recherche pour compte propre	6	15	0	0

2.4.4 Traitements conceptuels

Les traitements conceptuels permettent de mettre les données initiales en cohérence avec les concepts comptables du Système Européen de Comptes défini en 1995 (SEC95).

2.4.4.1 Les doubles comptes et les livraisons non vendues

Il y a double compte lorsque des ventes sont enregistrées dans les comptes de résultat de deux entreprises au lieu d'une seule. Les corrections de ces doubles comptes sont faites par branche dans les Equilibres Ressources-Emplois et passées diagonalement en secteurs (sauf pour les livraisons non vendues). Dans le tableau suivant, les quatre premières opérations sont neutres sur le Produit Intérieur Brut. En effet, elles sont reprises à l'identique sur les consommations intermédiaires.

CORRECTIONS CONCEPTUELLES
Coût d'achat des services revendus en l'état
Doubles comptes production-importation
Doubles comptes unions de coopératives agricoles
Transport sur production
Livraisons non vendues

Le coût d'achat des services revendus en l'état : En comptabilité nationale, on ne fait pas apparaître de marges commerciales sur les activités de services. Pourtant, certaines activités de services peuvent s'analyser comme des activités de revente de services en l'état. Par exemple, lorsqu'une agence de voyages vend un billet d'avion qu'elle a préalablement acheté à une compagnie aérienne, elle se comporte comme un commerçant qui ferait du commerce de services de transport. La comptabilité nationale française va donc considérer que la production de ces activités doit être mesurée par une marge (ou une commission) correspondant à la différence entre les ventes de services et leur coût d'achat. Dans leur comptabilité, les entreprises concernées n'enregistrent pas leurs achats de services en achats de marchandises mais en autres achats et charges externes, variable qui est considérée dans le SIE comme une partie de la consommation intermédiaire. Le coût d'achat des services revendus en l'état concerne principalement les agences de voyage (revente de billets), les transporteurs de fret (sous-traitance), les promoteurs immobiliers (revente d'immeubles) et la publicité (revente d'espaces publicitaires).

Double compte entre production et importations : Certaines entreprises importent des produits de même nature que leur production, le plus souvent parce qu'elles en ont sous-traité tout ou partie de la confection à l'étranger. Lorsque ces produits sont enregistrés dans les comptes des entreprises en consommation intermédiaire/production plutôt qu'en achats/ventes de marchandises, il y a donc un double-compte avec les statistiques douanières. Par exemple, une automobile montée à l'étranger et importée par le constructeur peut apparaître deux fois en ressources de l'équilibre ressources-emplois^o : une première fois dans la production du constructeur, une seconde fois en importations. De fait, c'est la branche d'industrie automobile (GD01+GD02) qui est principalement concernée par cette correction à la baisse sur la production (9 091 millions d'euros en 2003 sur un total toutes branches confondues de 14 568 millions d'euros).

Doubles comptes union de coopératives agricoles : Un certain nombre de NAF de l'Agriculture sont traitées dans le SIE sous forme de strates agrégées. C'est le cas notamment des viticulteurs et des coopératives agricoles. Or, il apparaît que certains viticulteurs adhérents à des coopératives sont déjà comptés sur la strate agrégée de la NAF « viticulture ». Il est donc nécessaire de supprimer ce double compte, en les ôtant des coopératives. Ce double-compte concerne la branche Agriculture (GA01) pour un montant de 1 800 millions d'euros en 2003.

Transport sur production : Un certain nombre d'entreprises facturent à leurs clients des frais de transport sur leurs livraisons. Ces frais de transport apparaissent dans le SIE à la fois en consommation intermédiaire en tant qu'élément du poste *RC214 Autres achats et charges externes* et en production puisque inclus dans les ventes. Comme ils apparaissent également en production du compte du transporteur, il y a un double-compte si l'on se place du point de vue de la production de services de transport. Cette correction concernant le transport sur production concerne la plupart des branches agricoles et industrielles (GA01 à GG15).

Livraisons non vendues : Certaines entreprises sont constituées de plusieurs établissements et effectuent des livraisons de produits d'un établissement à l'autre. Ces livraisons étant non vendues, elles n'apparaissent pas dans les comptes des entreprises. Or, en comptabilité nationale, un établissement est une unité d'activité économique locale et la production englobe les biens et services qu'une unité d'activité économique locale fournit à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle. Il faut donc rajouter cet élément à la production (et l'équilibrer par l'imputation d'une consommation intermédiaire de même montant). Les montants en branches proviennent des ERE où ils sont déterminés à partir des enquêtes de branches et des rapports d'activités de certaines entreprises. Ils sont répartis dans les secteurs d'activités selon des clés de répartition figurant en annexe 5. Les passages branches-secteurs diagonaux concernent les branches « filature et tissage » (F21), « produits textiles » (F22), « papiers et cartons » (F32), « sidérurgie et première transformation de l'acier » (F51), « houille et lignite » (G11), « pétrole » (G15). Les livraisons non vendues de produits de fonderie (F53) concernent le secteur de l'automobile (D01), celles de métaux non ferreux concernent les secteurs « fabrication de métaux non ferreux » (F52, 80 %) et matériels électriques » (F61, 20 %). Les livraisons non vendues de pétrole concernent une douzaine de secteurs d'activité (cf. liste annexe 5). Les livraisons non vendues de produits agricoles proviennent des sources spécifiques à l'Agriculture (cf. point 2.2.1.2.1 de la présente note). Les principaux montants se trouvent dans les branches « agriculture » et « sidérurgie et première transformation des métaux » (respectivement 5 177 et 3 297 millions d'euros sur un total de 13 806 millions d'euros en 2003). Ces doubles comptes estimés par branche sont récupérés en secteurs d'activités dans le passage aux comptes des entreprises non financières via le PSB.

Tableau 14

Doubles comptes sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Coût d'achat services revendus en l'état	-45 474	-47 543	-49 674	-50 853
Doubles comptes production-importation	-11 669	-12 500	-13 852	-14 568
Doubles comptes coopératives agricoles	0	0	-1 500	-1 800
Transport sur production	-18 537	-18 635	-18 606	-20 382
Livraisons non vendues	13 762	13 998	13 756	14 608
Sociétés non financières				
Coût d'achat services revendus en l'état	-44 143	-46 199	-48 887	-50 055
Doubles comptes production-importation	-11 669	-12 500	-13 852	-14 568
Doubles comptes coopératives agricoles	0	0	-1 500	-1 800
Transport sur production	-18 463	-18 565	-18 535	-20 308
Livraisons non vendues	11 156	11 425	11 225	11 384
Entreprises individuelles non financières				
Coût d'achat services revendus en l'état	-1 331	-1 344	-787	-798
Doubles comptes production-importation	0	0	0	0
Doubles comptes coopératives agricoles	0	0	0	0
Transport sur production	-74	-70	-71	-74
Livraisons non vendues	2 606	2 573	2 531	3 224

2.4.4.2 Le passage aux prix de base

Le prix de base est la recette que le producteur peut tirer de la production d'une unité de produit. Cette définition exclut donc les impôts sur les produits que les producteurs facturent mais reversent à l'État et nécessite de rajouter les subventions sur les produits accordées par l'État au producteur.

PASSAGE AUX PRIX DE BASE
Impôts sur les produits acquittés par le producteur
Subventions sur les produits versées au producteur

Les impôts sur les produits (hors TVA et impôts sur les importations) : Ce sont des impôts sur les biens et services produits par les entreprises résidentes qui sont dus sur la production, l'exportation, la vente, le transfert, la location ou la livraison de biens et de services ou sur l'utilisation de ceux-ci à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour compte propre. Les impôts sur les produits sont calculés par la section « Administrations publiques » de la division SGC. Un éclatement entre impôts acquittés par le producteur et impôts acquittés par le commerçant est réalisé en commun accord avec les RSP concernés. Le tableau de l'annexe 6 détaille les différents impôts. Les impôts acquittés producteurs sont passés diagonalement en branches. Les impôts acquittés commerçants sont additionnés sur l'ensemble des produits et répartis entre les branches J20 et J30 par le RSP du commerce. Dans les impôts « non inclus dans les ventes », on trouve principalement les taxes sur les assurances (produit GL02 : « assurances »), des droits de mutation et enregistrement (produit GN22 : « services professionnels »), de prestations de syndic immobiliers (produit GM01 : « promotion et gestion immobilière ») et de l'impôt sur les énergies électriques (produit GG2A : « électricité »). En 2003, sur 46 893 millions d'euros d'impôts sur les produits, 11 522 correspondaient à la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) acquittée par les producteurs (branche GG15), 12 977 à la TIPP acquittée par les commerçants (branches GJ20 et GJ30), 6 344 à la taxe sur le tabac acquittée par les commerçants (branche GJ20), 2 451 à la taxe sur le tabac acquittée par les producteurs (branche GB06) et 2 233 aux droits de consommation sur les alcools acquittés par les commerçants (GJ20).

Les subventions sur les produits : Ce sont des subventions versées par unité de bien ou de service produit ou importé. Le tableau de l'annexe 7 détaille les différentes subventions prises en compte. La totalité des autres subventions sur les produits (versées producteurs + subventions à l'export + versées à d'autres agents) sont passées diagonalement en branches à l'exception du K01 et du J20. Pour le K01(transport ferroviaire), on sait que les subventions des entreprises peuvent concerner les branches K01 et K02 (transport urbain de voyageurs, notamment RER). Le partage entre les deux est fixé par le RSP des Transports. Les subventions en produit J20 sont, quant à elles, réparties sur les

branches des Industries Agroalimentaires. En effet, il s'agit d'aides du FEOGA⁸ pour restitution à l'exportation de blé, céréales, lait, bovins, porcins et vin versées par des organismes professionnels (Ofival, Onic, Onivin, Onilait). Elles sont liées au produit HJ20B (Négoce International) et représentent moins d'une centaine de millions d'euros chaque année. Les principales branches concernées par les subventions sur les produits sont l'Agriculture (7 226 sur 17 163 millions d'euros en 2003) et les Transports (6 756 sur 17 163 millions d'euros en 2003).

Tableau 15

Impôts et subventions sur les produits sur la période 2000-2003 (millions d'euros)

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Impôts sur les produits	-44 913	-44 728	-47 630	-46 893
Subventions sur les produits	15 376	14 835	17 144	17 163
Sociétés non financières				
Impôts sur les produits	-44 175	-43 961	-46 854	-46 199
Subventions sur les produits	11 945	11 414	13 644	13 762
Entreprises individuelles non financières				
Impôts sur les produits	-738	-767	-776	-694
Subventions sur les produits	3 431	3 421	3 500	3 401

L'Écart sur Subventions d'exploitation : Il mesure l'écart entre la variable *R313 - Subventions d'exploitation* du SIE (source entreprise) et les subventions d'exploitation provenant de la comptabilité publique (source État) pour chaque secteur d'activité⁹. On considère que les entreprises de chaque secteur ont mal évalué leur partage entre ventes et subventions. Les Écarts sur subventions servent donc à corriger ce partage. Exemple : Une entreprise déclare 1000 de ventes et 400 de subventions. La comptabilité publique déclare avoir versé 500 de subventions. La correction à passer sur les ventes est de $400-500=-100$, ce qui donne 900 de ventes finales. Les écarts subventions sont passés diagonalement en branches. Le tableau suivant contient les montants totaux d'écart sur subventions pour la période 2000-2003.

⁸ FEOGA : Fond européen d'orientation et de garantie agricole

⁹ Les subventions d'exploitation (D39) sont différentes des subventions sur les produits (D31). Les subventions sur les produits sont versées pour un produit donné alors que les subventions d'exploitation sont versées à une entreprise pour l'ensemble de ses activités sans être liées à un produit.

Tableau 16**Écart sur subventions d'exploitation sur la période 2000-2003 (millions d'euros)**

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Écart subventions	647	-460	-887	-525
Sociétés non financières				
Écart subventions	554	-653	-1 098	-772
Entreprises individuelles non financières				
Écart subventions	93	193	211	247

2.4.5 L'arbitrage

L'arbitrage permet de réconcilier deux approches d'un agrégat. On distingue l'ajustement statistique et l'arbitrage sur production.

L'ajustement statistique est introduit par les Responsables Secteurs-Produits. Il arrive que ces derniers aient des difficultés à réconcilier leurs emplois et leurs ressources. Ils ont de bonnes raisons de penser que l'évolution de leur production est juste et ils n'ont pas de marge de manœuvre du côté des emplois. Ils introduisent alors un ajustement statistique sur la production pour réconcilier les ressources avec les emplois. Le nombre d'ERE concerné est assez restreint. Les données sont toutes passées diagonalement en secteurs d'activités pour être pris en compte dans le passage aux comptes des entreprises non financières. Les ajustements statistiques les plus importants se trouvent sur les branches « Bâtiment » (GH01) et « Travaux publics » (GH02). L'ajustement statistique est repris en consommations intermédiaires dans le passage aux comptes et le Tableau des Entrées Intermédiaires de sorte que *la valeur ajoutée n'est pas impactée par cet ajustement*.

Tableau 17**Ajustement statistique sur la période 2000-2003 (millions d'euros)**

Années	2000	2001	2002	2003
Entreprises non financières				
Ajustement statistique	2 205	2 745	-1 571	446
Sociétés non financières				
Ajustement statistique	2 395	2 938	-1 552	821
Entreprises individuelles non financières				
Ajustement statistique	-190	-193	-19	-375

L'arbitrage sur la production est introduit uniquement lors d'un compte semi-définitif. Il s'agit d'un arbitrage passé sur la production du PSB pour la caler sur celle des ERE. En effet, lors d'un compte semi-définitif, il n'y a que deux opérations du PSB qui constituent des éléments exogènes pour les ERE (les impôts et les subventions sur les produits). Ces derniers ne sont donc pas calés sur la production du PSB et du SIE-PAC au niveau de chaque composante (Production vendue, ventes de

marchandises, autres produits d'exploitation, variations de stocks, éléments du CA non déclarés, achats de marchandises). Une réconciliation est donc nécessaire. Le PSB intègre un arbitrage sur la production passé diagonalement en secteurs d'activités. Le PAC se recalcule par la suite sur la production du PSB et les trois approches sont identiques.

Tableau 18

Arbitrages sur la production du compte semi-définitif de l'année 2004 (millions d'euros)

	ENF	SNF	EI
Production au prix de base (P1)	24 656	24 378	278
dont Production marchande (P11)	26 594	26 285	309
dont Production pour emploi propre (P12)	-1 938	-1 907	-31

Au final, l'équation permettant le calcul de la production marchande hors TVA déductible (P11) est donc la suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Production marchande htd} = & \text{Production vendue du Tabfin} \\
 & + \text{Variations de stocks producteurs} \\
 & + \text{Ventes de marchandises du Tabfin} \\
 & - \text{Coût d'achat des marchandises vendues} \\
 & + \text{Autres produits d'exploitation} \\
 & + \text{Redressement pour non déclaration} \\
 & + \text{Recherche pour compte propre} \\
 & - \text{Doubles comptes} \\
 & + \text{Livraisons non vendues} \\
 & + \text{Ajustement statistique} \\
 & - \text{Impôts sur les produits} \\
 & + \text{Subventions sur les produits} \\
 & + \text{Écart sur subventions} \\
 & + \text{Écart TVA} \\
 & + \text{Arbitrage (compte Semi-définitif uniquement)}
 \end{aligned}$$

L'équation permettant de calculer la production totale au prix de base hors TVA déductible (P1) est alors :

$$\begin{aligned}
 \text{Production totale htd} = & \text{Production marchande htd (P11)} \\
 & + \text{Production pour emploi final propre (P12)}
 \end{aligned}$$

2.5 La matrice de production

La matrice de production obtenue pour l'année 2003 figure dans le tableau 19. La production totale s'élève à 2 171 milliards d'euros. La branche « Agriculture » a une production de 74 milliards, la branche « Industrie » de 809 milliards, la « construction » s'élève à 173 milliards, les « services

principalement marchands » représentent 1 036 milliards et les « services principalement non marchands » représentent 80 milliards. La différence principale entre la marge « secteurs » et la marge « branches » du tableau se situe au niveau de l'Industrie et des services principalement marchands. Ces derniers gagnent 65 milliards au détriment de l'Industrie. En effet, beaucoup d'entreprises industrielles ont des activités de commerce ou de services à titre secondaire. Le tableau 38 de l'annexe 10 montre en particulier que les biens d'équipement ont une activité secondaire non négligeable de services aux entreprises, en particulier de services informatiques.

Tableau 19

Matrice de production de l'année 2003 au niveau D (millions d'euros)

Secteurs/branches	BRDA	BRDB	BRDH	BRDJ	BRDQ	TOTAL
AEDA - Agriculture, sylviculture, pêche	71 830	431	259	2 309	0	74 829
AEDB - Industrie	1 228	790 227	3 194	82 050	22	876 721
AEDH - Construction	10	850	163 912	2 439	3	167 214
AEDJ - Services principalement marchands	922	17 506	5 553	946 034	815	970 830
AEDQ - Services administratifs	0	0	10	2 760	79 288	82 058
AETOTAL - Ensemble des activités	73 990	809 014	172 928	1 035 592	80 128	2 171 652

La part de chaque branche dans chaque secteur est évaluée dans le tableau 20. La diagonale est prépondérante (entre 90 et 98 %) mais les parts hors diagonale ne sont pas négligeables. A titre d'exemple, la branche « services principalement marchands » représente 3,09 % du secteur agricole, 9,36 % du secteur Industriel et 3,36 % du secteur administratif.

Tableau 20

Structure en branches de la matrice de production en 2003 (pourcentages)

Secteurs/branches	BRDA en %	BRDB en %	BRDH en %	BRDJ en %	BRDQ en %	TOTAL en %
AEDA - Agriculture, sylviculture, pêche	95,99	0,58	0,35	3,09	0,00	100,00
AEDB - Industrie	0,14	90,13	0,36	9,36	0,00	100,00
AEDH - Construction	0,01	0,51	98,03	1,46	0,00	100,00
AEDJ - Services principalement marchands	0,09	1,80	0,57	97,45	0,08	100,00
AEDQ - Services administratifs	0,00	0,00	0,01	3,36	96,62	100,00
AETOTAL - Ensemble des activités	3,41	37,25	7,96	47,69	3,69	100,00

La contribution des secteurs à chacune des branches est évaluée dans le tableau 21. La diagonale reste prépondérante mais certains secteurs hors diagonale ont des contributions assez élevées. A titre d'exemple, le secteur industriel contribue à la branche des services principalement marchands à hauteur de 7,92 %.

Tableau 21**Structure sectorielle de la matrice de production en 2003 (pourcentages)**

Secteurs/branches	BRDA en %	BRDB en %	BRDH en %	BRDJ en %	BRDQ en %	TOTAL en %
AEDA - Agriculture, sylviculture, pêche	97,08	0,05	0,15	0,22	0,00	3,45
AEDB - Industrie	1,66	97,68	1,85	7,92	0,03	40,37
AEDH - Construction	0,01	0,11	94,79	0,24	0,00	7,70
AEDJ - Services principalement marchands	1,25	2,16	3,21	91,35	1,02	44,70
AEDQ - Services administratifs	0,00	0,00	0,01	0,27	98,95	3,78
AETOTAL - Ensemble des activités	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

La comparaison entre la part du secteur et la part de la branche correspondante dans le total est instructive. Il s'agit de comparer la répartition de la dernière ligne du tableau 20 avec celle de la dernière colonne du tableau 21. La part de l'industrie diminue entre secteur et branche passant de 40,37 % à 37,25 %. La part de la construction reste similaire avec 7,70 % en secteur et 7,96 % en branche. La part des services principalement marchands s'accroît, passant de 44,70 % à 47,69 %. On retrouve ainsi dans la structure le constat fait en niveau, c'est à dire la diminution de la part de l'Industrie au profit du commerce et des autres services marchands lorsque l'on passe des secteurs aux branches.

Cette différence entre la part du secteur et la part de la branche correspondante dans le total aura un impact sur la répartition des éléments du compte d'exploitation entre les différentes branches (cf. plus loin).

2.6 Les équilibres ressources-emplois du commerce

En base 2000, la distinction entre activité commerciale et non commerciale a permis la réalisation de véritables équilibres ressources-emplois (ERE) du commerce. On distingue trois ERE au niveau G, correspondant à trois branches et trois produits : Le commerce et la réparation automobile (GJ10), le commerce de gros (GJ20) et le commerce de détail (GJ30). Nous avons vu en 2.1 que l'Edibre est construit en séparant les ventes de marchandises de la production vendue. Les branches commerciales, au niveau G, peuvent contenir des ventes de marchandises ou de la production vendue de services. Les 700 NAF peuvent, en revanche, être purement commerciales, être mixtes ou contenir exclusivement de la production vendue de services. Les ERE au niveau H regroupent ces niveaux 700 en séparant la production relevant du circuit des marges commerciales de celle relevant de la production vendue de services.

Les décompositions que nous présentons dans cette partie ne sont pas aussi fines que celles des niveaux H. Nous avons regroupé les ERE de niveau H faisant l'objet d'une construction identique et séparé des autres qui relevaient à la fois d'une logique commerciale et d'une logique de services. Notre but est uniquement de montrer en quoi la nouvelle méthode de calcul de l'Edibre et l'utilisation du PSB en base 2000 ont permis l'amélioration des ERE du commerce. Nous renvoyons le lecteur intéressé par les ERE du commerce à la note de base 2000 correspondante.

2.6.1 Le commerce et la réparation automobile

Le tableau 22 contient l'ERE du commerce et de la réparation automobile pour l'année 2003 (colonne ERE), avec séparation entre la partie marges commerciales (colonne VM) et la partie production de biens et services (colonne PV).

L'activité commerciale correspond au commerce automobile (HJ10E), la production de biens et services à l'activité d'entretien et de réparation d'automobiles et de motocycles (HJ10B et HJ10D). Les colonnes VM et PV sont remplies à partir de la marge branche des pages du PSB correspondant aux lignes de l'ERE. Il n'y a pas d'impôts sur les produits, la production au prix du producteur est égale à la production au prix de base. La production obtenue dans la colonne VM est intégralement reportée en marges de commerce. La production de biens et services a pour contreparties en emploi des consommations intermédiaires et de la consommation finale.

Tableau 22

ERE GJ10 (millions d'euros) (année 2003)

GJ10	ERE	VM	PV
VENTES BRANCHES ISSUES DU SIE SNF+EI	164 066	150 303	13 763
Correction pour fraude SNF+EI	3 691	2 140	1 551
Correction pour travail au noir SNF+EI	1 580		1 580
Correction des prestations de recherche SNF+EI	0		
VENTES TOTALES SNF+EI	169 337	152 443	16 894
Achats de marchandises SNF		125 915	
Achats de marchandises EI		4 604	
Variations de stocks march. SNF		671	
Variations de stocks march. EI		7	
Fraude sur achats de march. SNF		1 398	
Fraude sur achats de march. EI		362	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF	126 642	126 642	
Coût d'achat des marchandises vendues EI	4 959	4 959	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF+EI	131 601	131 601	
PRODUCTION BRANCHE PRIX PRODUCTEUR	37 736	20 842	16 894
Impôts sur produits totaux acquittés producteurs (-)	0		
PRODUCTION BRANCHE PRIX DE BASE	37 736	20 842	16 894
PRODUCTION PRODUIT PRIX DE BASE	37 736	20 842	16 894
Total importations	0		
Total marges de commerce	-20 842	-20 842	
TOTAL DES RESSOURCES	16 894	0	16 894
CI TOTALE	3 222	0	3 222
CF TOTALE	13 672		13 672
EXPORTS TOTALES	0		0
TOTAL EMPLOIS	16 894	0	16 894

2.6.2 Le commerce de gros

L'ERE du commerce de gros peut se diviser en quatre principaux sous-ERE :

- le négoce international (HJ20B) qui correspond à de la production de biens et services
- les centrales d'achats (HJ20A) qui ont une partie de ventes de marchandises (VM) et une partie de production de services (PV). Nous avons donc séparé cet ERE en deux sous-ERE.
- les marges commerciales du commerce de gros (HJ20M)
- les autres productions de biens et services du commerce de gros, c'est à dire les marges arrières (HJ20MA) et les commissions (HJ20C) regroupées ici dans un sous ERE (Autres PV).

Le tableau 23 contient ces sous-ERE pour l'année 2003.

Tableau 23

Sous-ERE du J20 (millions d'euros) (année 2003)

GJ20	Commerce de gros (ensemble)	Marges com. (pures)	négoce internat.	Centrales d'achats VM	Centrales d'achats PV	Autre PV
VENTES BRANCHES ISSUES DU SIE SNF+EI	657 290	561 265	4 445	71 883	12 804	6 893
Correction pour fraude SNF+EI	4 494	4 493				1
Correction pour travail au noir SNF+EI						
Correction des prestations de recherche SNF+EI	-4					-4
VENTES TOTALES SNF+EI	661 780	565 758	4 445	71 883	12 804	6 890
Achats de marchandises SNF	481 470	412 820		68 650		
Achats de marchandises EI	6 374	6 374		0		
Variations de stocks march. SNF	29	29		0		
Variations de stocks march. EI	-66	-66		0		
Fraude sur achats de march. SNF	3 282	2 923		359		
Fraude sur achats de march. EI	581	581		0		
Coût d'achat des marchandises vendues SNF	484 723	415 714		69 009		
Coût d'achat des marchandises vendues EI	7 021	7 021		0		
Coût d'achat des marchandises vendues SNF+EI	491 744	422 735		69 009		
PRODUCTION BRANCHE PRIX PRODUCTEUR	170 036	143 023	4 445	2 874	12 804	6 890
Impôts sur produits totaux acquittés producteurs (-)	-21 479	-21 479				
PRODUCTION BRANCHE PRIX DE BASE	148 557	121 544	4 445	2 874	12 804	6 890
PRODUCTION PRODUIT PRIX DE BASE	148 557	121 544	4 445	2 874	12 804	6 890
Total importations	4 491		4 491			
Total marges de commerce	-121 544	-121 544	0	0		
TOTAL DES RESSOURCES	31 504	0	8 936	2 874	12 804	6 890
CI TOTALE	27 059		4 491	2 874	12 804	6 890
CF TOTALE			0			
EXPORTS TOTALES	4 445		4 445			
TOTAL EMPLOIS	31 504	0	8 936	2 874	12 804	6 890

On distingue :

- L'ERE du négoce international ne contient que des imports et des exports. Ces deux chiffres proviennent de la balance des paiements. La contrepartie des exportations en ressources est de la production alors que les contreparties des importations en emplois sont des consommations intermédiaires.
- La production vendue et les ventes de marchandises des centrales d'achat figurent dans l'Edibre au niveau 700. La production des centrales d'achat a pour contreparties des consommations intermédiaires. Les ventes de marchandises des centrales d'achats sont diminuées du coût d'achat des marchandises des centrales d'achats. La production ainsi obtenue n'est exceptionnellement pas traitée en marge de commerce. Elle donne un total de ressources dont la contrepartie correspond à des consommations intermédiaires. En effet, les centrales d'achat des grandes entreprises achètent en masse divers biens et services pour les revendre à leurs salariés à des tarifs plus avantageux que ceux des commerçants. Elles

n'ont pas vraiment une activité commerciale et ne sont pas imposées comme telles. Elles dégagent juste de quoi couvrir leurs dépenses de fonctionnement.

- La colonne « Marges com. (pures) » correspond à l'activité purement commerciale de commerce de gros (NAF 512 à 519).
- La production de biens et services restants (« autre PV ») est diminuée de la production des centrales d'achat et du négoce international. Cette production correspond principalement aux **marges arrière**¹⁰ mais aussi aux commissions des vendeurs de tabac et journaux. (colonne autre PV).

Le tableau ci-dessous contient l'ERE du commerce de gros (colonne ERE), avec séparation entre la partie marges commerciales (colonne VM) et la partie production de biens et services (colonne PV).

Tableau 24

Écart commerce pour le J20 (millions d'euros)

GJ20	ERE	VM	PV
VENTES BRANCHES ISSUES DU SIE SNF+EI	657 290	633 148	24 142
Correction pour fraude SNF+EI	4 494	4 493	1
Correction pour travail au noir SNF+EI	0	0	0
Correction des prestations de recherche SNF+EI	-4	0	-4
VENTES TOTALES SNF+EI	661 780	637 641	24 139
Achats de marchandises SNF		481 470	
Achats de marchandises EI		6 374	
Variations de stocks march. SNF		29	
Variations de stocks march. EI		-66	
Fraude sur achats de march. SNF		3 282	
Fraude sur achats de march. EI		581	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF	484 723	484 723	
Coût d'achat des marchandises vendues EI	7 021	7 021	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF+EI	491 744	491 744	
PRODUCTION BRANCHE PRIX PRODUCTEUR	170 036	145 897	24 139
Impôts sur produits totaux acquittés producteurs (-)	-21 479	-21 479	0
PRODUCTION BRANCHE PRIX DE BASE	148 557	124 418	24 139
PRODUCTION PRODUIT PRIX DE BASE	148 557	124 418	24 139
Total importations	4 491	0	4 491
Total marges de commerce	-121 544	-121 544	0
TOTAL DES RESSOURCES	31 504	2 874	28 630

Les colonnes VM et PV sont donc obtenues à partir des sous-ERE. On trouve des impôts sur les produits acquittés par le producteur qui correspondent à la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) ainsi qu'aux taxes sur le Tabac et les alcools. L'ERE contient cette fois-ci des imports et des exports. Les ressources se composent exclusivement de consommations intermédiaires.

¹⁰ Les enseignes de la grande distribution font payer à leurs fournisseurs de marchandises la mise en valeur de leurs produits (en les positionnant en tête de gondole par exemple). C'est ce service que l'on nomme « marge arrière ».

2.6.3 Le commerce de détail

Le tableau 25 ci-dessous contient l'ERE du commerce de détail pour l'année 2003 (colonne ERE) avec séparation entre la partie marges commerciales (VM) et la partie production de biens et services (colonne PV). Les marges commerciales correspondent à un seul niveau H (HJ33M), l'ERE de production de services regroupe 5 ERE de niveau H relatifs à la réparation d'articles de commerce de détail : chaussures et articles de cuir (HJ33A), matériel électronique grand public (HJ33B), autres articles électriques à usage domestique (HJ33C), horlogerie et bijouterie (HJ33D), articles personnels domestiques (HJ33E). On note la présence de marges commerciales dans la colonne « Production vendue » : Il s'agit des commissions représentatives de marges (tabac, livres, journaux) dont les montants nous sont fournis par le RSP commerce (cf. note de base à paraître).

Tableau 25

Écart commerce pour le J30 (millions d'euros) (année 2003)

GJ30	ERE	VM	PV
VENTES BRANCHES ISSUES DU SIE SNF+EI	339 172	334 754	4 418
Correction pour fraude SNF+EI	8 408	8 278	130
Correction pour travail au noir SNF+EI			
Correction des prestations de recherche SNF+EI			0
VENTES TOTALES SNF+EI			0
Achats de marchandises SNF		214 498	
Achats de marchandises EI		27 597	
Variations de stocks march. SNF		1 397	
Variations de stocks march. EI		97	
Fraude sur achats de march. SNF		3 286	
Fraude sur achats de march. EI		2 710	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF	216 387	216 387	
Coût d'achat des marchandises vendues EI	30 210	30 210	
Coût d'achat des marchandises vendues SNF+EI	246 597	246 597	
PRODUCTION BRANCHE PRIX PRODUCTEUR	100 983	96 435	4 548
Impôts sur produits totaux acquittés producteurs (-)	-171	-171	
PRODUCTION BRANCHE PRIX DE BASE	100 812	96 264	4 548
PRODUCTION PRODUIT PRIX DE BASE	100 812	96 264	4 548
Total importations			
Total marges de commerce	-98 508	-96 263	-2 245
TOTAL DES RESSOURCES	2 305	0	2 305
CI TOTALE	192	0	192
CF TOTALE	2 113		2 113
EXPORTS TOTALES			
TOTAL EMPLOIS	2 305	0	2 305

2.7 Les spécificités du compte semi-définitif

Le compte semi-définitif comporte des spécificités. En effet, il n'y a pas de données en branches dans le SIE semi-définitif et il n'est donc pas possible de calculer un Edibre. Le SIE semi-définitif comporte des données exclusivement en secteurs d'activités sur un échantillon d'entreprises du SIE définitif. Les résultats totaux sont extrapolés à partir des résultats partiels. Ils sont donc de moins bonne qualité. En outre, les RSP ne font aucun retraitement sur les données du compte de résultat. Toutes les incohérences et déclarations erronées ne sont donc pas corrigées (exemple : reclassements de ventes de marchandises en production vendue).

Les variables principales (production vendue de biens et services, ventes de marchandises, achats de marchandises, autres produits d'exploitation, production pour compte propre) sont livrées à la section TES en évolution par rapport à l'année précédente et par secteurs d'activités au niveau NES 118. Ces taux d'évolutions sont alors appliqués aux matrices de l'année précédente. L'évolution de chaque secteur est donc appliquée à toutes ses contributions aux différentes branches. Tous les autres éléments du passage secteurs-branches de la production sont évalués de la même façon que pour un compte définitif (éléments du Tabfin, éléments non déclarés, variations de stocks, doubles comptes, passage au prix de base). Le RSP du commerce évalue des marges commerciales selon la même méthode que pour le compte définitif et le RSP Agriculture reste maître sur les éléments du PSB pour les branches agricoles. Notons cependant qu'il n'est pas nécessaire de calculer de ventes au niveau H pour un compte semi-définitif.

Les Responsables Secteurs-Produits n'ont pas l'obligation de prendre en compte les données en provenance du PSB pour un compte semi-définitif, excepté les impôts et les subventions sur les produits. La plupart d'entre eux utilisent des indicateurs pour évaluer leur production (indices de production dans l'industrie (IPI), indices de chiffres d'affaires dans les services (CA3), ou autres) et appliquent cette évolution aux ventes et à tous les éléments qui permettent de passer à la production. Le PSB ne joue qu'un rôle informatif auprès des RSP sur ce qui ressort du SIE semi-définitif, ce qui leur permet d'anticiper les corrections qui vont être nécessaires lors du compte définitif.

Le PSB de la production joue néanmoins toujours son rôle de réconciliation entre les ERE et le SIE-PAC. Le PSB est calé sur les ERE via un arbitrage (évoqué en 3.4.4.3) et le SIE-PAC se cale sur le PSB. On a donc une production identique selon les trois approches du PIB présentées en introduction.

2.8 L'approche process-table

Selon le Système Européen de Comptes : « la production englobe tous les produits fabriqués au cours de la période comptable ». Les éléments permettant de calculer la production branche sont Le souci de « transparence » dans le processus d'élaboration des statistiques a été exprimé par l'ONU et la Cour des Comptes Européenne. Ce souci a conduit les Comptes Nationaux à suivre une méthodologie définie par Eurostat via une task-force « Process Tables ». Il s'agit principalement, pour chaque grand agrégat, de classer les sources utilisées, les ajustements effectués selon leur catégorie et les « arbitrages » décidés, de façon à suivre son processus d'élaboration et d'en mesurer la qualité.

Nous allons donc suivre une approche par processus suivant la table suivante (cf. annexe 8 pour plus de détails) :

TABLE DE PROCESSUS	Eléments de la Production (P1)
SOURCES	
Données Combinées	Ventes SIE (EAE + Liasse Fiscale), Achats de marchandises, Production pour emploi propre, Autres produits d'exploitation
Données extrapolées	Stocks
AJUSTEMENTS	
Correction de source	Corrections agrégées, correction recherche, écart sur subventions
Correction de champ	Mises hors champ, Fraude et travail au noir, Ventes agricoles hors SIE, Pourboires, Avantages en nature, Écart TVA
Traitements conceptuels	Impôts et subventions sur les produits, Doubles comptes, Coût d'achat des services revendus en l'état
Arbitrage	Ajustement statistique
ESTIMATION FINALE	

L'estimation finale de la production est donc calculée à partir de données sources (enquêtes, administratives et extrapolées) qui subissent des ajustements (corrections de source, de champ, traitements conceptuels) et un arbitrage pour réconcilier le passage secteurs-branches et les Equilibres Ressources-Emplois. La table de processus de la production marchande HTD de l'année 2003 figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 26

Table de processus de la production marchande HTD (millions d'euros)

Table de processus pour la production marchande HTD	ENF	SNF	EI
CC0 : donnée finale de la série en comptabilité nationale	2 149 002	1 950 886	198 116
CC1 : données source	3 451 430	3 295 116	156 314
CC2 : correction de la source	-1 293 661	-1 291 362	-2 299
CC3 : correction de champ	77 756	37 537	40 219
CC4 : traitements conceptuels	-86 969	-91 226	4 257
CC5 : arbitrage équilibrage	446	821	-375

3 Les comptes de production et d'exploitation par branche

L'équation comptable des Comptes d'Exploitation par Branche (CEB) considérée est la suivante (figurent entre parenthèses les codes correspondants) :

Valeur ajoutée (B1) = Salaires et traitements bruts (D11) + Cotisations sociales effectives (D121) + Cotisations sociales imputées (D122) + Impôts sur salaires (D291) + Autres impôts à la production (D292) - Subventions d'exploitation (D39) + Excédent Brut d'Exploitation ou Revenu mixte (B2 ou B3). L'Excédent Brut d'Exploitation se calcule par différence entre la valeur ajoutée et les différents éléments du compte d'exploitation.

Définitions du SEC 95 :

« **La consommation intermédiaire** (P.2) est égale à la valeur des biens et services utilisés comme entrées au cours de la production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe. Les biens et services concernés sont soit transformés, soit entièrement consommés au cours du processus de production » (3.69).

« **La rémunération des salariés** (D.1) se définit comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes » (4.02). La rémunération des salariés est ventilée en salaires et traitements bruts (D11) et cotisations sociales à la charge des employeurs (D12).

« **Les salaires et traitements bruts** (D11) comprennent les salaires et traitements en espèces ainsi que les salaires et traitements en nature. Les salaires et traitements en espèces incluent les cotisations sociales, impôts sur le revenu, etc., à la charge du salarié, même si l'employeur les retient à la source et les verse directement pour le compte du salarié aux administrations de sécurité sociale, aux autorités fiscales et autres. Les salaires et traitements en nature correspondent aux biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage. Ces biens, services ou autres avantages ne sont pas indispensables au travail proprement dit. Ils constituent un revenu supplémentaire pour les salariés puisque ceux-ci auraient dû les payer s'ils avaient voulu les acquérir par eux-mêmes » (4.03).

« **La valeur des cotisations sociales supportées par les employeurs** (D.12) pour garantir le bénéfice de prestations sociales à leurs salariés doit être comptabilisée dans la rémunération des salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs peuvent être effectives ou « imputées » (4.08). « Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.121) comprennent les versements à charge de ceux-ci qu'ils effectuent au profit de leurs salariés aux organismes assureurs

(administrations de sécurité sociale et régimes privés avec constitution de réserves) » (4.09). « Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.122) représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, ex-salariés et autres ayants droit (diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés), sans qu'il y ait à cet effet recours à une société d'assurance ou à un fonds de pension autonome ou constitution d'un fonds spécifique ou d'une réserve distincte » (4.10).

« **Les autres impôts sur la production** (D.29) englobent tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus » (4.22). On distingue les « impôts sur les salaires et la main d'œuvre » (D.291) et les « impôts divers à la production » (D.292).

« **Les autres subventions sur la production** (D.39) comprennent les subventions autres que sur les produits dont peuvent bénéficier les unités productrices résidentes en raison de leurs activités de production » (4.36).

Le revenu mixte (B3) : « Dans le cas des entreprises non constituées en sociétés appartenant au secteur des ménages, le solde comptable du compte d'exploitation contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire ou les membres de sa famille qui ne peut être distinguée de son profit en tant qu'entrepreneur. On parle alors de revenu mixte » (8.19).

Les comptes d'exploitation par branche de l'ensemble de l'économie sont construits selon une approche croisée entre trois logiques de construction :

- 1- on utilise le passage secteurs-branches de la production pour évaluer le CEB des entreprises non financières ;
- 2- on éclate en branches les comptes des secteurs institutionnels à comptabilité complète ;
- 3- le compte des ménages purs est établi directement en branches à partir des ERE et de données administratives (la somme des branches fournissant in fine le compte de secteur institutionnel des ménages purs figurant dans le TEE) .

3.1 Les secteurs institutionnels à comptabilité complète

Les secteurs à comptabilité complète sont les Institutions Financières (S12), les Administrations Publiques (S13) et les Instituts Sans But Lucratif au Service des Ménages (S15). Les comptes des institutions financières sont réalisés à partir des données recueillies par la Banque de France auprès des établissements financiers. Les comptes des administrations publiques sont établis à partir de données en provenance de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) du MINEFI. Chacun de ces secteurs institutionnels estime des CEB selon une méthode qui lui est propre. Nous renvoyons aux notes de Base 2000 de ces secteurs pour de plus amples informations.

3.2 Les Ménages purs

Les comptes de production et d'exploitation des branches des Ménages purs (S14B, par opposition aux entreprises individuelles S14A) sont établis principalement à partir de données en provenance du TES. Les comptes de branches des Ménages purs de l'année 2003 figurent dans le tableau 28. Le CEB des Ménages purs ne concerne qu'un nombre restreint de branches d'activités. On retrouve les branches de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (A01, A02, A03). Elles retracent les activités des jardins potagers, de la chasse et de la pêche des ménages réalisées pour leur compte propre ainsi qu'une partie de croît forestier (P52A du A02). De même, les branches d'industries agroalimentaires (B01, B02, B03) retracent les activités agroalimentaires des ménages (fromages, beurre, lait, etc.) réalisées aussi pour leur compte propre. La branche de construction correspond à l'activité de construction de logement ou d'extension de logement effectuée pour compte propre par les ménages. La branche de location immobilière (M02) correspond principalement aux loyers imputés aux ménages propriétaires de leur logement. La branche de services domestiques (P32) retrace l'activité des divers personnels domestiques des ménages et la branche d'action sociale non marchande (Q2E) celle des assistantes maternelles à domicile.

Tableau 28

Comptes de branches des Ménages hors EI pour l'année 2003 (définitif) (millions d'euros)

2003	GA01	GA02	GA03	GB01	GB02	GB03	GH01	GM02	GP32	GQ2E	TOTAL
P1	1 819	787	12	540	36	157	3 771	142 311	7 671	7 145	164 249
P11		405						24 117	680		25 202
P12	1 819	382	12	540	36	157	3 771	118 194	6 991	7 145	139 047
P13											
P2	419			278	22	78	1 972	7 902			10 671
B1	1 400	787	12	262	14	79	1 799	134 409	7 671	7 145	153 578
D11									6 121	5 291	11 412
D121									1 510	1 854	3 364
D122											
D291									40		40
D292								9 487			9 487
D392								-15			-15
B2								124 937	0	0	124 937
B3	1 400	787	12	262	14	79	1 799				4 353
P511								78 297			78 297
P52A		266									266

Calcul des éléments des comptes de production et d'exploitation :

- La production marchande au prix de base (P11) provient des ERE. La P11 de la branche A02 (Sylviculture, exploitation forestière) correspond à la somme du croît forestier (variations de stocks producteurs) et du bois que les ménages vendent à d'autres ménages (production non

stockée des ménages). La P11 de la branche M02 (Logement) correspond à la location de logement par les ménages à d'autres ménages (de particulier à particulier). Elle est classée en « production non stockée des ménages ». La P11 de la branche P32 (services domestiques) correspond aux charges récupérables sur salaires des gardiens d'immeubles du secteur privé (part propriétaire). Le montant est calculé en appliquant l'évolution de la masse salariale au chiffre de l'année précédente. Il est classé en « production non stockée des ménages ».

- La production pour emploi propre des ménages purs (P12) provient des Equilibres Ressources-Emplois. La production pour compte propre des branches de l'agriculture (A01), qui correspond à l'autoproduction / autoconsommation (fruits, légumes...), et des industries agro-alimentaires (B01, B02 et B03) est évaluée, en année courante, par application des indices de prix de production agricole aux niveaux de l'année précédente. Les niveaux de l'année de base ont été obtenus à partir de l'enquête « Budget de familles ». La production pour compte propre de la branche H01 (Bâtiment) correspond à la construction ou à l'extension de logements réalisés par les ménages eux-mêmes ; elle est évaluée, en l'absence de sources directes, à partir des principaux matériaux utilisés par les ménages (matériaux de construction, verre, bois, matières plastiques). Connaissant la CI de ces produits par la branche Construction, on considère que les ménages en utilisent un peu moins de 3 % (ratio estimé en base 95, voir Note de base 1995 n° 8. La production pour emploi propre en logement correspond aux loyers imputés aux ménages propriétaires de leur logement. La production pour compte propre des branches P32 (services domestiques) et Q2E (action sociale non marchande, qui comprend en particulier les assistantes maternelles à domicile et l'aide aux personnes âgées à domicile), correspondant aux services que les ménages réalisent pour leur propre profit en tant qu'employeurs de personnel à domicile, est obtenue en sommant les salaires (D11), les cotisations sociales (D12) et les impôts sur salaires (D291).
- Les consommations intermédiaires (P2) : En ce qui concerne les branches agriculture (A01) et industries agro-alimentaires (B01, B02 et B03), les niveaux de l'année de base ont été obtenus en appliquant le taux de valeur ajoutée de la base 95 aux nouveaux montants de P12 calculés en base 2000. En année courante, on maintient ce taux de valeur ajoutée constant, sauf pour le lait (B01), le champagne et le cognac (B03) où ce taux est réactualisé à partir du Réseau d'Informations Comptables Agricoles (RICA). Celles de la branche bâtiment (H01) sont calculées en maintenant le taux de valeur ajoutée par rapport à l'année précédente, le taux de valeur ajoutée initial étant identique à celui de la base 95. Les CI de la branche logement (M02) sont obtenues en additionnant 2,2 % (chiffre repris de la base 95) de la production au prix de base avec de la consommation en SIFIM¹¹.

¹¹ SIFIM : Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré par la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés.

- Les rémunérations (D1) n'existent que dans les branches services domestiques (P32) et action sociale non marchande (Q2E). Dans le cas du P32, la masse salariale brute (D11) et les cotisations employeurs (D12) sont calculées séparément pour les services domestiques et les gardiens de HLM à partir de sources ACOSS (URSSAF) ou CRIP¹². Nous renvoyons le lecteur à la Note de Base 2000 sur la Consommation des Ménages pour de plus amples informations sur l'évaluation des salaires et cotisations des personnels domestiques.
- Autres impôts sur la production et subventions d'exploitation (D29 et D39) sont fournis par les comptes des Administrations Publiques. Les autres impôts sur la production correspondent aux taxes sur les salaires (D291) pour les branches P32 et Q2E. La branche Q2E n'est concernée que depuis 2004 en raison de l'apparition de *la contribution solidarité* (versée à la CNSA) de 0,3 % sur les salaires des assistantes maternelles et des personnels domestiques pour l'aide aux personnes âgées et handicapées. La branche M02 contient des impôts divers sur la production (D292), en l'occurrence la taxe foncière sur les propriétés bâties et des subventions de type « bonifications d'intérêt » (D392).
- L'Excédent Brut d'Exploitation (B2) est obtenu en soustrayant les rémunérations et les autres impôts nets des autres subventions sur la production à la Valeur Ajoutée (B1). Il ne concerne que les branches M02, P32 et Q2E. Les deux dernières doivent d'ailleurs faire apparaître un EBE nul. En effet, la production de ces branches est obtenue par sommation des éléments du compte d'exploitation et les consommations intermédiaires sont nulles.
- Le revenu mixte (B3) est obtenu par la même formule que l'EBE mais concerne toutes les autres branches (Agriculture, IAA et Construction)
- La Formation brute de capital fixe (P51) provient d'acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels (P511) en logement (M02). C'est pourquoi elle ne concerne que cette branche. Elle est récupérée dans les emplois de l'ERE correspondant.
- Les variations de stocks producteurs (P52A) concernent le croît forestier des ménages. C'est donc la branche sylviculture (A02) qui est touchée. Le chiffre provient, là aussi, de l'ERE correspondant.

Le mode de construction des comptes de production et d'exploitation par branche des ménages est identique pour un compte définitif, un compte semi-définitif et un compte provisoire. Le compte du secteur institutionnel des Ménages, nécessaire pour la synthèse du Tableau Economique d'Ensemble (TEE), est ainsi dérivé du CEB jusqu'aux soldes B2 et B3.

¹² ACOSS : Administration Centrale des Organismes de Sécurité Sociale. URSSAF : Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales. CRIP : Caisse de Retraite Inter-Professionnelle.

3.3 Les Entreprises Non Financières

En campagne courante, le calcul des comptes d'exploitation par branche est réalisé à partir d'un passage secteurs-branches des comptes d'exploitation par secteur d'activité fourni par la section CENF. Le principal ratio qui en découle est le taux de marge.

3.3.1 Les consommations intermédiaires

Les consommations intermédiaires (CI) sont calculées dans le Tableau des Entrées Intermédiaires. La matrice croise les branches (en colonne) et les produits (en ligne). Elle est dans un premier temps obtenue par projection des coefficients techniques en volume par rapport à l'année précédente (voir note de base n° 1 sur le TEI). En début de construction du compte annuel, les écarts spontanés qui surgissent avec les estimations de consommations intermédiaires produits des ERE sont appelés « effets ligne ». Ces écarts, qui naissent de la confrontation ex ante de l'approche production et de l'approche demande ont vocation à être résorbés a posteriori. La dimension branche est, quant à elle, mise en cohérence avec les consommations intermédiaires par secteurs d'activités du SIE via le PSB. La méthode consiste à utiliser la structure de la production pour passer des CI secteurs aux CI branches. Les CI branches ainsi obtenues peuvent être comparées aux CI branches projetées, l'écart obtenu est appelé « effet colonne ». Le responsable du TEI cherche ensuite à caler les branches du TEI sur les branches obtenues par passage secteurs-branches des données secteurs. En base 2000, ce processus de calage est quasi total ; en dernier ressort, lorsque le RSP a épuisé sa marge de manœuvre, la donnée secteur peut être modifiée d'un montant arbitré résiduel. Les CI définitives par branche sont obtenues à l'issue de ce processus. Pour de plus amples informations, consulter la Note de Base N°1 de la base 2000 sur le TEI.

3.3.2 La valeur ajoutée

Selon le SEC 95 « La valeur ajoutée est enregistrée aux prix de base et se définit comme la différence entre la production évaluée aux prix de base et la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition» (9.23). On peut donc soustraire la CI en branches du TEI (P2) à la production des branches du PSB (P1) pour obtenir la valeur ajoutée par branche (B1). Le tableau ci-dessous contient le compte de production des entreprises non financières pour l'année 2003 :

Tableau 27

Compte de production des ENF pour l'année 2003 (millions d'euros)

Opérations	Agriculture	Industrie	Construction	Services marchands	Services administratifs	Total des branches
OPP1	73 990	809 014	172 928	1 035 592	80 128	2 171 652
OPP2	40 881	581 688	98 852	490 078	24 831	1 236 330
OPB1	33 109	227 326	74 076	545 514	55 297	935 322

3.3.3 Les rémunérations

Il s'agit de passer en branches les opérations D11 (Rémunérations), D121 (cotisations effectives) et D122 (cotisations imputées) du compte de secteur des entreprises non financières. Le passage secteurs-branches de ces éléments s'opère à partir de la matrice de production obtenue à l'issue du passage des ventes à la production. Une nouvelle méthodologie a été développée en base 2000.

Il s'agit toujours de calculer des comptes d'exploitation par branche calés sur les comptes de secteurs (comme en base 95) mais en respectant aussi la technologie « branche » au lieu de s'appuyer exclusivement sur la technologie « secteur » (méthode de la base 95). Le principe de la technologie « branche » est le suivant : on considère que le processus de production (i.e. la quantité de facteurs de production) est identique pour un produit donné d'une branche donnée et ce quel que soit le secteur contributeur. Le principe de la technologie « secteur » est le suivant : une entreprise d'un secteur donné utilise la même quantité de facteurs quels que soient ses outputs (i.e. ses produits). A partir de la matrice de production, calculons une matrice de structure permettant de répartir les montants des branches dans les différents secteurs d'activités (technologie branche). Pour une branche donnée, la contribution d'un secteur est calculée en divisant la production de ce secteur par la production totale de la branche.

Formalisons la procédure :

Soit S le vecteur des montants par secteur d'activité pour une opération donnée à répartir en branches. Soit B le vecteur des montants par branche recherché. Soit P_{st} la matrice en structure branche de la production obtenue à partir de la matrice de production P .

i = indice désignant la branche.

j = indice désignant le secteur.

n = nombre total de secteurs et de branches (égal à 118)

On dispose donc des matrices suivantes :

$$S = \begin{bmatrix} s_1 \\ \vdots \\ s_j \\ \vdots \\ s_n \end{bmatrix} \quad B = \begin{bmatrix} b_1 \\ \vdots \\ b_j \\ \vdots \\ b_n \end{bmatrix}^T \quad P = \begin{bmatrix} p_{11} & \cdots & \cdots & \cdots & p_{1n} \\ \vdots & \ddots & & & \vdots \\ \vdots & & p_{ij} & & \vdots \\ \vdots & & & \ddots & \vdots \\ p_{n1} & \cdots & \cdots & \cdots & p_{nn} \end{bmatrix} \quad P_{st} = \begin{bmatrix} p_{st11} & \cdots & \cdots & \cdots & p_{st1n} \\ \vdots & \ddots & & & \vdots \\ \vdots & & p_{stij} & & \vdots \\ \vdots & & & \ddots & \vdots \\ p_{stn1} & \cdots & \cdots & \cdots & p_{stnn} \end{bmatrix}$$

Avec :

$$o \quad p_{stij} = p_{ij} / p_{i\bullet}$$

$$o \quad p_{i\bullet} = \sum_{j=1}^n p_{ij}$$

$$o \quad \sum_{j=1}^n p_{stij} = 1$$

En théorie, si elle existe, on peut calculer la matrice inverse de la matrice P_{st} . Appelons la P_{st}^{-1} .

On a donc mathématiquement :

$$S = P_{st} \times B$$

$$B = P_{st}^{-1} \times S$$

La dernière équation matricielle nous permet d'obtenir les données branches désirées. L'annexe 9 propose en complément un algorithme permettant de s'affranchir du calcul d'une véritable inverse.

3.3.4 Les impôts et les subventions

Il s'agit de passer en branches les opérations D291 (Impôts sur salaires et main d'œuvre), D292 (Impôts divers sur la production) et D39 (Subventions d'exploitation) du compte de secteur des entreprises non financières.

En ce qui concerne le D291 et le D292, la méthode de passage en branche des données secteur de CENF est identique à celle des rémunérations. Pour les subventions d'exploitation (D39), la méthode de passage secteurs-branches est différente. Les subventions d'exploitation sont versées par les administrations publiques aux entreprises pour subventionner l'ensemble de leur activité. La technologie branche ne se justifie donc pas ici. La technologie secteur lui a été préférée : les subventions d'un secteur d'activité donné sont réparties dans les différentes branches de ce secteur en fonction de la part de la production de chaque branche dans la production totale du secteur d'activité. On trouve principalement des subventions d'exploitation dans les branches agricoles et dans les branches des transports.

Tableau 29**Comptes d'exploitation des branches des ENF pour l'année 2003 (millions d'euros)**

Opérations	Agriculture	Industrie	Construction	Services marchands	Services administratifs	Total des branches
Valeur Ajoutée	33 109	227 326	74 076	545 514	55 297	935 322
Salaires et traitements	6 239	104 054	34 485	250 489	16 910	412 177
Cotisations effectives	1 893	34 391	9 644	74 598	5 403	125 929
Cotisations imputées	5	5 736	266	6 397	189	12 593
Impôts sur salaires	131	2 285	662	5 312	362	8 752
Autres impôts sur prod.	1 165	13 515	1 546	17 188	543	33 957
Subventions sur prod.	-2 653	-1 866	-283	-6 049	-1 271	-12 122
EBE et Revenu Mixte	26 329	69 211	27 756	197 579	33 161	354 036

3.3.5 Le taux de marge

Le partage de la valeur ajoutée entre le facteur capital et le facteur travail constitue un sujet de grand intérêt pour les macro économistes. Mesurant la part de la valeur ajoutée qui rémunère le facteur capital, le taux de marge est un indicateur de rentabilité et de capacité d'investissement pour les entreprises. Ses évolutions font l'objet de nombreux articles économiques ou économétriques ainsi que de comparaisons internationales. Le taux de marge se calcule en rapportant l'Excédent brut d'exploitation (B2) à la valeur ajoutée (B1). Le tableau 30 nous donne le taux de marge par branche au niveau E durant la période 2000-2003 pour les seules entreprises non financières.

Tableau 30

Taux de marge des branches au niveau D sur la période 2000-2003 (pourcentages) *

Année	Agriculture en %	Industrie en %	Construction en %	Services marchands en %	Services administrés en %	Total des branches en %
2000	37,8	31,7	14,5	26,6	12,5	26,8
2001	37,9	30,9	16,2	27,0	12,3	26,9
2002	39,6	29,9	15,5	26,7	12,8	26,4
2003	43,0	28,6	14,8	27,8	14,3	26,7

(*) Agriculture (EA), Industrie (EB à EG), Construction (EH), services marchands (EJ à EP), services administrés (EQ à ER).

Le taux de marge des entreprises non financières s'établit autour de 26,7 % en 2003 pour l'ensemble des branches. Les différences sont importantes selon les branches. Le taux de marge dans l'agriculture est plus élevé car il y a beaucoup d'entrepreneurs individuels (EI) et dans ce cas, l'EBE comprend aussi implicitement une rémunération du travail de l'exploitant. A l'opposé, le taux de marge sur les services administratifs est faible car ceux ci comprennent de nombreuses activités non marchandes (santé, éducation, services administratifs) pour lesquelles l'EBE ne comprend que la consommation de capital fixe. La construction, qui utilise beaucoup de main d'œuvre, a un taux de marge faible.

3.3.6 Les variations de stocks

D'après le SEC 95 : « La variation des stocks (P.52) est mesurée par la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des éventuelles pertes courantes sur stocks » (3.117).

On distingue trois types de variations de stocks en comptabilité nationale :

- les variations de stocks « producteurs » qui correspondent aux stocks de produits finis,
- les variations de stocks « commerce » qui correspondent aux stocks de marchandises des commerçants et aux stocks des promoteurs immobiliers,
- les variations de stocks « utilisateurs » qui correspondent aux stocks de matières premières et fournitures.

La section CENF au sein de la division SGC est chargée de l'évaluation de ces variations de stocks par secteur d'activité et de leur passage en branches et en produits. Les données initiales de stocks sont fournies par le Système Intermédiaire d'Entreprises. Le calcul en variations est obtenu en soustrayant le stock final au stock initial et en corrigeant de l'appréciation en déflatant par le prix moyen de l'année (cf. section 3.2.2 de la présente note).

Les RSP ne sont pas obligés de se caler exactement sur ces variations de stocks issues du SIE (« exogène mou »), mais ils doivent les regarder et s'en rapprocher lorsqu'ils les évaluent dans les ERE. Au final, la section CENF reprend les variations de stocks des ERE pour les introduire dans le passage au compte (P.A.C.) lorsqu'elle élabore ensuite le compte complet des secteurs institutionnels du tableau économique d'ensemble (TEE).

Les variations de stocks « producteurs » sont passées en branches via la structure de la production vendue de biens et services. Les variations de stocks « commerce » concernant des marchandises sont passées en branches via la structure des ventes de marchandises. Les variations de stocks des promoteurs immobiliers concernent les secteurs M01 et M02, elles sont affectées intégralement à la branche M01 (promotion immobilière). Les variations de stocks « utilisateurs » sont passées en branches grâce à la méthode itérative utilisée pour le calage du TEI sur les comptes de secteurs et le passage en branches des éléments du compte d'exploitation. Nous renvoyons le lecteur à la Note de Base 2000 sur les variations de stocks pour de plus amples informations.

3.3.7 La formation brute de capital fixe

D'après le SEC 95 : « La formation brute de capital fixe (P.51) est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non-produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an » (3.102). Les données en secteurs d'activités sont évaluées à partir du Système Intermédiaire d'Entreprises. Le passage en branches se fait à partir de la méthode itérative déjà évoquée au paragraphe précédent. Nous renvoyons le lecteur à la Note de Base 2000 sur la Formation Brute de Capital Fixe pour de plus amples informations.

De même que pour les variations de stocks, les RSP ne se calent pas sur la FBCF issue du SIE (en particulier, lors de l'année de base, des nécessités d'arbitrage ont conduit à retenir un écart en niveau non négligeable). Toutefois, il convient de vérifier ex - post que l'évolution de la FBCF globale issue des ERE d'une année sur l'autre ne s'éloigne pas trop de celle de la FBCF issue du SIE - PAC.

Annexe 1 : Table de passage de la NAF700 aux niveaux H

La table de passage contient 4 colonnes (cf. page suivante), la première liste les niveaux H, la seconde les NAF concernées, la troisième et la quatrième donnent les clés de répartition lorsqu'il faut désagréger un niveau 700 (valeur de 1 par défaut). Exemple : Le niveau HG11 apparaît aux trois premières lignes de la table avec trois NAF différentes (101Z, 102Z et 103Z) ayant un coefficient de 1 pour les SNF et 1 pour les EI. Cela signifie que le HG11 est la somme de ces trois NAF prises dans leur totalité. Les cas particuliers sont les suivants :

- L'Agriculture et le commerce ne sont pas traités par la section TES, ce sont les RSP correspondants qui s'en occupent.
- Le HF02A et le HF02B sont alimentés par la NAF 155A, les clés de répartition ont été données par le RSP sur l'année de base.
- Le HF51A et le HF51B sont alimentés par la NAF 271Z, les clés de répartition ont été données par le RSP sur l'année de base.
- Le HK01A et le HK01B sont alimentés par la NAF 601Z, les clés de répartition ont été données par le RSP sur l'année de base.
- Les niveaux HK04A, B, C et D sont alimentés selon une méthode spécifique, il n'y a pas de clé fixe. Pour les niveaux HK04A et B, il s'agit de répartir la somme des ventes pour les NAF 611A et 611B. Pour les niveaux HK04C et D, il s'agit de répartir les ventes de la NAF 612Z. On détermine les ventes du HK04A et du HK04C en appliquant aux montants de l'année précédente l'évolution de la somme de la consommation finale et du solde extérieur. Le HK04B reçoit alors le solde de la somme des NAF611A et B, le HK04C reçoit le solde de la NAF 612Z.
- Les niveaux HK05A et HK05C sont remplis respectivement avec les NAF 621Z et 622Z, le HK05B est calculé par le RSP en récupérant une partie des deux autres niveaux H.
- Les niveaux HK07E, F et G sont alimentés par la NAF 632A selon une évaluation spécifique, il n'y a pas de clé fixe. Le RSP des transports fournit chaque année la liste des entreprises devant figurer dans les niveaux HK07E et HK07F, le HK07G est la différence avec le total de la NAF 632A.

Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI
HG11.	101Z	1	1		HB05.N	158T	1	1		HF31.A	201A	1	1
HG11.	102Z	1	1		HB05.O	158V	1	1		HF31.B	201B	1	1
HG11.	103Z	1	1		HB03.A	159A	1	1		HF31.C	202Z	1	1
HG12.A	111Z	1	1		HB03.A	159B	1	1		HF31.D	203Z	1	1
HG12.B	112Z	1	1		HB03.B	159D	1	1		HF31.E	204Z	1	1
HG13.A	120Z	1	1		HB03.C	159F	1	1		HF31.F	205A	1	1
HF11.A	131Z	1	1		HB03.D	159G	1	1		HF31.G	205C	1	1
HF11.B	132Z	1	1		HB03.E	159J	1	1		HF32.A	211A	1	1
HF12.A	141A	1	1		HB03.F	159L	1	1		HF32.B	211C	1	1
HF12.B	141C	1	1		HB03.G	159N	1	1		HF33.A	212A	1	1
HF12.C	141E	1	1		HB03.H	159Q	1	1		HF33.B	212B	1	1
HF12.D	142A	1	1		HB03.I	159S	1	1		HF33.C	212C	1	1
HF12.E	142C	1	1		HB03.I	159T	1	1		HF33.D	212E	1	1
HF12.F	143Z	1	1		HB06.A	160Z	1	1		HF33.E	212G	1	1
HF12.G	144Z	1	1		HF21.A	171A	1	1		HF33.F	212J	1	1
HF12.H	145Z	1	1		HF21.A	171C	1	1		HF33.G	212L	1	1
HB01.A	151A	1	1		HF21.A	171E	1	1		HC20.A	221A	1	1
HB01.B	151C	1	1		HF21.A	171F	1	1		HC20.B	221C	1	1
HB01.C	151E	1	1		HF21.A	171H	1	1		HC20.C	221E	1	1
HB01.C	151F	1	1		HF21.A	171K	1	1		HC20.D	221G	1	1
HB05.A	152Z	1	1		HF21.A	171M	1	1		HC20.E	221J	1	1
HB05.B	153A	1	1		HF21.A	171P	1	1		HC20.F	222A	1	1
HB05.C	153C	1	1		HF21.B	172A	1	1		HC20.G	222C	1	1
HB05.B	153E	1	1		HF21.B	172C	1	1		HC20.H	222E	1	1
HB05.D	153F	1	1		HF21.B	172E	1	1		HC20.I	222G	1	1
HB05.E	154A	1	1		HF21.B	172G	1	1		HC20.J	222J	1	1
HB05.F	154C	1	1		HF21.B	172J	1	1		HC20.K	223A	1	1
HB05.F	154E	1	1		HF21.C	173Z	1	1		HC20.L	223C	1	1
HB02.A	155A	0,617	0,61		HF22.A	174A	1	1		HC20.M	223E	1	1
HB02.B	155A	0,383	0,39		HF22.A	174B	1	1		HG14.A	231Z	1	1
HB02.C	155B	1	1		HF22.A	174C	1	1		HG15.A	232Z	1	1
HB02.D	155C	1	1		HF22.B	175A	1	1		HG14.B	233Z	1	1
HB02.E	155D	1	1		HF22.C	175C	1	1		HF41.A	241A	1	1
HB02.F	155F	1	1		HF22.D	175E	1	1		HF41.B	241C	1	1
HB04.A	156A	1	1		HF22.E	175G	1	1		HF41.C	241E	1	1
HB04.B	156B	1	1		HF23.A	176Z	1	1		HF41.D	241G	1	1
HB04.C	156D	1	1		HF23.B	177A	1	1		HF42.A	241J	1	1
HB04.D	157A	1	1		HF23.C	177C	1	1		HF42.B	241L	1	1
HB04.E	157C	1	1		HC11.A	181Z	1	1		HF42.C	241N	1	1
HB05.G	158A	1	1		HC11.B	182A	1	1		HF43.A	242Z	1	1
HB05.G	158B	1	1		HC11.C	182C	1	1		HF43.B	243Z	1	1
HB05.G	158C	1	1		HC11.C	182D	1	1		HC31.A	244A	1	1
HB05.G	158D	1	1		HC11.C	182E	1	1		HC31.B	244C	1	1
HB05.H	158F	1	1		HC11.D	182G	1	1		HC31.C	244D	1	1
HB05.I	158H	1	1		HC11.E	182J	1	1		HC32.A	245A	1	1
HB05.J	158K	1	1		HC11.F	183Z	1	1		HC32.B	245C	1	1
HB05.K	158M	1	1		HC12.A	191Z	1	1		HF43.C	246A	1	1
HB05.L	158P	1	1		HC12.B	192Z	1	1		HF43.D	246C	1	1
HB05.M	158R	1	1		HC12.C	193Z	1	1		HF43.E	246E	1	1

Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI
HF43.F	246G	1	1		HF52.B	274C	1	1		HE24.E	292J	1	1
HF43.G	246J	1	1		HF52.C	274D	1	1		HE24.E	292K	1	1
HF43.H	246L	1	1		HF52.D	274F	1	1		HE25.A	293A	1	1
HF44.A	247Z	1	1		HF52.E	274G	1	1		HE25.B	293C	1	1
HF45.A	251A	1	1		HF52.F	274J	1	1		HE25.B	293D	1	1
HF45.B	251C	1	1		HF52.G	274K	1	1		HE26.A	294A	1	1
HF45.C	251E	1	1		HF52.H	274M	1	1		HE26 B	294B	1	1
HF46.A	252A	1	1		HF53.A	275A	1	1		HE26 C	294C	1	1
HF46.B	252C	1	1		HF53.B	275C	1	1		HE26 C	294D	1	1
HF46.C	252E	1	1		HF53.C	275E	1	1		HE26 C	294E	1	1
HF46.D	252G	1	1		HF53.D	275G	1	1		HE27.A	295A	1	1
HF46.E	252H	1	1		HE21.A	281A	1	1		HE27.B	295C	1	1
HF13.A	261A	1	1		HE21.B	281C	1	1		HE27.C	295E	1	1
HF13.B	261C	1	1		HE22.A	282A	1	1		HE27.D	295G	1	1
HF13.C	261E	1	1		HE22.A	282B	1	1		HE27.E	295J	1	1
HF13.D	261G	1	1		HE22.B	282D	1	1		HE27.F	295L	1	1
HF13.E	261J	1	1		HE22.C	283A	1	1		HE27.G	295M	1	1
HF13.E	261K	1	1		HE22.C	283B	1	1		HE27.H	295N	1	1
HF14.A	262A	1	1		HE22.C	283C	1	1		HE27.H	295P	1	1
HF14.B	262C	1	1		HF54.A	284A	1	1		HE28.A	296A	1	1
HF14.C	262E	1	1		HF54.B	284B	1	1		HE28.B	296B	1	1
HF14.D	262G	1	1		HF54.C	284C	1	1		HC44.A	297A	1	1
HF14.E	262J	1	1		HF54.D	285A	1	1		HC44.B	297C	1	1
HF14.F	262L	1	1		HF54.E	285C	1	1		HE31.A	300A	1	1
HF14.G	263Z	1	1		HF54.F	285D	1	1		HE31.B	300C	1	1
HF14.H	264A	1	1		HF55.A	286A	1	1		HE32.A	311A	1	1
HF14.I	264B	1	1		HF55.B	286C	1	1		HE32.A	311B	1	1
HF14.J	264C	1	1		HF55.B	286D	1	1		HE32.A	311C	1	1
HF14.K	265A	1	1		HF55.C	286F	1	1		HF61.A	312A	1	1
HF14.L	265C	1	1		HF55.D	287A	1	1		HF61.A	312B	1	1
HF14.M	265E	1	1		HF55.E	287C	1	1		HF61.B	313Z	1	1
HF14.N	266A	1	1		HF55.F	287E	1	1		HF61.C	314Z	1	1
HF14.O	266C	1	1		HF55.G	287G	1	1		HF61.D	315A	1	1
HF14.P	266E	1	1		HF55.H	287H	1	1		HF61.E	315B	1	1
HF14.Q	266G	1	1		HF55.I	287J	1	1		HF61.F	315C	1	1
HF14.R	266J	1	1		HF55.J	287L	1	1		HF61.G	316A	1	1
HF14.S	266L	1	1		HF55.K	287M	1	1		HF61.H	316C	1	1
HF14.T	267Z	1	1		HF55.L	287N	1	1		HF61.I	316D	1	1
HF14.U	268A	1	1		HF55.M	287P	1	1		HF62.A	321A	1	1
HF14.V	268C	1	1		HE23.A	291A	1	1		HF62.B	321B	1	1
HF51.A	271Z	0,17	1		HE23.B	291C	1	1		HE33 A	322A	1	1
HF51.B	271Z	0,83	1		HE23.B	291D	1	1		HE33 B	322B	1	1
HF51.C	272A	1	1		HE23.C	291F	1	1		HC45.A	323Z	1	1
HF51.D	272C	1	1		HE23.D	291H	1	1		HE34.A	331A	1	1
HF51.E	273A	1	1		HE23.D	291J	1	1		HE34.B	331B	1	1
HF51.F	273C	1	1		HE24.A	292A	1	1		HE35.A	332A	1	1
HF51.G	273E	1	1		HE24.B	292C	1	1		HE35.B	332B	1	1
HF51.H	273G	1	1		HE24.C	292D	1	1		HE35.C	333Z	1	1
HF51.I	273J	1	1		HE24.D	292F	1	1		HC46.A	334A	1	1
HF52.A	274A	1	1		HE24.E	292H	1	1		HC46.B	334B	1	1

Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI
HC46.C	335Z	1	1		HH01.A	452L	1	1		HK04.D	612Z	(1)	(1)
HD01.A	341Z	1	1		HH02.A	452N	1	1		HK05.A	621Z	1	1
HD01.B	342A	1	1		HH02.A	452P	1	1		HK05.B	621Z et 622Z	0	0
HD01.C	342B	1	1		HH02.A	452R	1	1		HK05.C	622Z	1	1
HD02.A	343Z	1	1		HH01.A	452T	1	1		HK06.A	623Z	1	1
HE11.A	351A	1	1		HH02.A	452U	1	1		HK07.A	631A	1	1
HE11.B	351B	1	1		HH01.A	452V	1	1		HK07.B	631B	1	1
HE11.C	351C	1	1		HH01.A	453A	1	1		HK07.C	631D	1	1
HE11.D	351E	1	1		HH01.A	453C	1	1		HK07.D	631E	1	1
HE12.A	352Z	1	1		HH01.A	453E	1	1		HK07.E	632A	(2)	(2)
HE13.A	353A	1	1		HH01.A	453F	1	1		HK07.F	632A	(2)	(2)
HE13.B	353B	1	1		HH02.A	453H	1	1		HK07.G	632A	(2)	(2)
HE13.C	353C	1	1		HH01.A	454A	1	1		HK07.H	632C	1	1
HE14.A	354A	1	1		HH01.A	454C	1	1		HK07.I	632E	1	1
HE14.B	354C	1	1		HH01.A	454D	1	1		HK08.A	633Z	1	1
HE14.C	354E	1	1		HH01.A	454F	1	1		HK09.A	634A	1	1
HE14.D	355Z	1	1		HH01.A	454H	1	1		HK09.B	634B	1	1
HC41.A	361A	1	1		HH01.A	454J	1	1		HK09.C	634C	1	1
HC41.B	361C	1	1		HH01.A	454L	1	1		HN11.A	641A	1	1
HC41.C	361E	1	1		HH01.A	454M	1	1		HN11.B	641C	1	1
HC41.D	361G	1	1		HH02.A	455Z	1	1		HN12.A	642A	1	1
HC41.D	361H	1	1		HP10.A	551A	1	1		HN12.B	642B	1	1
HC41.D	361J	1	1		HP10.A	551C	1	1		HL01.A	651A	1	1
HC41.E	361K	1	1		HP10.B	551D	1	1		HL01.A	651C	1	1
HC41.F	361M	1	1		HP10.B	552A	1	1		HL01.A	651D	1	1
HC42.A	362A	1	1		HP10.B	552C	1	1		HL01.A	651E	1	1
HC42.B	362C	1	1		HP10.B	552E	1	1		HL01.A	651F	1	1
HC42.C	363Z	1	1		HP10.B	552F	1	1		HL01.A	652A	1	1
HC43.A	364Z	1	1		HP10.C	553A	1	1		HL01.A	652C	1	1
HC43.B	365Z	1	1		HP10.C	553B	1	1		HL01.A	652E	1	1
HC43.C	366A	1	1		HP10.D	554A	1	1		HL01.A	652F	1	1
HC43.D	366C	1	1		HP10.D	554B	1	1		HL02.A	660A	1	1
HC43.E	366E	1	1		HP10.E	555A	1	1		HL02.B	660C	1	1
HF56.A	371Z	1	1		HP10.E	555C	1	1		HL02.C	660E	1	1
HF56.B	372Z	1	1		HP10.F	555D	1	1		HL02.D	660F	1	1
HG2A.A	401Z	1	1		HK01.A	601Z	0,7	0,5		HL02.E	660G	1	1
HG2B.A	402Z	1	1		HK01.B	601Z	0,3	0,5		HL03.A	671A	1	1
HG2B.B	403Z	1	1		HK02.A	602A	1	1		HL03.B	671C	1	1
HG22.A	410Z	1	1		HK02 B	602B	1	1		HL03.C	671E	1	1
HH02.A	451A	1	1		HK02 C	602C	1	1		HL03.D	672Z	1	1
HH02.A	451B	1	1		HK02 D	602E	1	1		HM01.A	701A	1	1
HH02.A	451D	1	1		HK02 E	602G	1	1		HM01.B	701B	1	1
HH01.A	452A	1	1		HK03.A	602L	1	1		HM01.B	701C	1	1
HH01.A	452B	1	1		HK03.B	602M	1	1		HM01.B	701D	1	1
HH02.A	452C	1	1		HK03.C	602N	1	1		HM01.C	701F	1	1
HH02.A	452D	1	1		HK03 D	602P	1	1		HM02.A	702A	1	1
HH02.A	452E	1	1		HK03.E	603Z	1	1		HM02.B	702B	1	1
HH02.A	452F	1	1		HK04.A	611A et B	(1)	(1)		HM02.B	702C	1	1
HH01.A	452J	1	1		HK04.B	611B et A	(1)	(1)		HM01.D	703A	1	1
HH01.A	452K	1	1		HK04.C	612Z	(1)	(1)		HM01.E	703C	1	1

Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI		Niveau H	NAF 700	SNF	EI
HM01.E	703D	1	1		HR10.B	752J	1	1		HP2A.A	923D	1	1
HM01.E	703E	1	1		HR10.C	753A	1	1		HP2A.B	923F	1	1
HN31.A	711Z	1	1		HR10.C	753B	1	1		HP2A.C	923H	1	1
HN31.B	712A	1	1		HR10.C	753C	1	1		HP2A.A	923J	1	1
HN31.B	712C	1	1		HQ1A.A	801Z	1	1		HP2A.D	924Z	1	1
HN31.B	712E	1	1		HQ1A.A	802A	1	1		HP2A.E	925A	1	1
HN31.C	713A	1	1		HQ1A.A	802C	1	1		HP2A.E	925C	1	1
HN31.C	713C	1	1		HQ1A.A	803Z	1	1		HP2A.E	925E	1	1
HN31.D	713E	1	1		HQ1A.B	804A	1	1		HP2A.F	926A	1	1
HN31.C	713G	1	1		HQ1A.C	804C	1	1		HP2A.F	926C	1	1
HN31.E	714A	1	1		HQ1A.D	804D	1	1		HP2A.G	927A	1	1
HN31.E	714B	1	1		HQ2A.A	851A	1	1		HP2A.F	927C	1	1
HN21.A	721Z	1	1		HQ2A.A	851C	1	1		HP31.A	930A	1	1
HN21.B	722Z	1	1		HQ2A.A	851E	1	1		HP31.B	930B	1	1
HN21.C	723Z	1	1		HQ2A.A	851G	1	1		HP31.C	930D	1	1
HN21.D	724Z	1	1		HQ2A.A	851H	1	1		HP31.D	930E	1	1
HN21.E	725Z	1	1		HQ2A.A	851J	1	1		HP31.E	930G	1	1
HN4A.A	731Z	1	1		HQ2A.A	851K	1	1		HP31.E	930H	1	1
HN4A.A	732Z	1	1		HQ2A.A	851L	1	1		HP31.D	930K	1	1
HN22.A	741A	1	1		HQ2C.A	852Z	1	1		HP31.D	930L	1	1
HN22.B	741C	1	1		HQ2D.A	853A	1	1		HP31.F	930N	1	1
HN24.A	741E	1	1		HQ2D.A	853B	1	1					
HN22.C	741G	1	1		HQ2D.A	853C	1	1					
HN23.A	741J	1	1		HQ2D.A	853D	1	1					
HN25.A	742A	1	1		HQ2D.A	853E	1	1					
HN25.A	742B	1	1		HQ2D.A	853G	1	1					
HN25.B	742C	1	1		HQ2D.A	853H	1	1					
HN25.C	743A	1	1		HQ2D.A	853J	1	1					
HN25.C	743B	1	1		HQ2D.A	853K	1	1					
HN24.B	744A	1	1		HN34.A	900A	1	1					
HN24.C	744B	1	1		HN34.B	900B	1	1					
HN32.A	745A	1	1		HN34.A	900C	1	1					
HN32.B	745B	1	1		HR20.A	911A	1	1					
HN33.A	746Z	1	1		HR20.A	911C	1	1					
HN33.B	747Z	1	1		HR20.A	912Z	1	1					
HN33.C	748A	1	1		HR20.A	913A	1	1					
HN33.C	748B	1	1		HR20.A	913C	1	1					
HN33.D	748D	1	1		HR20.A	913E	1	1					
HN33.D	748F	1	1		HP21.A	921A	1	1					
HN33.D	748G	1	1		HP21.A	921B	1	1					
HN33.D	748J	1	1		HP21.A	921C	1	1					
HN33.D	748K	1	1		HP21.A	921D	1	1					
HR10.A	751A	1	1		HP21.B	921F	1	1					
HR10.A	751C	1	1		HP21.B	921G	1	1					
HR10.A	751E	1	1		HP21.C	921J	1	1					
HR10.A	751G	1	1		HP21.D	922A	1	1					
HR10.B	752A	1	1		HP21.E	922B	1	1					
HR10.B	752C	1	1		HP21.E	922C	1	1					
HR10.B	752E	1	1		HP2A.A	923A	1	1					
HR10.B	752G	1	1		HP2A.A	923B	1	1					

Annexe 2 : Répartition des Achats de marchandises entre les branches du commerce

La répartition des achats de marchandises entre les trois branches du commerce (J10, J20 et J30) se fait d'une manière différente pour les secteurs commerciaux et les secteurs non commerciaux.

Pour les secteurs commerciaux, les cases non diagonales sont obtenues en appliquant le taux d'achats du secteur aux ventes de marchandises de ces mêmes cases :

$$AM_{(i,j)} = VM_{(i,j)} * \frac{AM_{(i,\bullet)}}{VM_{(i,\bullet)}}$$

où i représente le secteur en ligne et j la branche en colonne, AM et VM représentent respectivement les Achats de Marchandises et les Ventes de marchandises.

On a donc : $i \in [A01, ..., R20]$ et $j \in [J10, J20, J30]$

La case diagonale est alors obtenue par différence, après avoir arrondi les chiffres :

$$AM_{(i,i)} = AM_{(i,\bullet)} - \sum_{i \neq j} AM_{(i,j)}$$

Pour les secteurs non commerciaux, les cases sont obtenues selon la formule suivante :

$$AM_{(i,j)} = \frac{VM_{(i,j)} * \frac{AM_{(j,j)}}{VM_{(j,j)}}}{\sum_j \left[VM_{(i,j)} * \frac{AM_{(j,j)}}{VM_{(j,j)}} \right]} * AM_{(i,\bullet)}$$

Les données branches ainsi obtenues sont décimales. Elles doivent être arrondies et recalées sur le montant d'achats du secteur. Le recalage se fait sur la branche commerciale dans laquelle se trouve le montant le plus élevé.

Annexe 3 : Clés de répartition de la production immobilisée

Le tableau suivant contient les clés de répartition de la production immobilisée. Les branches sont en colonne. Le total de la ligne est égal à 100 %. Exemple : la production immobilisée du secteur GB01 se répartit pour 66 % en branche GF54 et pour 34 % en branche GH01.

Niveau G	BRGE12 en %	BRGE22 en %	BRGE32 en %	BRGF54 en %	BRGH01 en %	BRGH02 en %	BRGN25 en %	BRGP2A en %	BRGP2 en %	TOTAL en %
ACGB01				66,00	34,00					100,00
ACGB02				80,00	20,00					100,00
ACGB03				75,00	25,00					100,00
ACGB04				80,00	20,00					100,00
ACGB05				75,00	25,00					100,00
ACGB06				70,00	30,00					100,00
ACGC11				75,00	25,00					100,00
ACGC12				80,00	20,00					100,00
ACGC20				80,00	20,00					100,00
ACGC31				70,00	30,00					100,00
ACGC32				75,00	25,00					100,00
ACGC41				85,00	15,00					100,00
ACGC42				75,00	25,00					100,00
ACGC43				80,00	20,00					100,00
ACGC44				80,00	20,00					100,00
ACGC45				80,00	20,00					100,00
ACGC46				75,00	25,00					100,00
ACGD01				75,00	25,00					100,00
ACGD02				75,00	25,00					100,00
ACGE11				60,00	40,00					100,00
ACGE12				40,00	60,00					100,00
ACGE13				75,00	25,00					100,00
ACGE14				75,00	25,00					100,00
ACGE21				75,00	25,00					100,00
ACGE22				75,00	25,00					100,00
ACGE23				75,00	25,00					100,00
ACGE24				80,00	20,00					100,00
ACGE25				80,00	20,00					100,00
ACGE26				85,00	15,00					100,00
ACGE27				85,00	15,00					100,00
ACGE28				90,00	10,00					100,00
ACGE31				95,00	5,00					100,00
ACGE32				80,00	20,00					100,00
ACGE33				80,00	20,00					100,00
ACGE34				80,00	20,00					100,00
ACGE35				75,00	25,00					100,00
ACGF11				85,00	15,00					100,00
ACGF12				90,00	10,00					100,00
ACGF13				90,00	10,00					100,00
ACGF14				85,00	15,00					100,00
ACGF21				75,00	25,00					100,00
ACGF22				75,00	25,00					100,00
ACGF23				75,00	25,00					100,00
ACGF31				90,00	10,00					100,00
ACGF32				85,00	15,00					100,00
ACGF33				85,00	15,00					100,00
ACGF41				85,00	15,00					100,00
ACGF42				80,00	20,00					100,00

ACGF43				75,00	25,00					100,00
ACGF44				80,00	20,00					100,00
ACGF45				80,00	20,00					100,00
ACGF46				85,00	15,00					100,00
ACGF51				60,00	40,00					100,00
ACGF52				60,00	40,00					100,00
ACGF53				60,00	40,00					100,00
ACGF54				80,00	20,00					100,00
ACGF55				80,00	20,00					100,00
ACGF56				80,00	20,00					100,00
ACGF61				70,00	30,00					100,00
ACGF62				75,00	25,00					100,00
ACGG11				75,00	25,00					100,00
ACGG12				10,00	55,00	35,00				100,00
ACGG13				50,00	50,00					100,00
ACGG14				75,00	25,00					100,00
ACGG15				80,00	20,00					100,00
ACGG2A		15,00	25,00	15,00	15,00	30,00				100,00
ACGG2B				20,00	20,00	60,00				100,00
ACGG22				30,00	20,00	50,00				100,00
ACGH01				90,00	10,00					100,00
ACGH02				90,00	10,00					100,00
ACGJ10				25,00	75,00					100,00
ACGJ20				75,00	25,00					100,00
ACGJ30				75,00	25,00					100,00
ACGK01	10,00			10,00	15,00	65,00				100,00
ACGK02	10,00			15,00	0,00	75,00				100,00
ACGK03				100,00	0,00	0,00				100,00
ACGK04						100,00				100,00
ACGK05				90,00	10,00					100,00
ACGK06				100,00						100,00
ACGK07				50,00	25,00	25,00				100,00
ACGK08					100,00					100,00
ACGK09				50,00	50,00					100,00
ACGM01					100,00					100,00
ACGM02					100,00					100,00
ACGN11					100,00					100,00
ACGN12				55,00	15,00	30,00				100,00
ACGN21					100,00					100,00
ACGN22					100,00					100,00
ACGN23					100,00					100,00
ACGN24					100,00					100,00
ACGN25							100,00			100,00
ACGN31				95,00	5,00					100,00
ACGN32					100,00					100,00
ACGN33				10,00	90,00					100,00
ACGN34				65,00	25,00	10,00				100,00
ACGN4A				95,00	5,00					100,00
ACGP10				50,00	50,00					100,00
ACGP2A				30,00				70,00		100,00
ACGP21									100,00	100,00
ACGP31					100,00					100,00
ACGQ1A					100,00					100,00
ACGQ2A					100,00					100,00
ACGQ2C					100,00					100,00
ACGQ2D					100,00					100,00
ACGR20					100,00					100,00

Annexe 4 : Clés de répartition des livraisons non vendues

Le tableau suivant contient les clés de répartition des livraisons non vendues. Les montants branches (en colonne) sont répartis dans les différents secteurs d'activité (en ligne). Le total de la colonne est égal à 100 %. Exemple : Les livraisons non vendues de la branche GF52 se répartissent pour 79.6 % dans le secteur GF52 et 20.4 % dans le secteur GF61. Les clés concernent les SNF. Il n'y a pas de livraisons non vendues sur les EINF en dehors des branches agricoles.

Niveau G	BRGF21 en %	BRGF22 en %	BRGF32 en %	BRGF51 en %	BRGF52 en %	BRGF53 en %	BRGG11 en %	BRGG15 en %	BRGG2A en %
AEGB05									6,91
AEGD01						100,00			
AEGD02									0,73
AEGF21	100,00								0,55
AEGF22		100,00							
AEGF32			100,00						21,09
AEGF41									29,61
AEGF42									0,55
AEGF51				100,00					12,36
AEGF52					79,60				1,64
AEGF55									2,55
AEGF61					20,40				
AEGG11							100,00		
AEGG15								100,00	19,64
AEGG22									2,73
AEGN34									1,64
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Annexe 5 : Autres impôts sur les produits

Le tableau suivant détaille les autres impôts sur les produits du total de l'économie pour l'année 2003 (en millions d'euros). Les impôts non inclus dans les ventes ne concernent pas les ENF, de même que les impôts acquittés producteurs figurant dans les produits L01 et M02 qui concernent respectivement les Institutions Financières et les Ménages.

Produits concernés	Autres impôts sur les produits	Dont :		
		Acquittés par le producteur	Acquittés par le commerçant	Non inclus dans les ventes
GA01	49	45	4	
GA03	5	4	1	
GB01	588	564	24	
GB02	10		10	
GB03	3 031	776	2 233	22
GB04	91	85	6	
GB05	282	231	51	
GB06	8 904	2 451	6 344	109
GC11	20	20		
GC12	8	8		
GC20	5	5		
GC31	382	382		
GC32	94	94		
GC41	15	15		
GC42	60	60		
GC43	9	9		
GC44	5	5		
GC45	7	7		
GC46	2	2		
GD01	68	68		
GD02	9	9		
GE11	1	1		
GE14	3	3		
GE21	6	6		
GE23	4	4		
GE24	8	8		
GE26	1	1		
GE27	4	4		
GE31	10	10		
GE32	2	2		
GE33	7	7		
GE34	4	4		
GE35	2	2		
GF11	1	1		
GF12	34	34		
GF13	1	1		
GF14	4	4		
GF21	1	1		

Produits concernés	Autres impôts sur les produits	Dont :		
		Acquittés par le producteur	Acquittés par le commerçant	non inclus dans les ventes
GF22	5	5		
GF31	5	5		
GF32	1	1		
GF33	6	6		
GF41	34	34		
GF43	12	12		
GF45	3	3		
GF46	16	16		
GF51	2	2		
GF52	1	1		
GF55	10	10		
GF61	13	13		
GF62	1	1		
GG11	3	3		
GG12	32	32		
GG15	24 499	11 522	12 977	
GG2A	2 937	319		2 618
GG2B	160	160		
GG22	372	372		
GH01	683	683		
GH02	1	1		
GK02	46	46		
GK05	286	286		
GK07	466	466		
GL01	217	217		
GL02	6 710			6 710
GM01	28	7		21
GM02	605	605		
GN22	7 886	175		7 711
GN24	88	88		
GN34	1 472	1 472		
GP10	139	139		
GP2A	3 761	3 761		
GP21	454	454		
GP31	12	12		
GQ2A	4	4		
TOTAL	64 707	25 866	21 650	17 191

Annexe 6 : Autres subventions sur les produits

Le tableau suivant détaille les autres subventions sur les produits du total de l'économie pour l'année 2003 (en millions d'euros). Les subventions versées à d'autres agents ne concernent pas les ENF, de même que les subventions versées aux producteurs des produits GL01 et GL02.

Produits concernés	Autres subventions sur les produits	Dont :		
		Versées aux producteurs	Sur les exports	Versées à d'autres agents
GA01	7 578	7 226	92	260
GA02	175	175		
GB01	498	388	110	
GB02	571	97	202	272
GB03	96		2	94
GB04	91		90	1
GB05	269	3	236	30
GC20	34	34		
GE11	195			195
GG2A	1 409	1 409		
GH01	56	56		
GJ20	3		3	
GK01	1 580	1 580		
GK02	3 334	3 334		
GK04	139	139		
GK05	46	46		
GK07	1 657	1 657		
GL01	45	45		
GL02	133	133		
GM02	2	2		
GN11	290			290
GN12	1	1		
GN24	3	3		
GN25	15	15		
GN34	1	1		
GN4A	21	21		
GP10	230	230		
GP2A	193	193		
GP21	1	1		
GQ1A	46	46		
GQ2A	7	7		
TOTAL	18 719	16 842	735	1 142

Annexe 7 : Hiérarchie de la table de processus décomposant la production

CC1 : données source

On peut distinguer CC12 : enquêtes, recensements (ventes agricoles hors SIE)
 CC13 : données combinées (SIE)

CC2 : correction de la source

On peut distinguer CC21 : erreur interne découverte dans la campagne (corrections agrégées)
 CC22 : substitution de source
 CC221 : correction prestations (marchandes) de recherche
 CC223 : écart sur subventions

CC3 : correction de champ

On peut distinguer CC31 : ajout d'unités au champ ou mise hors champ
 CC32 : redressement pour non-déclaration
 CC321 : pourboires
 CC322 : avantages en nature et loyers gratuits
 CC33 : fraude
 CC331 : fraude par sous-déclaration du CA
 CC332 : travail au noir
 CC333 : écart TVA

CC4 : traitements conceptuels

On peut distinguer CC41 : passage aux prix de base
 CC411 : traitement des impôts sur les produits
 CC412 : traitement des subventions sur les produits
 CC48 : corrections conceptuelles neutres sur le PIB
 CC481 : Coût d'achat des services revendus en l'état
 CC482 : Double compte entre production et importation
 CC483 : Double compte coopératives
 CC484 : transport sur production
 CC485 : recherche pour compte propre
 CC486 : livraisons non vendues

CC5 : arbitrage, équilibrage

On peut distinguer CC51 : ajust. statistique sur production pour approche production

CC0 : donnée "finale" de la série en comptabilité nationale.

$CC0 = CC1 + CC2 + CC3 + CC4 + CC5$

Annexe 8 : Compléments sur la méthode de calcul des CEB

En pratique, la matrice en structure branche de la production P_{st} (voir paragraphe 3.3.3 de la note de base) n'est pas inversible, notamment en raison de la nullité du secteur GL03. Il existe diverses méthodes pour résoudre ce problème. Nous avons choisi la suivante :

On détermine une pseudo inverse dérivant du développement limité suivant (ici à l'ordre 2) :

$$(I - X)^{-1} = I + X + X^2 + o(X)$$

En utilisant ce développement à l'ordre 1 et en écrivant la matrice P_{st} sous la forme suivante :

$$P_{st} = I + U$$

On obtient avec la formule précédente : $P_{st}^{-1} = I - U$

Il suffit alors d'utiliser l'algorithme suivant :

- la multiplication du vecteur « secteurs » par la matrice inverse P_{st}^{-1} permet de passer une première fois les données en branches
- les données en branches sont repassées en secteurs d'activités à partir de la matrice P_{st} pour obtenir un nouveau vecteur « secteurs »
- on soustrait le nouveau vecteur « secteurs » au vecteur initial pour obtenir un vecteur « écarts »
- la multiplication de ce vecteur « écarts » par l'inverse P_{st}^{-1} permet de réinjecter les écarts dans les branches.

Il suffit de réitérer la procédure jusqu'à convergence.

L'encadré suivant développe la démonstration mathématique prouvant la convergence de l'algorithme.

Démonstration :

Il s'agit de trouver le $\hat{B}$ vérifiant $P_{st} \times B = S$ lorsqu'on ne désire pas calculer l'inverse P_{st}^{-1} .

On définit par récurrence une suite B_n qui tend vers le B solution tel que $\hat{B} = P_{st}^{-1} \times S$.

Comme $P_{st} = I + U$ et $P_{st}^* = I - U$ alors $P_{st}^* = 2I - P_{st}$

On définit les premiers termes $B_1 = P_{st}^* \times S$ puis $S_1 = P_{st} \times B_1$ et $\Delta_1 = S - S_1$

En réinjectant l'écart sur les secteurs en branche, on obtient $B_2 = B_1 + P_{st}^* \Delta_1$

Pour $n \geq 2$ on a donc la définition par récurrence :

$$B_n = B_{n-1} + P_{st}^* \Delta_{n-1}$$

$$S_n = P_{st} \times B_n$$

$$\Delta_n = S - S_n$$

D'où il découle que $\Delta_n = (I - P_{st} P_{st}^*)^n \times S$

Soit $\Delta_n = (P_{st} - I)^{2n} \times S$

Supposons l'hypothèse de récurrence démontrée au rang n et vérifions la au rang (n+1).

$$B_{n+1} = B_n + P_{st}^* \Delta_n$$

$$S_{n+1} = P_{st} B_{n+1}$$

$$S_{n+1} = P_{st} B_n + P_{st} P_{st}^* \Delta_n$$

$$S_{n+1} = S_n + P_{st} P_{st}^* \Delta_n$$

$$S_{n+1} = S - \Delta_n + P_{st} P_{st}^* \Delta_n$$

$$\Delta_{n+1} = S - S_{n+1} = (I - P_{st} P_{st}^*) \times \Delta_n = (I - P_{st} P_{st}^*)^{n+1} \times S = (P_{st} - I)^{2(n+1)} \times S$$

$$\|P_{st} B_n - S\| \leq \|P_{st} - I\|^{2n} \times \|S\|$$

et $\|P_{st} - I\|^{2n} \xrightarrow{n \rightarrow \infty} 0$ si et seulement si $\|P_{st} - I\|$ strictement inférieur à 1 ce qui est le cas avec P_{st} matrice proche de I

D'où $P_{st} B_n \xrightarrow{n \rightarrow \infty} 0$ et $B_n \xrightarrow{n \rightarrow \infty} P_{st}^{-1} \times S = \hat{B}$

Notons que cette méthode générale est inopérante pour la branche des auxiliaires financiers (L03) puisque le secteur L03 n'existe pas pour les SNF-EI. Le calcul de cette branche repose donc sur l'hypothèse que ses caractéristiques sont identiques à celles de la branche GL01. On calcule la part de chaque élément du compte L01 dans sa valeur ajoutée. Cette technologie branche est alors appliquée à la valeur ajoutée du compte de production du L03. Les montants ainsi trouvés sont

soustraits de la branche poste (GN11) qui les avait indûment récupérés en raison de l'importance de l'activité d'auxiliaire financier de la poste.

Annexe 9 : Matrices de passage secteurs-branches au niveau E

Cette annexe contient les 40 matrices du passage secteurs-branches pour les Entreprises Non Financières sur l'année 2003 au niveau E de la NES. Les données sont en milliards d'euros.

Les tableaux sont numérotés de 1 à 40 selon la liste ci-dessous :

Tableau 1 : Production vendue Edibre

Tableau 2 : Ventes de marchandises Edibre

Tableau 3 : Chiffre d'affaires Edibre

Tableau 4 : Corrections agrégées production vendue

Tableau 5 : Corrections agrégées ventes de marchandises

Tableau 6 : Charges récupérables sur salaires

Tableau 7 : Production vendue 1^{ère} ligne ERE

Tableau 8 : Ventes marchandises 1^{ère} ligne ERE

Tableau 9 : Chiffre d'affaires 1^{ère} ligne ERE

Tableau 10 : Ventes agricoles hors SIE

Tableau 11 : Fraude sur production vendue

Tableau 12 : Fraude sur ventes de marchandises

Tableau 13 : Travail au noir

Tableau 14 : Correction recherche

Tableau 15 : Production vendue Tabfin

Tableau 16 : Ventes de marchandises Tabfin

Tableau 17 : Chiffre d'affaires Tabfin

Tableau 18 : Pourboires

Tableau 19 : Avantages en nature

Tableau 20 : Autres produits d'exploitation

Tableau 21 : Loyers gratuits

Tableau 22 : Achats de marchandises

Tableau 23 : Fraude sur achats de marchandises

Tableau 24 : Variations de stocks de marchandises

Tableau 25 : Variations de stocks producteurs

Tableau 26 : Ajustement statistique

Tableau 27 : Doubles comptes coopératives

Tableau 28 : Doubles comptes production et importations

Tableau 29 : Coût d'achat des services revendus en l'état

Tableau 30 : Livraisons non vendues

Tableau 31 : Transport sur production

Tableau 32 : Recherche pour compte propre

Tableau 33 : Impôts sur les produits

Tableau 34 : Subventions sur les produits

Tableau 35 : Écart subventions

Tableau 36 : Production marchande htv

Tableau 37 : Production marchande htd

Tableau 38 : Production pour emploi propre

Tableau 39 : Production aux prix de base htd

Tableau 1 : Production vendue Edibre (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	50,3	0,1				0,0		0,0		0,0			0,0				50,4
EB	0,4	119,3	0,1			0,4	0,0			0,3		0,1	0,8	0,1			121,5
EC	0,0	0,1	117,2	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	0,0			0,2	4,2	0,0	0,0		124,7
ED			0,1	97,8	0,5	0,9		0,1	0,1			0,0	2,4	0,0			101,9
EE			0,6	0,3	142,9	2,2	0,5	0,4	0,0	0,1		0,0	4,2	0,0	0,0		151,2
EF	0,1	0,2	1,9	0,8	2,4	225,7	0,3	0,8	0,1	0,1		0,1	4,7	0,0			237,1
EG				0,0	0,0	0,6	107,2	0,4		0,4		0,4	6,1	0,0			115,1
EH	0,0		0,0		0,2	0,4	0,0	147,8	0,0	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	149,4
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	45,7	2,3	0,7	0,8	17,9	0,9	0,1		83,8
EK		0,0	0,0		1,4	0,0	0,3	0,8	0,2	131,9	0,0	0,9	1,1	0,0	0,0	0,0	136,7
EM								0,0	0,0	0,0	0,0	75,1	1,1	0,2	0,3		76,8
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	4,1	0,2	320,5	0,2	0,4		326,3
EP		0,0	0,0			0,0			0,0	0,1		0,3	0,7	104,8	0,0		105,9
EQ													0,0		71,9		72,0
ER																2,3	2,3
TOTAL	51,7	123,2	121,7	99,1	153,6	235,4	108,9	151,1	46,4	135,3	4,8	78,0	364,7	106,2	72,8	2,3	144,1

Tableau 2 : Ventes de marchandises Edibre (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA									3,1								3,1
EB									32,5								32,5
EC									22,3								22,3
ED									6,1								6,1
EE									19,0								19,0
EF									29,1								29,1
EG									0,9								0,9
EH									4,0								4,0
EJ									967,7								967,7
EK									2,0								2,0
EM									1,8								1,8
EN									24,0								24,0
EP									7,6								7,6
EQ									0,5								0,5
ER									0,1								0,1
TOTAL									1124,1								1124,1

Tableau 3 : Chiffre d'affaires Edibre (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	50,3	0,1				0,0		0,0	3,1	0,0			0,0				53,6
EB	0,4	119,3	0,1			0,4	0,0		32,5	0,3		0,1	0,8	0,1			153,9
EC	0,0	0,1	117,2	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	22,3			0,2	4,2	0,0	0,0		147,1
ED			0,1	97,8	0,5	0,9		0,1	6,2			0,0	2,4	0,0			108,0
EE			0,6	0,3	142,9	2,2	0,5	0,4	19,0	0,1		0,0	4,2	0,0	0,0		170,2
EF	0,1	0,2	1,9	0,8	2,4	225,7	0,3	0,8	29,1	0,1		0,1	4,7	0,0			266,2
EG				0,0	0,0	0,6	107,2	0,4	0,9	0,4		0,4	6,1	0,0			116,0
EH	0,0		0,0		0,2	0,4	0,0	147,8	4,1	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	153,4
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	1013,4	2,3	0,7	0,8	17,9	0,9	0,1		1 051,5
EK		0,0	0,0		1,4	0,0	0,3	0,8	2,3	131,9	0,0	0,9	1,1	0,0	0,0	0,0	138,7
EM								0,0	1,8	0,0	0,0	75,1	1,1	0,2	0,3		78,6
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	24,2	0,1	4,1	0,2	320,5	0,2	0,4		350,3
EP		0,0	0,0			0,0			7,6	0,1		0,3	0,7	104,8	0,0		113,5
EQ									0,5				0,0		71,9		72,5
ER									0,1							2,3	2,3
TOTAL	51,7	123,2	121,7	99,1	153,6	235,4	108,9	151,1	1170,5	135,3	4,8	78,0	364,7	106,2	72,8	2,3	4 268,2

Tableau 4 : Corrections agrégées production vendue (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB		1,4															1,4
EC																	
ED								0,0									0,0
EE					-0,2			0,0									-0,2
EF			0,3			-0,3		0,0									0,0
EG								0,1									0,1
EH								0,1									0,1
EJ								0,0	-4,1	0,6		1,2	1,9	0,4			0,0
EK					-0,7			0,0		0,1		0,0	0,0				-0,6
EM																	
EN								0,0					-0,4				-0,4
EP														1,5			1,5
EQ																	
ER																	
TOTAL		1,4	0,3		-0,9	-0,3		0,2	-4,1	0,7		1,2	1,4	1,9			1,9

Tableau 5 : Corrections agrégées ventes de marchandises (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB									-1,4								-1,4
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN									0,4								0,4
EP									-1,5								-1,5
EQ																	
ER																	
TOTAL									-2,5								-2,5

Tableau 6 : Charges récupérables sur salaires (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK																	
EM												1,0					1,0
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL												1,0					1,0

Tableau 7 : Production vendue 1^{ère} ligne ERE (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	50,3	0,1				0,0		0,0		0,0			0,0				50,4
EB	0,4	120,7	0,1			0,4	0,0			0,3		0,1	0,8	0,1			122,9
EC	0,0	0,1	117,2	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	0,0			0,2	4,2	0,0	0,0		124,7
ED			0,1	97,8	0,5	0,9		0,1	0,1			0,0	2,4	0,0			101,9
EE			0,6	0,3	142,7	2,2	0,5	0,4	0,0	0,1		0,0	4,2	0,0	0,0		151,0
EF	0,1	0,2	2,2	0,8	2,4	225,4	0,3	0,8	0,1	0,1		0,1	4,7	0,0			237,1
EG				0,0	0,0	0,6	107,2	0,5		0,4		0,4	6,1	0,0			115,2
EH	0,0		0,0		0,2	0,4	0,0	147,9	0,0	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0		149,5
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	41,7	2,9	0,4	2,0	19,7	1,3	0,1		83,6
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	0,2	132,0	0,0	0,8	1,1	0,0	0,0		136,0
EM								0,0	0,0	0,0	0,0	76,1	1,1	0,2	0,3		77,9
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	4,0	0,2	320,1	0,2	0,4		325,8
EP		0,0	0,0			0,0			0,0	0,1		0,3	0,7	106,3	0,0		107,4
EQ													0,0		72,1		72,2
ER																2,3	2,3
TOTAL	51,7	124,6	122,0	99,1	152,7	235,1	108,9	151,3	42,3	136,1	4,4	80,2	366,1	108,1	72,9	2,3	1 857,9

Tableau 8 : Ventes marchandises 1^{ère} ligne ERE (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA									3,1								3,1
EB									31,1								31,1
EC									22,3								22,3
ED									6,1								6,1
EE									19,0								19,0
EF									29,1								29,1
EG									0,9								0,9
EH									4,0								4,0
EJ									967,7								967,7
EK									2,0								2,0
EM									1,8								1,8
EN									24,4								24,4
EP									6,1								6,1
EQ									0,5								0,5
ER									0,1								0,1
TOTAL									1118,2								1 118,2

Tableau 9 : Chiffre d'affaires 1^{ère} ligne ERE (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	50,3	0,1				0,0		0,0	3,1	0,0			0,0				53,6
EB	0,4	120,7	0,1			0,4	0,0		31,1	0,3		0,1	0,8	0,1			153,9
EC	0,0	0,1	117,2	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	22,3			0,2	4,2	0,0	0,0		147,1
ED			0,1	97,8	0,5	0,9		0,1	6,2			0,0	2,4	0,0			108,0
EE			0,6	0,3	142,7	2,2	0,5	0,4	19,0	0,1		0,0	4,2	0,0	0,0		170,0
EF	0,1	0,2	2,2	0,8	2,4	225,4	0,3	0,8	29,1	0,1		0,1	4,7	0,0			266,2
EG				0,0	0,0	0,6	107,2	0,5	0,9	0,4		0,4	6,1	0,0			116,1
EH	0,0		0,0		0,2	0,4	0,0	147,9	4,1	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0		153,5
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	1009,3	2,9	0,4	2,0	19,7	1,3	0,1		1 051,3
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	2,3	132,0	0,0	0,8	1,1	0,0	0,0		138,1
EM								0,0	1,8	0,0	0,0	76,1	1,1	0,2	0,3		79,7
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	24,6	0,1	4,0	0,2	320,1	0,2	0,4		350,2
EP		0,0	0,0			0,0			6,1	0,1		0,3	0,7	106,3	0,0		113,5
EQ									0,5				0,0		72,1		72,7
ER									0,1							2,3	2,3
TOTAL	51,7	124,6	122,0	99,1	152,7	235,1	108,9	151,3	1160,5	136,1	4,4	80,2	366,1	108,1	72,9	2,3	2 976,1

Tableau 10 : Ventes agricoles hors SIE (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	10,6	0,3												0,1			11,1
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL	10,6	0,3												0,1			11,1

Tableau 11 : Fraude sur production vendue (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB	0,0	0,8				0,0							0,0				0,8
EC			1,4		0,0	0,0						0,0	0,0				1,4
ED				0,2	0,0	0,0							0,0				0,2
EE			0,0		1,0	0,0	0,0	0,0					0,0				1,1
EF	0,0		0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0					0,0				1,7
EG							0,1	0,0		0,0			0,0				0,1
EH			0,0		0,0	0,0	0,0	7,5		0,0			0,0				7,5
EJ									1,7								1,7
EK					0,0		0,0	0,0	0,0	2,8		0,0	0,0				2,8
EM								0,0				3,6	0,0	0,0	0,0		3,7
EN	0,0		0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	6,8	0,0	0,0		6,9
EP		0,0								0,0		0,0	0,0	6,3			6,3
EQ													0,0		4,1		4,1
ER																0,1	0,1
TOTAL	0,0	0,8	1,4	0,2	1,1	1,7	0,1	7,5	1,7	2,8		3,6	7,0	6,3	4,2	0,1	38,5

Tableau 12 : Fraude sur ventes de marchandises (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB									0,3								0,3
EC									0,2								0,2
ED									0,0								0,0
EE									0,2								0,2
EF									0,2								0,2
EG																	
EH									0,2								0,2
EJ									12,5								12,5
EK									0,1								0,1
EM									0,1								0,1
EN									0,5								0,5
EP									0,6								0,6
EQ									0,0								0,0
ER									0,0								0,0
TOTAL									14,9								14,9

Tableau 13 : Travail au noir (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB		0,4															0,4
EC			1,1														1,1
ED																	
EE																	
EF						0,2											0,2
EG																	
EH								8,1									8,1
EJ									1,6								1,6
EK										0,3							0,3
EM																	
EN													6,3				6,3
EP														3,3			3,3
EQ															1,5		1,5
ER																	
TOTAL		0,4	1,1			0,2		8,1	1,6	0,3			6,3	3,3	1,5		22,8

Tableau 14 : Correction recherche (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	0,0												0,0				0,0
EB		0,0											0,0				0,0
EC			0,3										-0,3				0,0
ED				-0,1									0,1				0,0
EE					-3,1								3,1				0,0
EF						-0,1							0,1				0,0
EG							0,0						0,0				0,0
EH																	0,0
EJ									0,0				0,0				0,0
EK										0,0			0,0				0,0
EM												0,0	0,0				0,0
EN																	0,0
EP													0,0	0,0			0,0
EQ													0,0		0,0		0,0
ER													0,0			0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,3	-0,1	-3,1	-0,1	0,0		0,0	0,0		0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 15 : Production vendue du tabfin (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	61,0	0,4				0,0		0,0		0,0			0,0	0,1			61,5
EB	0,4	121,9	0,1			0,4	0,0			0,3		0,1	0,8	0,1			124,1
EC	0,0	0,1	119,9	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	0,0			0,2	4,0	0,0	0,0		127,2
ED			0,1	97,9	0,5	0,9		0,1	0,1			0,0	2,5	0,0			102,1
EE			0,6	0,3	140,6	2,2	0,5	0,4	0,0	0,1		0,0	7,3	0,0	0,0		152,1
EF	0,1	0,2	2,2	0,8	2,4	227,1	0,3	0,8	0,1	0,1		0,1	4,9	0,0			239,0
EG				0,0	0,0	0,6	107,4	0,5		0,4		0,4	6,1	0,0			115,3
EH	0,0		0,0		0,3	0,4	0,0	163,5	0,0	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0		165,2
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	44,9	2,9	0,4	2,0	19,7	1,3	0,1		86,9
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	0,2	135,1	0,0	0,8	1,1	0,0	0,0		139,2
EM								0,0	0,0	0,0	0,0	79,7	1,2	0,3	0,3		81,5
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	4,0	0,2	333,3	0,2	0,4		339,0
EP		0,0	0,0			0,0			0,0	0,1		0,3	0,7	115,8	0,0		116,9
EQ													0,0		77,8		77,8
ER													0,0			2,4	2,4
TOTAL	62,4	126,1	124,8	99,2	150,7	236,8	109,1	167,0	45,6	139,1	4,4	83,8	382,4	117,7	78,6	2,4	1 930,1

Tableau 16 : Ventes de marchandises du tabfin (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA									3,1								3,1
EB									31,4								31,4
EC									22,6								22,6
ED									6,1								6,1
EE									19,2								19,2
EF									29,3								29,3
EG									0,9								0,9
EH									4,3								4,3
EJ									980,2								980,2
EK									2,1								2,1
EM									1,9								1,9
EN									24,9								24,9
EP									6,7								6,7
EQ									0,5								0,5
ER									0,1								0,1
TOTAL									1133,1								1 133,1

Tableau 17 : Chiffre d'affaires du tabfin (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	61,0	0,4				0,0		0,0	3,1	0,0			0,0	0,1			64,6
EB	0,4	121,9	0,1			0,4	0,0		31,4	0,3		0,1	0,8	0,1			155,4
EC	0,0	0,1	119,9	0,0	0,6	2,3	0,0	0,0	22,6			0,2	4,0	0,0	0,0		149,8
ED			0,1	97,9	0,5	0,9		0,1	6,2			0,0	2,5	0,0			108,2
EE			0,6	0,3	140,6	2,2	0,5	0,4	19,2	0,1		0,0	7,3	0,0	0,0		171,3
EF	0,1	0,2	2,2	0,8	2,4	227,1	0,3	0,8	29,3	0,1		0,1	4,9	0,0			268,3
EG				0,0	0,0	0,6	107,4	0,5	0,9	0,4		0,4	6,1	0,0			116,2
EH	0,0		0,0		0,3	0,4	0,0	163,5	4,3	0,1		0,0	0,8	0,0	0,0		169,5
EJ	0,9	3,4	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	1025,1	2,9	0,4	2,0	19,7	1,3	0,1		1 067,0
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	2,3	135,1	0,0	0,8	1,1	0,0	0,0		141,3
EM								0,0	1,9	0,0	0,0	79,7	1,2	0,3	0,3		83,4
EN	0,0		0,1		0,1	0,0	0,0	0,3	25,1	0,1	4,0	0,2	333,3	0,2	0,4		363,8
EP		0,0	0,0			0,0			6,7	0,1		0,3	0,7	115,8	0,0		123,6
EQ									0,5				0,0		77,8		78,3
ER									0,1				0,0			2,4	2,5
TOTAL	62,4	126,1	124,8	99,2	150,7	236,8	109,1	167,0	1178,7	139,1	4,4	83,8	382,4	117,7	78,6	2,4	3 063,3

Tableau 18 : Pourboires (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK										0,1							0,1
EM																	
EN																	
EP														2,4			2,4
EQ																	
ER																	
TOTAL										0,1				2,4			2,5

Tableau 19 : Avantages en nature (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP														0,3			0,3
EQ																	
ER																	
TOTAL														0,3			0,3

Tableau 20 : Autres produits d'exploitation (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA												0,4	0,4				0,7
EB												0,2	0,2				0,5
EC												1,2	1,2				2,4
ED												0,3	0,3				0,6
EE												0,8	0,8				1,6
EF												1,2	1,2				2,4
EG												0,3	0,2				0,5
EH												0,5	0,5				0,9
EJ												2,1	2,1				4,3
EK												0,5	0,5				1,0
EM												0,6	0,6				1,1
EN												5,5	5,5				11,0
EP												1,3	1,3				2,6
EQ												1,1	1,1				2,2
ER												0,0	0,0				0,0
TOTAL												16,0	15,9				31,9

Tableau 21 : Loyers gratuits (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA												0,0					0,0
EB												0,0					0,0
EC												0,0					0,0
ED												0,0					0,0
EE												0,0					0,0
EF												0,0					0,0
EG												0,0					0,0
EH												0,0					0,0
EJ												0,0					0,0
EK												0,0					0,0
EM												0,3					0,3
EN												0,0					0,0
EP												0,0					0,0
EQ												0,0					0,0
ER																	
TOTAL												0,4					0,4

Tableau 22 : Achats de marchandises (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA									-1,8								-1,8
EB									-16,7								-16,7
EC									-13,2								-13,2
ED									-5,3								-5,3
EE									-14,6								-14,6
EF									-20,9								-20,9
EG									-0,4								-0,4
EH									-3,6								-3,6
EJ									-759,0								-759,0
EK									-1,5								-1,5
EM									-1,0								-1,0
EN									-19,1								-19,1
EP									-2,9								-2,9
EQ									-0,4								-0,4
ER									0,0								0,0
TOTAL									-860,5								-860,5

Tableau 23 : Fraude sur achats de marchandises (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB									-0,3								-0,3
EC									-0,2								-0,2
ED									0,0								0,0
EE									-0,2								-0,2
EF									-0,2								-0,2
EG																	
EH									-0,2								-0,2
EJ									-9,2								-9,2
EK									-0,1								-0,1
EM									-0,1								-0,1
EN									-0,5								-0,5
EP									-0,6								-0,6
EQ									0,0								0,0
ER									0,0								0,0
TOTAL									-11,6								-11,6

Tableau 24 : Variations de stocks producteurs (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	0,1	0,0				0,0											0,1
EB	0,0	-0,6	0,0			0,0	0,0						0,0				-0,6
EC			-0,3		-0,1	0,0							0,0				-0,4
ED			0,0	-0,1	0,0	0,0							0,0				-0,1
EE			0,0		-0,7	0,0	0,0						0,0				-0,7
EF			0,0		0,0	-0,3	0,0						0,0				-0,4
EG						0,0	-0,1						0,0				-0,1
EH					0,0												0,0
EJ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0				0,0
EK					0,0	0,0				0,0			0,0				0,0
EM																	
EN	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0						0,8	0,0			0,8
EP	0,0					0,0								0,0			0,0
EQ																	
ER																	
TOTAL	0,1	-0,6	-0,3	-0,1	-0,8	-0,4	-0,1			0,0			0,8	0,0			-1,4

Tableau 25 : Variations de stocks de marchandises (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA									0,0								0,0
EB									0,0								0,0
EC									0,0								0,0
ED									0,1								0,1
EE									0,1								0,1
EF									-0,1								-0,1
EG									0,0								0,0
EH									0,0								0,0
EJ									2,3								2,3
EK									0,0								0,0
EM									-0,2								-0,2
EN									0,0								0,0
EP									0,0								0,0
EQ									0,0								0,0
ER																	
TOTAL									2,1								2,1

Tableau 26 : Ajustement statistique (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF						0,5											0,5
EG																	
EH								0,2									0,2
EJ																	
EK										-0,1							-0,1
EM																	
EN																	
EP														0,7			0,7
EQ															-0,8		-0,8
ER																	
TOTAL						0,5		0,2		-0,1				0,7	-0,8		0,5

Tableau 27 : Doubles comptes coopératives (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	-1,8																-1,8
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL	-1,8																-1,8

Tableau 28 : Doubles comptes production-importations (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB		-1,4															-1,4
EC			-0,8														-0,8
ED				-9,1													-9,1
EE					-0,5												-0,5
EF						-0,1											-0,1
EG							-2,7										-2,7
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL		-1,4	-0,8	-9,1	-0,5	-0,1	-2,7										-14,6

Tableau 29 : Coût d'achat des services revendus en l'état (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA																	
EB																	
EC																	
ED																	
EE																	
EF																	
EG																	
EH																	
EJ																	
EK										-19,4							-19,4
EM												-18,5					-18,5
EN													-12,6				-12,6
EP														-0,4			-0,4
EQ																	
ER																	
TOTAL										-19,4		-18,5	-12,6	-0,4			-50,9

Tableau 30 : Livraisons non vendues (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	4,6																4,6
EB	0,6																0,6
EC																	
ED																	
EE																	
EF	0,2					7,3											7,5
EG							1,1										1,1
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL	5,4					7,3	1,1										13,8

Tableau 31 : Transport sur production (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	-0,1																-0,1
EB		-3,8															-3,8
EC			-3,8														-3,8
ED				-1,0													-1,0
EE					-2,2												-2,2
EF						-7,5											-7,5
EG							-1,9										-1,9
EH																	
EJ																	
EK																	
EM																	
EN																	
EP																	
EQ																	
ER																	
TOTAL	-0,1	-3,8	-3,8	-1,0	-2,2	-7,5	-1,9										-20,4

Tableau 32 : Recherche pour compte propre (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA													0,1				0,1
EB													0,2				0,2
EC													1,9				1,9
ED													2,9				2,9
EE													3,7				3,7
EF													3,4				3,4
EG													0,5				0,5
EH													0,1				0,1
EJ													0,3				0,3
EK													0,0				0,0
EM													0,0				0,0
EN													2,6				2,6
EP													0,0				0,0
EQ													0,0				0,0
ER													0,0				0,0
TOTAL													15,5				15,5

Tableau 33 : Impôts sur les produits (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	0,0																0,0
EB		-4,1							-6,3								-10,5
EC			-0,6														-0,6
ED				-0,1													-0,1
EE					-0,1												-0,1
EF						-0,2											-0,2
EG							-12,4										-12,4
EH								-0,7									-0,7
EJ									-15,3								-15,3
EK										-0,8							-0,8
EM											-0,2						-0,2
EN													-1,7				-1,7
EP														-4,4			-4,4
EQ															0,0		0,0
ER																	
TOTAL	0,0	-4,1	-0,6	-0,1	-0,1	-0,2	-12,4	-0,7	-21,7	-0,8		-0,2	-1,7	-4,4	0,0		-46,9

Tableau 34 : Subventions sur les produits (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	7,4																7,4
EB		1,0															1,0
EC			0,0														0,0
ED																	
EE																	
EF																	
EG							1,4										1,4
EH								0,1									0,1
EJ																	
EK										6,8							6,8
EM												0,0					0,0
EN													0,0				0,0
EP														0,4			0,4
EQ															0,1		0,1
ER																	
TOTAL	7,4	1,0	0,0				1,4	0,1		6,8		0,0	0,0	0,4	0,1		17,2

Tableau 35 : Écart sur subventions (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	0,0																0,0
EB		-0,3															-0,3
EC			0,0														0,0
ED				0,0													0,0
EE					0,0												0,0
EF						0,0											0,0
EG							0,0										0,0
EH								0,1									0,1
EJ		0,1															0,1
EK										-0,2							-0,2
EM												0,0					0,0
EN													-0,1				-0,1
EP														0,1			0,1
EQ															-0,2		-0,2
ER																	
TOTAL	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1		-0,2		0,0	-0,1	0,1	-0,2		-0,5

Tableau 36 : Production marchande htv (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	71,1	0,4				0,0		0,0	1,4	0,0		0,4	0,4	0,1			73,8
EB	0,9	112,7	0,1			0,4	0,0		7,9	0,3		0,3	1,2	0,1			124,0
EC	0,0	0,1	114,5	0,0	0,5	2,3	0,0	0,0	9,2			1,4	7,0	0,0	0,0		135,0
ED			0,1	87,7	0,5	0,9		0,1	1,0			0,3	5,7	0,0			96,2
EE			0,6	0,3	137,1	2,1	0,5	0,4	4,5	0,1		0,9	11,8	0,0	0,0		158,4
EF	0,3	0,2	2,2	0,8	2,4	226,8	0,3	0,8	8,1	0,1		1,3	9,5	0,0			252,8
EG				0,0	0,0	0,6	92,7	0,5	0,5	0,4		0,6	6,8	0,0			102,2
EH	0,0		0,0		0,3	0,4	0,0	163,2	0,4	0,1		0,5	1,3	0,0	0,0		166,2
EJ	0,9	3,5	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	243,9	2,9	0,4	4,2	22,1	1,3	0,1		290,4
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	0,8	121,5	0,0	1,4	1,7	0,0	0,0		127,1
EM								0,0	0,6	0,0	0,0	61,8	1,8	0,3	0,3		64,8
EN	0,0	0,0	0,1		0,1	0,1	0,0	0,3	5,6	0,1	4,0	5,8	327,7	0,2	0,4		344,3
EP	0,0	0,0	0,0			0,0			3,2	0,1		1,6	2,0	115,0	0,0		121,9
EQ									0,1			1,1	1,2		76,8		79,3
ER									0,0			0,0	0,0			2,4	2,5
TOTAL	73,3	116,9	119,3	89,0	147,1	236,5	94,5	166,6	287,1	125,5	4,4	81,6	400,2	116,9	77,7	2,4	2 139,0

Tableau 37 : Production marchande htd (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	71,1	0,4				0,0		0,0	1,4	0,0		0,4	0,4	0,1			73,8
EB	0,9	112,8	0,1			0,4	0,0		7,9	0,3		0,3	1,2	0,1			124,1
EC	0,0	0,1	114,8	0,0	0,5	2,3	0,0	0,0	9,2			1,4	7,0	0,0	0,0		135,4
ED			0,1	87,8	0,5	0,9		0,1	1,0			0,3	5,7	0,0			96,3
EE			0,6	0,3	137,3	2,1	0,5	0,4	4,5	0,1		0,9	11,8	0,0	0,0		158,6
EF	0,3	0,2	2,2	0,8	2,4	227,2	0,3	0,8	8,1	0,1		1,3	9,5	0,0			253,2
EG				0,0	0,0	0,6	92,8	0,5	0,5	0,4		0,6	6,8	0,0			102,3
EH	0,0		0,0		0,3	0,4	0,0	163,9	0,4	0,1		0,5	1,3	0,0	0,0		166,9
EJ	0,9	3,5	1,7	0,2	5,5	2,8	0,5	0,5	247,4	2,9	0,4	4,2	22,1	1,3	0,1		294,0
EK		0,0	0,0		0,7	0,0	0,3	0,8	0,8	122,0	0,0	1,4	1,7	0,0	0,0		127,7
EM								0,0	0,6	0,0	0,0	62,2	1,8	0,3	0,3		65,2
EN	0,0	0,0	0,1		0,1	0,1	0,0	0,3	5,6	0,1	4,0	5,8	329,8	0,2	0,4		346,4
EP	0,0	0,0	0,0			0,0			3,2	0,1		1,6	2,0	116,4	0,0		123,3
EQ									0,1			1,1	1,2		76,9		79,3
ER									0,0			0,0	0,0			2,4	2,5
TOTAL	73,3	117,0	119,7	89,1	147,4	236,9	94,5	167,3	290,6	126,1	4,4	82,0	402,3	118,4	77,7	2,4	2 149,0

Tableau 38 : Production pour compte propre (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	0,7				0,1			0,3					0,0				1,0
EB						0,1		0,0					0,1				0,2
EC						0,2		0,1					0,3				0,6
ED						0,2		0,1					0,2				0,4
EE						0,7		0,2					1,7				2,6
EF						0,5		0,1					0,5				1,1
EG					0,4	0,4		1,0					0,2				1,9
EH						0,1		0,0					0,1				0,3
EJ						0,2		0,1					1,0				1,4
EK					0,1	0,6		1,1					0,3				2,1
EM								1,2					0,1				1,3
EN						1,0		1,4					4,6				6,9
EP						0,1		0,1					0,2	2,3			2,6
EQ								0,0					0,1				0,2
ER													0,1				0,1
TOTAL	0,7				0,6	4,0		5,6					9,5	2,3			22,7

Tableau 39 : Production aux prix de base htd (en milliards d'euros)

	EA	EB	EC	ED	EE	EF	EG	EH	EJ	EK	EL	EM	EN	EP	EQ	ER	TOTAL
EA	71,8	0,4			0,1	0,0		0,3	1,4	0,0		0,4	0,4	0,1			74,8
EB	0,9	112,8	0,1			0,5	0,0	0,0	7,9	0,3		0,3	1,4	0,1			124,3
EC	0,0	0,1	114,8	0,0	0,5	2,5	0,0	0,1	9,2			1,4	7,3	0,0	0,0		135,9
ED			0,1	87,8	0,5	1,1		0,2	1,0			0,3	5,8	0,0			96,7
EE			0,6	0,3	137,3	2,8	0,5	0,6	4,5	0,1		0,9	13,6	0,0	0,0		161,2
EF	0,3	0,2	2,2	0,8	2,4	227,6	0,3	0,9	8,1	0,1		1,3	10,0	0,0			254,3
EG				0,0	0,4	1,0	92,8	1,5	0,5	0,4		0,6	7,0	0,0			104,2
EH	0,0		0,0		0,3	0,6	0,0	163,9	0,4	0,1		0,5	1,4	0,0	0,0		167,2
EJ	0,9	3,5	1,7	0,2	5,5	3,1	0,5	0,6	247,4	2,9	0,4	4,2	23,2	1,3	0,1		295,3
EK		0,0	0,0		0,8	0,6	0,3	1,9	0,8	122,0	0,0	1,4	2,0	0,0	0,0		129,8
EM								1,3	0,6	0,0	0,0	62,2	1,8	0,3	0,3		66,5
EN	0,0	0,0	0,1		0,1	1,0	0,0	1,7	5,6	0,1	4,0	5,8	334,4	0,2	0,4		353,3
EP	0,0	0,0	0,0			0,1		0,1	3,2	0,1		1,6	2,2	118,7	0,0		125,9
EQ								0,0	0,1			1,1	1,3		76,9		79,5
ER									0,0			0,0	0,1			2,4	2,6
TOTAL	74,0	117,0	119,7	89,1	147,9	240,8	94,5	172,9	290,6	126,1	4,4	82,0	411,9	120,6	77,7	2,4	2 171,7

Base 2000 des comptes nationaux
Liste des notes méthodologiques parues jusqu'à novembre 2006

- | | |
|---|----------------------|
| 1 - Élaboration du tableau des « Entrées intermédiaires »
(TEI) Base 2000 (années de base 1999 et 2000)
Michel Braibant | Avril 2006 |
| 2 - Le compte du Reste du monde en base 2000 Juillet 2006
Claudie Louvot | Juillet 2006 |
| 1 - Le passage secteurs-branches - Production et comptes d'exploitations
Nicolas Bignon | Novembre 2006 |